Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; *AUBRY Gwénaëlle (suppléante)* ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE GOFF Philippe à LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; ZIEGLER Evelyne à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents 58
Procurations 07
Absents 23

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2023-09-164 et 165	58	07	65	23	
N°2023-09-166 à 168	60	08	68	20	Arrivée de Fanny Chappé avec le pouvoir de Servane Boulanger Arrivée de Guy Connan
N°2023-09-169 à 177	61	08	69	19	Arrivée de Jean-Pierre Giuntini
N°2023-09-178 à 181	60	08	68	20	Départ de Vincent LE MEAUX
N°2023-06-182 à 189	60	08	68	20	Retour de Vincent LE MEAUX Départ de Fanny Chappé (fin du pouvoir de Servane Boulanger) qui donne procuration à Richard Vibert

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 20 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX Bien, voilà le Conseil d'agglomération de rentrée. Nous avons des sujets sur la table des élus de la République, puisque tous les sujets qui sont traités dans l'actualité ne sont pas pour autant des sujets de compétence communautaire, mais à tout le moins, nous sommes une assemblée aussi politique. Et nous avons sans doute, les uns et les autres, des avis qu'il faut faire converger, pour essayer de mettre en place des politiques publiques, puisque moi, je suis persuadé que les politiques publiques ne peuvent naître que dans le compromis, dans le consensus, peut-être pas, mais dans le compromis. Donc on va avoir, ce soir, un moment important de débat sur l'énergie. Et ce que Guingamp-Paimpol agglomération va proposer, ce sera en compromis, en l'absence de Christian PRIGENT (et j'ai/nous avons une pensée toute particulière pour Christian, qui est souffrant, mais il va nous revenir), qui a conduit depuis 2018 le dialogue, les discussions sur ces sujets d'énergie sur le territoire. Et, effectivement, cela suscite beaucoup de débats, beaucoup d'interrogations, parfois des oppositions, mais il faut toujours trouver ce compromis, qui devient aujourd'hui nécessaire dans cette société qui se radicalise tant.

Sur l'hôpital, nous avons eu un échange avec Madame NOGUERA en début de semaine, Claudine GUILLOU était présente, Pierre SALLIOU et Rémy GUILLOU étaient présents, Annie LE HOUEROU. Donc nous allons faire des démarches nationales. Nous avons été plusieurs à le dire, Rémy GUILLOU l'a dit aussi, qu'il s'agissait d'une question politique désormais. Nous devons effectivement avoir certes conscience qu'il y a une pénurie de moyens et d'humains dans le monde de la santé publique en France, mais pour autant, nous avons aussi l'obligation de soigner nos concitoyens. Et nous sommes déterminés. Les élus qui se sont exprimés, donc nous quatre, nous sommes exprimés de façon ferme auprès de la directrice de l'ARS : nous ne pouvions accepter la fermeture d'un service de maternité. La démonstration a été faite que le service de maternité hors accouchement, aujourd'hui, était d'excellente qualité à l'hôpital de Guingamp, et suivi. Cela prouve bien qu'il est nécessaire d'avoir un service comme celui-ci sur Guingamp. C'était la démonstration faite par l'ARS, d'une certaine manière, de ce que je vous dis là, et que par ailleurs, nous étions conscients que nous ne pourrions pas avoir toutes les spécialités de médecine, de chirurgie, mais nous devions consolider un plateau technique qui nous permettait d'avoir de la chirurgie H24 sur le site.

C'est un sujet qui nous dépasse, un sujet aussi national. Les moyens, depuis une vingtaine d'années, n'ont pas forcément été mis là où il fallait. Là, on bat collectivement notre coulpe, peut-être, mais à un moment donné, il faut sortir par le haut. Et pour sortir par le haut, il faut que tous les territoires de France sortent par le haut, et que ceux de Guingamp, Paimpol, Bégard le soient également, puisqu'on a trois hôpitaux sur notre territoire et je n'oublie aucun des trois hôpitaux – je le dis aux amis de Bégard et aux amis de Paimpol, et bien sûr aux Guingampais.

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Saint-Agathon pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Installation de nouveaux conseillers d'agglomération titulaires, communes de Plouézec, Guingamp (titulaires) et pour la commune de Pléhédel (suppléant)
- Compte rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- Approbation des procès-verbaux du 2 février, 21 mars, 11 avril et 27 juin 2023
- Commissions thématiques : clause de revoyure
- Désignation des délégués et représentants aux syndicats et organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

COMMISSION STRATÉGIE POUR LA BIODIVERSITÉ

Énergie

- Plan Climat-Air-Énergie territorial : approbation
- Schéma de développement éolien : approbation
- Tarification de la mission de Conseil en Énergie Partagé : évolution
- Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor) : adhésion
- Budget annexe Photovoltaïque : extension de l'objet et transfert d'immobilisations

COMMISSION ÉCONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

Innovation et grands projets

- Commerce et Artisanat : adhésion à la Fédération nationale des Centres-Villes (FNCV)

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Tourisme

- Soutien au projet de valorisation halieutique du Léguer (commune de Belle-Isle-en-Terre)
- Mise en place d'une nouvelle convention d'ouverture au public du massif forestier de Coat An Noz et de Coat An Hay entre l'agglomération et l'Office national des Forêts (ONF)

Sport

- Piscine Islandia Paimpol : règlement intérieur et règlements annexes
- Piscine Ar Poull Neuial Guingamp : règlement intérieur et règlements annexes

Culture

- Renouvellement de la convention Classe Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre
- MILMARIN : tarifs billetterie et boutique

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION

Finances

- Taxe d'habitation sur les logements vacants : instauration

COMMISSION DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Développement social

- Motion : situation des EHPAD publics
- Rapport d'activité 2022 du CIAS

Santé

- Maison de santé de Callac : attribution de fonds de concours

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Habitat

- Aides à la réhabilitation de logements sociaux : rue de la Verte Vallée à Callac
- Aides à la réhabilitation et à la construction de logements sociaux : Guingamp et Ploumagoar

Revitalisation

- Travaux aménagement de la rue Gabriel Le Bras Paimpol : subvention

Mobilités

- Délégation de Service Public Guingamp-Mobilité : avenant n° 8

******

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-164 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e. secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Michel LE CALVEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2023-09-165 INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS D'AGGLOMERATION COMMUNES DE PLOUEZEC, GUINGAMP ET PLEHEDEL

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération ;

- suite aux élections municipales intégrales qui se sont déroulées à Plouézec dimanche 10 juin 2023, la désignation d'un nouveau conseiller d'agglomération titulaire ;
- suite à la démission de Monsieur Thierry BUHE de Guingamp la désignation d'un nouveau conseiller d'agglomération titulaire ;
- suite à la démission de Madame Véronique LE CHEVERT de Pléhédel la désignation d'une nouvelle conseillère d'agglomération suppléante.

Vincent LE MEAUX : Ensuite, je vous propose d'installer trois nouveaux conseillers d'agglomération, deux titulaires et une suppléante, puisque nous avons eu effectivement des élections à Plouézec, le dimanche 11 juin 2023, et suite à cette installation d'un nouveau Conseil municipal, il y a eu des conseillers communautaires qui ont été élus, mais il y en a certains qui ont démissionné, et donc il a fallu attendre les courriers et les procédures une fois acquises et terminées. Donc, c'est Monsieur Frédéric DUPONT qui est conseillé d'agglomération titulaire, représentant la commune de Plouézec. Suite à la démission de Monsieur Thierry BUHE de la Ville de Guingamp, il a fallu effectivement aussi attendre que la mairie nous confirme cette démission, qu'elle nous parvienne bien. Et c'est Monsieur Tugdual LE LAY qui devient conseiller d'agglomération titulaire, représentant la commune de Guingamp. Et enfin, suite à la démission de Madame Véronique LE CHEVERT de Pléhédel (il nous a été confirmé aussi cette démission, le temps de la prendre en compte), il s'agit désormais de Karine RAFFIN qui remplacera Madame Véronique LE CHEVERT comme conseillère d'agglomération suppléante représentant la commune de Pléhédel.
Je vous souhaite à tous les trois, même si Madame RAFFIN n'est pas là ce soir, la bienvenue dans ce Conseil d'agglomération. C'est un Conseil d'agglomération vif, qui demande parfois de l'attention, puisque beaucoup de sujets sont traités dans des compétences diverses et variées. On va parfois loin dans les discussions, mais toujours dans le respect et surtout une ambiance qui se veut la plus cordiale possible, puisque c'est là où on retrouve le bon sens républicain et démocrate, c'est lorsque, effectivement la parole est libre, le propos respectueux. Et au bout du compte, on arrive, ce que je disais tout à l'heure, à ramener les idées vers le compromis.
Donc si vous souhaitez vous exprimer, les nouveaux conseillers d'agglomération, vous en avez le loisir, vous avez ce privilège-là, de vous présenter si vous le souhaitez. Monsieur DUPONT ou Monsieur LE LAY, le souhaitez-vous ?

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Frédéric DUPONT : Je m'appelle Frédéric DUPONT. J'habite à Plouézec, marié, quatre enfants. Je suis officier de gendarmerie en retraite, et j'ai toujours une occupation à pied dans l'institution gendarmerie, parce que je suis conseiller Réserve Gendarmerie auprès du commandant de groupement départemental des Côtes-d'Armor, et fraîchement élues au Conseil municipal de Plouézec, ainsi qu'au Conseil d'agglomération.

Vincent LE MEAUX : Merci, Monsieur DUPONT. Monsieur LE LAY

Tugdual LE LAY : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Tugdual LE LAY, conseiller municipal à Guingamp. Je voulais vous remercier de votre accueil, Monsieur le Président, et merci aussi aux collègues qui m'ont envoyé un message avant ce soir, ça fait plaisir. Très fier de représenter la Ville et puis surtout, très fier de participer au fait intercommunal, tous ensemble. J'espère qu'on pourra travailler aussi ensemble avec les autres intercommunalités, ça me tient beaucoup à cœur. Merci en tout cas à chacun de votre accueil.

Vincent LE MEAUX : Merci, bienvenue, et au travail, comme on dit !

En conséquence, sont désignés ;

- **Monsieur Frédéric DUPONT, conseiller d'agglomération titulaire représentant la commune de Plouézec ;**
- **Monsieur Tugdual LE LAY, conseiller d'agglomération titulaire représentant la commune de Guingamp ;**
- **Madame Karine RAFFIN, conseillère d'agglomération suppléante représentant la commune de Pléhédel.**

DEL2023-09-166 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Vincent LE MEAUX : Pour les nouveaux, c'est une litanie de décisions qui sont prises, soit par moi-même par les délégations que j'ai reçues de l'Assemblée ou du Bureau, et des décisions prises par le Bureau, également. Ce sont quasiment des délibérations, donc ça emporte des conséquences assez importantes, vous le verrez. Parfois, il s'agit d'organisation, mais il s'agit souvent de dépenses et on accélère ainsi les procédures de mise en œuvre des marchés publics, souventes fois, pour ainsi ne pas attendre les Conseils d'Agglo, qui ont lieu toutes les cinq-six semaines. Entre-temps, il y a deux Bureaux entre chaque Conseil d'Agglo, donc on va ainsi faciliter la vie de nos services. Si vous avez des questions, c'est le moment : vous avez le droit d'avoir plus de précisions, et si on n'a pas les précisions, on vous les fournira ensuite. Pas de questions particulières ? On déroule alors. Très bien, s'il n'y a pas d'observations, je peux considérer que nous avons pris acte de ces décisions.

<u>Décisions marchés publics/accords-cadres</u>
Période : mai et juin 2023

- **<u>Décisions marchés publics/accords-cadres</u>**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

MP2023-05-009 Du 09/05/2023	**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR UNE ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT D'UN SCHEMA TERRITORIAL DE LA MÉTHANISATION DU TERRITOIRE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ**		
Lot unique	Titulaire : S3D INGENIERIE Groupement : S3D INGENIERIE/AUXILIA/sous-traitance : Chambre d'agriculture de Bretagne	Montant : 45 270,94 € HT soit 54 325,13 € TTC	Durée : 12 mois
MP2023-05-010 Du 09/05/2023	**ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES STATIONS D'EPURATION DES COMMUNES DE SAINT-CLET ET PLOUËC-DU-TRIEUX**		
Lot 1- Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration de Saint-Clet	CYCL'EAU INGENIERIE/ Philippe PRIGENT ARCHITECTE DPLG	Forfait provisoire de rémunération de : 42 600,00 € HT soit 51 120,00 € TTC, correspondant à un taux de rémunération de 3.55 %	Durée : 32 mois
Lot 2- Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration de Plouëc-du-Trieux	N T E (NOUVELLES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES) / AUXILIUM ARCHITECTURE	Forfait provisoire de rémunération de : 46 860,00€ HT soit 56 232,00 € TTC, correspondant à un taux de rémunération de 3.905 %	Durée : 30 mois
MP2023-06-011 Du 13/06/2023	**ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DES LOCAUX DE VIE DE LA DECHETTERIE DE PAIMPOL – LOTS 1, 8 et 11**		
Lot n°1 : VRD – Aménagements extérieurs	RAULT TP	Montant 36 800 € HT, soit 44 160 € TTC Montant PSE : 1 200 € HT Montant total : 38 000 € HT, soit 45 600 € TTC	Durée totale: 11 Mois : 1 mois de préparation et 10 mois de travaux
Lot n°8 : Peintures	SAS Armor Peinture	Montant 5 548,20 € HT, soit 6 657,84 € TTC	Durée totale: 11 Mois : 1 mois de préparation et 10 mois de travaux
Lot n°11 : Serrurerie	Déclaration sans suite pour motif économique (manque de concurrence, une seule offre qui se situe au-dessus de l'estimation)		
MP2023-06-012 Du 13/06/2023	**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT**		
Lot 1 – Secteur nord	VOYAGE NICOLAS	Sur une durée de 12 mois - Pour un montant minimum de : 0 € HT Et un montant maximum : 15 000 € HT	Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois
Lot 2 – secteur sud	AUTOCARS JEZEQUEL	Sur une durée de 12 mois - Pour un montant minimum de : 0 € HT Et un montant maximum :	Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

		15 000 € HT	
MP2023-06-013 Du 13/06/2023	**ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – KERGRE A PLOUMAGOAR**		
Lot n° 1 : Travaux de création d'une aire d'accueil des gens du voyage – Kergré à Ploumagoar	COLAS France / GENIEROCK	Montant de 1 425 133,70 € HT, soit 1 710 160,44 € TTC	Durée : 1 mois maximum de préparation et 8 mois de travaux
Lot n°2 : Installation d'équipement de télégestion	WA CONCEPT	L'installation : 5 797,50 € HT La maintenance : 3 200,00 € HT Montant total de 8 997,50 € HT, soit 10 797,00 € TTC	Durée : 2 mois maximum de préparation et 2 mois de travaux 1 an renouvelable 1fois de de service de maintenance

- **<u>Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (< 40 000 € HT)</u>**

15/05/2023	**Consultation pour un véhicule de location 5 places**		
Services Marché ordinaire	STE COSTARMORICAINE DIFFU AUTO	14 589,56 €HT	Durée : 48 mois
16/06/2023	**AMO pour la réalisation du dossier réglementaire de l'outil collectif à destination des professionnels de la mer**		
Services Marché ordinaire	HALIOCEAN	34 900 € HT	La fin du délai d'exécution est la date de visite de l'agrément définitif

- **<u>Attribution marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion</u>**

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.

2023-008 29/06/2023	**Marché spécifique n°13 : Achat d'un véhicule léger 9 places d'occasion**		
Lot unique	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 25 000 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours

<u>Décisions du Président</u>

2023-06-068	Attribution subvention de 2 500 €, Ronan LE BONNIEC, commune de PLOURIVO. Elevage de bovins allaitants et production de céréales. Aide à l'installation Jeune Agriculteur De Minimis	06.06.2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

2023-06-069	Attribution subvention de 4 330,37 €, SARL La Sellerie du Trieux, commune de Pontrieux. Acquisition d'équipements de production (machine à coudre, piqueuse plate, moteur machine à coudre et diverses fournitures d'équipement), enseigne et adhésif vitrine. PASS Commerce Artisanat Socle	07.06.2023
2023-06-070	Attribution subvention de 1 281,25 €, SARL La Sellerie du Trieux, commune de Pontrieux. Acquisition d'un ordinateur et création d'un site Internet. PASS Commerce Artisanat Numérique	07.06.2023
2023-06-071	Attribution subvention de 7 500 €, SAS TY VERCHERE (boulangerie-pâtisserie) commune de Paimpol. Acquisition d'équipements de production, remplacement du tableau électrique et création logo et enseigne. PASS Commerce Artisanat Socle	07.06.2023
2023-06-072	Attribution subvention de 2 500 €, Guillaume LE DISCORD, commune de PLOUÉZEC. Elevage de pigeons. Aide à l'installation Jeune Agriculteur De Minimis	05.06.2023
2023-06-073	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un bureau à l'Association ADESS - Maison de l'Entreprise à PAIMPOL	29.06.2023
2023-06-074	Convention de servitude Eaux Usées - Parc Feunten - PEDERNEC - parcelles A n°2575 et A n°1362	29.06.2023
2023-06-075	Convention de mise à disposition de la piscine Islandia au lycée de Kerraoul Paimpol les lundis en périodes scolaires (zone B) de 11h à 12h15 à compter du 12 septembre 2023	26.06.2023
2023-06-076	Avenant n°1 contrat prêt usage gestion des prairies Plounévez-Moëdec et Trégrom - GAEC Ar Frostailh	01.06.2023
2023-06-077	Attribution subvention de 1 000 €, Scouts et Guides de France pour la réalisation du projet solidarité Inde porté par le groupe Compas de Limites dans le cadre de la Bourse d'aide aux projets de jeunes	26.06.2023
2023-06-078	Convention d'occupation précaire - Entreprise PIERRES LE PETITCORPS - Atelier agroalimentaire n°2 - Zone d'activités de Malabry Rue de Bréhat - 22500 PAIMPOL	30.06.2023
2023-07-079	Candidature à l'appel à projets « Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Bretagne » auprès de l'ADEME	03.07.2023
2023-07-080	Attribution de subvention de 20 000 €, Elodie VILLALON, commune de Plouézec. Création d'une résidence d'artistes et hébergements touristiques (équipement d'intérêt touristique et/ou culturel)	27.07.2023
2023-07-081	Attribution d'une subvention de 2 500 €, Jean-Michel LE COTTON, commune de Ploumagoar. Installation d'une exploitation de production de lait conventionnelle et d'œufs biologique dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « De Minimis »	28.07.2023
2023-07-082	Attribution d'une subvention de 2 500 €, Maïmouna DOUMBIA, commune de Quemper-Guézennec. Installation d'une exploitation de production de fruits rouges dans la cadre du dispositif d'aide à l'installation en agriculture « De Minimis »	28.07.2023
2023-07-083	Attribution d'une subvention de 7 500,00 €, SARL ROUSSEL Bénédicte, commune de Bégard. Enseigne Nota Bene (vente au détail de chaussures). Réalisation de travaux immobiliers (électricité, chauffage, plomberie, isolation, menuiseries	28.07.2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

	intérieures, porte d'entrée), mise en place d'une enseigne et vitrophanie. PASS Commerce Artisanat Socle	

Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 12 septembre 2023

DELBU2023-09-068	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux promotions internes	**Unanimité**
DELBU2023-09-069	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services ; commande publique - régularisation grade suite à recrutement	**Unanimité**
DELBU2023-09-070	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services ; biodiversité - nomination technicien milieux aquatiques lauréat du concours	**Unanimité**
DELBU2023-09-071	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services ; agent de maintenance polyvalent bâtiments : nomination lauréat du concours	**Unanimité**
DELBU2023-09-072	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services ; coordination handicap - pérennisation du poste	**Unanimité**
DELBU2023-09-073	***Mobilité et formation professionnelles*** : Modification du tableau des effectifs : Modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services ; enseignants école de musique - redistribution des heures suite à mobilité et intégration des heures du nouveau projet pédagogique	**Unanimité**
DELBU2023-09-074	***Mobilité et formation professionnelles*** : Mise à disposition de personnel ; agent de la commune de Bourbriac pour immersion cuisine crèche Ty Poupigou (1/2 journée)	**Unanimité**
DELBU2023-09-075	***Tourisme, culture et sport*** : Convention de partenariat entre la Ville de Paimpol, le Théâtre du Champ au Roy - Ville de Guingamp, et le centre culturel La Sirène autour du spectacle « *Et si tu danses* » de la Compagnie Didascalie	**Unanimité**
DELBU2023-09-076	***Tourisme, culture et sport*** : Convention de partenariat entre la Médiathèque de Paimpol, le centre culturel La Sirène et Milmarin pour l'événementiel Projections « Pêcheur d'Islande » en décembre 2023	**Unanimité**
DELBU2023-09-077	***Tourisme, culture et sport*** : Convention de partenariat entre la Médiathèque de Paimpol, le centre culturel La Sirène et Milmarin pour l'événementiel « Mois du film documentaire » en novembre 2023	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DELBU2023-09-078	***Tourisme, culture et sport*** : Conventions de cession de droits de diffusion, exposition Pierre Loti : Pierre Kerlévéo et Maud Lejeune	**Unanimité**
DELBU2023-09-079	***Tourisme, culture et sport*** : Convention de mise à disposition d'un agent par la Commune de Ploubazlanec à l'Agglomération - 2022	**Unanimité**
DELBU2023-09-080	***Urbanisme et droit des sols*** : Convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS)	**Unanimité**
DELBU2023-09-081	***Urbanisme et droit des sols*** : Convention Projet Urbain Partenarial : Paimpol - Chemin de Lostang	**Unanimité**
DELBU2023-09-082	***Biodiversité et environnement*** : Convention de partenariat avec Côtes d'Armor Destination en vue de la participation de la Maison de l'Estuaire à l'évènement « Minutes Bleues » en 2023	**Unanimité**
DELBU2023-09-083	***Biodiversité et environnement*** : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs tripartites entre le Département, Guingamp-Paimpol Agglomération et les associations des Maisons Nature (Association de la forêt et du bocage et Eau et Rivières de Bretagne)	**Unanimité**
DELBU2023-09-084	***Assainissement Non Collectif*** : Convention relative à la mise en conformité des Assainissements Non Collectifs identifiés comme à risque dans le plan d'action du profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Trieux et de la baie de Paimpol	**Unanimité**
DELBU2023-09-085	***Eau et Assainissement*** : Projet ECOD'O 3 - convention de partenariat entre la CCI Bretagne et l'agglomération	**Unanimité**
DELBU2023-09-086	***Petite enfance*** : Appel à projets petite enfance : attribution d'une aide complémentaire - Association Ty Bugalé Pédernec (MAM Ty Lutun)	**Unanimité**
DELBU2023-09-087	***Economie, Emploi et Relations entreprises*** : Acquisition d'une parcelle bâtie : Projet Gare Guingamp - Etablissement Public Foncier de Bretagne (281 m² au prix total de 74 482.22 € TTC)	**Unanimité**
DELBU2023-09-088	***Economie, Emploi et Relations entreprises*** : Cession de terrain : ZI de Pont-Névez à GRACES - SCI BCCL (242 m² au prix de 10 € HT/m²)	**Unanimité**
DELBU2023-09-089	***Economie, Emploi et Relations entreprises*** : Cession de terrain : Parc d'activités de Keravel à Plouézec - M. GENEIX Marc (550 m² au prix de 25 €HT/m²)	**Unanimité**
DELBU2023-09-090	***Economie, Emploi et Relations entreprises*** : Cession de terrain : Parc d'activités de Kergré Ouest à Ploumagoar - ELORN CONSTRUCTIONS SN (4 500 m² au prix de 30 € HT/m²)	**Unanimité**
DELBU2023-09-091	***Economie, Emploi et Relations entreprises*** : Cession de terrain : ZI de Bellevue - DAUNAT BRETAGNE (863 m² au prix de 20 € HT/m²)	**Unanimité**

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-167 APPROBATION PROCES-VERBAUX

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération les procès-verbaux des séances du :

- Jeudi 02 février 2023
- Mardi 21 mars 2023
- Mardi 11 avril 2023
- Mardi 27 juin 2023

Vincent LE MEAUX : Ensuite, nous avons l'approbation des procès-verbaux du 2 février 2023, du 21 mars 2023, du 11 avril, du 30 mai et du 27 juin. On a de nombreux procès-verbaux, n'est-ce pas ! C'est un travail extrêmement fastidieux, qui est opéré notamment par Cécile, qui est en partie en charge de l'Assemblée et des travaux de l'Assemblée. Parfois, il faut reprendre en plus dans nos verbatim, donc il y a un travail de verbatim en plus des procès-verbaux. C'est pour cela que celui du 30 mai ne peut être encore fourni. Il y en a un qui n'a pas été transmis, c'est celui du 30 mai, parce qu'il est toujours en rédaction, et en travail où l'on confirme ce que chaque élu a pu dire, d'une certaine manière. Et quand on n'est pas sûr, on va interroger les élus sur ce qu'ils ont dit, puisqu'il n'y a pas pire que de mettre dans un procès-verbal des propos qui n'auraient pas été les propos exacts de la personne. Donc, c'est un travail très fastidieux, parce qu'on parle beaucoup. Pour les nouveaux, on reste parfois 6, 7, 8 heures assis... C'est long ! Ça peut arriver. C'est arrivé, mais on évitera cela, désormais.

Les procès-verbaux des 02 février, 21 mars, 11 avril et 27 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Agglomération.

DEL2023-09-168 COMMISSION THEMATIQUES : CLAUSE DE REVOYURE

Lors du Conseil d'agglomération du 15 septembre 2020, les dix commissions thématiques étaient installées.

Par délibération 2020-09-63, les élus municipaux étaient désignés au sein de ces commissions.

Les élus municipaux, selon la règle définie à la conférence des Maires du 7 juillet 2020 étaient désignés ainsi par les Conseils municipaux :

- Commune de moins de 1000 habitants : 3 conseillers municipaux, pour l'ensemble des 10 commissions
- Commune de + de 1000 habitants : 5 conseillers municipaux, pour l'ensemble des 10 commissions

Suite aux désengagements de quelques élus, certains Vice-présidents ont écrit, au début de l'année 2023, aux membres de leurs commissions afin de s'assurer de leur souhait de poursuivre les travaux. Malheureusement, les Vice-présidents ne peuvent que constater le nombre réduit d'élus lors des travaux de commissions, cela nuisant au processus démocratique de décisions. En effet, si les commissions n'ont pas de pouvoirs décisionnels, elles donnent un avis consultatif aidant à la prise de décisions.

Pour rappel, les membres des commissions, validées en Conseil d'agglomération et Conseils municipaux :

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Commission développement humain et social : Présidence : MME Claudine Guillou - Conseillers délégués : Yannick Echevest et Yannick Le Goff - 40 élus
Jean-Claude DAUPHIN (Bégard) ; Denis BIAVA (Brélidy) ; Rozenn LOZAHIC-LE NY (Bulat-pestivien) ; ; Céline LE NAOUTOUT (Calanhel) ; Pascale LE TERTRE (Callac) ; Daniel GERVAISE (Coadout) ; Anne-Marie KERHOUSSE (Grâces); Annie LE HOUEROU (Guingamp) ; Marie-Aimée LE ROLLAND (Kerfot) ; Sonia LE MEVEL(Kermoroc'h) ; Julie LE GUENNIC (Kerpert) ; Emmanuelle LEBEAU (Landebaeron) ; Adeline LEVEDER (Lanleff) ; Gilbert LE BLEVENNEC (Louargat) ; Christian HERVE (Mousteru) ; Marie-Josée COCGUEN (Pabu) ; Morgan RASLE-ROCHE (Paimpol) ; Malika LE GRUIEC (Paimpol) ; Eveline CARVENNEC (Pédernec); Nathalie LE TREUST(Pléhédel) ; Dominique GELGON (Ploëzal) ; Hélène ILLIEN (Ploubazlanec) ; Danièle SUPERCHI (Plouézec) ; Marina BOSCHER (Plougonver) ; Nathalie Crenn et Bruno BACCON (Plouisy) ; Mélanie BALCOU (Plourivo) ; Anne-Marie TANGUY (Pont-Melvez) ; Philippe VILLECROZE (Pontrieux) ; Sarah LE DIGARCHER (Quemper-Guezennec) ; Mélissa HERRIOU (Saint-Adrien) ; Odile PIRIOU-HERVE (Saint-Clet) ; Annie LE GALL (Saint-Laurent) ; Eric GUYOMARD (Saint-Nicodème); Annette RAIMONDO (Senven-Léhard) ; Gildas CONNAN (Squiffiec).

Commission économie, ouverture de grands projets - Présidée par M. Philippe Le Goff ; Conseillers délégués : M.Cyril Jobic et M.Yannick Le Bars - 30 élus
Pierrick GOURHANT (BEGARD) ; Bénédicte BALTUS (BELLE ISLE EN TERRE) ; Tugdual LE LAY (GUINGAMP) ; Yvon BOUTIER (KERIEN) ; Gwénaëlle AUBRY (LANDEBAERON) ; Aurélien CHARRIERE (LOC ENVEL) ; Philippe JEGOU (LOUARGAT) ; Frédéric LE MEUR (MOUSTERU) ; Eric BOYER (PABU) ; Guy CROISSANT et Malika LE GRUIEC (Paimpol) ; Daniel ROPERS (PLEHEDEL) ; Ronan ALLARD (PLESIDY) ; Christiane LE BRETON (PLOEZAL) ; Sophie DELACOUR (PLOUEC DU TRIEUX) ; Gilles PAGNY (PLOUEZEC) ; Xavier LE GUEN **(**PLOUISY) ; Jean-Yvon PRIGENT (PLOUMAGOAR) ; Jean-Yves DANNIC (PLOURIVO) ; Virginie BOUGENAUX (PONT-MELVEZ) ; Annie LE GOFF (QUEMPER-GUEZENNEC) ; Yvon Le Bianic (RUNAN) ; Anne-Marie PASQUIET (SAINT-AGATHON) ; Olivier GUERVILLY (SAINT-CLET) ; Gilbert BURLOT (SENVEN-LEHART).

Commission Nouvelles dynamiques territoriales – Présidée par MME Josette Connan ; Vice-président : Dominique Pariscoat ; Conseillère déléguée : Virginie Doyen - 56 élus
Sylviane BICZO (BEGARD) ; Bernard BROUDER (BELLE ISLE EN TERRE) ; Linda WATSON (BRELIDY) ; Christelle COAIL-FOFANA et Fabienne LE BIHAN (BULAT PESTIVIEN) ; Pierre LE DIRAISON (CALANHEL) ; Laure-Line INDERBITZIN (CALLAC) ; Isabelle LE GARIGNON (DUAULT) ; Patricia MOURET (GRACES) ; Guy KERHERVE et Marie-Agnès POGAM (Guingamp) ; Audrey HENRY (GURUNHUEL) ; Caroline SAMSON-RAOUL (KERFOT) ; Dominique GUIODO (KERIEN) ; Chloé ROUX (KERMOROC'H) ; Bernard MONNIER (KERPERT) ; Jean-Paul PRIGENT (LA CHAPELLE NEUVE) ; Nathalie O'CONNOR (LANDEBAERON) ; Michelle MENGUY (LANLOUP) ; Claudie LE JANNE (LOUARGAT) ; Isabelle TERTRAIS (MAEL-PESTIVIEN) ; Véronique TREHIOU (MOUSTERU) ; Florence PONTIS (PABU) ; Malika LE GRUIEC et Caroline OLLIVRO (PAIMPOL) ; Chantal LE BRIS (PEDERNEC) ; Aurélie SCUDELLER et Gilles FERLIER (PLEHEDEL) ; Jean-Michel VIEL (PLOEZAL) ; Agathe KERAMBRUN-LE TALLEC et Eric LOMBART (Ploubazlanec) ; Sophie GRAEBER et Nelly BOUTTERIN (PLOUEC DU TRIEUX) ; Gérard BONVALET (PLOUGONVER) ; Mireille LE PESSOT (PLOUISY) ; Marie-Françoise LE FOLL (PLOUMAGOAR) ; Sylvie DONNART (PLOURIVO) ; Nathalie PIERRE (PONT-MELVEZ) ; Marie-Hélène CHEVRIER (PONTRIEUX) ; Thierry ROGER (QUEMPER-GUEZENNEC) ; Julie BURGAUD (RUNAN) ; Claire-Léonor DE CASTILHO (SAINT-ADRIEN) ; Pierre NORMANT (SAINT-AGATHON) ; Philippe DAGORNO (SAINT-NICODEME) ; Gwénola COIC (SAINT-SERVAIS) ; Morgane HENRY (SENVEN-LEHART) ; Morgane CHERITEL, Sabrina JACOB et Aurélie Daniel (Tréglamus) ; Stéphanie CARADEC BOCHER et Ludivine HENRY (Trégonneau) ; Samuel PERON (Yvias).

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Commission Eau et assainissement – Présidée par Rémy Guillou - 28 élus
Guy CONNAN (BELLE ISLE EN TERRE) ; Jérôme LOSTYS (BOURBRIAC) ; Jean-Claude TOUPIN (BULAT PESTIVIEN) ; Jean-Yves ROLLAND (CALLAC) ; Pascal LEYOUR et Pascal BANIEL (CARNOET) ; Alain LACHIVER (GRACES) ; Sébastien BONBONNY (GUINGAMP) ; Michel HUBY (KERPERT) ; Jean-Pierre BOURGEAIS (LOHUEC) ; Jacques DENOUEL (LOUARGAT) ; Arnaud GOURIOU (MAGOAR) ; Michel DUMAIL (PAIMPOL) ; Gildas LE ROUX (PEDERNEC) ; Guy GAUTIER (PLESIDY) ; Jean-Louis HERVE (PLOEZAL) ; Rémy GUILLOU (PLOUISY) ; Jean-Paul STEPHAN (PLOUMAGOAR) ; Yannick LARVOR (PLOURAC'H) ; Philippe RIOU (PLOURIVO) ; Doriane THUILLIER (PONTRIEUX) ; Jean-Paul LE CALVEZ (QUEMPER-GUEZENNEC) ; Jacques SALAUN (SAINT-ADRIEN) ; Pascal GAONACH (SAINT-LAURENT) ; Gérard KERLEAU (SQUIFFIEC) ; Samuel POULLAIN (TREGLAMUS) ; Jean CARRIER et Nicolas LIBOUBAN (YVIAS).

Commission Finances – Présidée par Vincent Clec'h - 27 élus
Gildas HERVE (BEGARD) ; Eric FRANCIOSI (BELLE ISLE EN TERRE) ; Alain LE MAUX (COADOUT) ; Pascal BONNEAU (GRACES) ; Christine LALANDE (GUINGAMP) ; Paul ROLLAND (GURUNHUEL) ; Jean-Claude VITEL (KERFOT) ; Bruno TALOC (KERPERT) ; Alexandra LE LAY (LA CHAPELLE NEUVE) ; Sébastien TONDEREAU (LANDEBAERON) ; Daniel CRENAN (LANLEFF) ; Rachel BOUILLENNEC (MAGOAR) ; Eric LE BONNIEC (MOUSTERU) ; Anthony SIMON (PABU) ; Jean-Luc LE PALANTON (PLOUEC DU TRIEUX) ; Jérémy BIHEL (PLOUMAGOAR) ; Jean-Yves THEPAULT (PLOURAC'H) ; Elodie GUEGAN (PLOURIVO) ; Yvon CONNAN (PONTRIEUX) ; Gilbert LE VAILLANT (QUEMPER-GUEZENNEC) ; Morgane THIEUX-LAVAUR (SAINT-AGATHON) ; Beatrice BILLAUX (SAINT-SERVAIS) ; Jean-Hubert DELET (TREGLAMUS).

Commission Aménagement et revitalisation du territoire– Présidée par Elisabeth Puillandre - Vice-président-e-s Richard Vibert et Fanny Chappé - Conseiller délégué : Guy Connan - 45 élus
Maël LE GALL (BEGARD) ; Christian DRONIOU (BOURBRIAC) ; Patrick LE GUILLOU (CALLAC) ; Aurélie ROLLAND (CARNOET) ; Sébastien BOCHET (COADOUT) ; Eric BERNARD (DUAULT) ; Pierrick GODEST (GURUNHUEL) ; David THOMAS (KERFOT) ; Marilyse LE BEGUEC (KERPERT) ; Nicolas LE GAC (LA CHAPELLE NEUVE) ; Ludovic LE CALVEZ (LANLEFF) ; Inès GONSE (LANLOUP) ; Fanny THOS (LOHUEC) ; Eric FEJEAN (LOUARGAT) ; Joseph BERNARD (MAEL PESTIVIEN) ; Guillaume LOUIS (PABU) ; Jacky GOUAULT (PAIMPOL) ; Séverine LE BRAS (PEDERNEC) ; François LE BESCOND (PLEHEDEL) ; Marcel BREZELLEC et Catherine MORIN (Ploubazlanec) ; Armand LE JOUANARD (PLOUEZEC) ; M Xavier LE GUEN (PLOUISY) ; Anne LE COTTON (PLOUMAGOAR) ; Jacques LE CREFF (PLUSQUELLEC) ; Mickaël CHEVANCE (PONT-MELVEZ) ; Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX) ; Alain BOIN (QUEMPER-GUEZENNEC) ; Erwan LE BOZEC (RUNAN) ;Samuel CORBEL (SAINT-ADRIEN) ; Jean-Claude BEGUIN et Martine DAMON (SAINT-NICODEME) ; Eric LE BON (SAINT-SERVAIS) ; Yoann MEURIC(SQUIFFIEC) ; Mireille LE BLOAS (TREGLAMUS) ; Pascal LE DU (TREGONNEAU) ; Karine LE GRAET et Jean CARRIER (YVIAS).

Commission Service Public - Présidée par Samuel Le Gaouyat - Conseillers délégués : Virginie Doyen Joseph Lintanf et Hervé Rannou - 17 élus
Béatrice LE COUSTER (BOURBRIAC) ; Joseph LINTANF (CALLAC) ; Michaël URVOAZ (CARNOET) ; Lydie VAROQUIER (GUINGAMP) ; Marie-Christine MARCUS (LANLOUP) ; Pascal MONCOUQUT (LOC ENVEL) ; Henri POHLER (MAEL PESTIVIEN) ; Gaëlle BOUCHER (PAIMPOL) ; Hervé RANNOU (PEDERNEC) ; René-Loïc ALIX (PLOUEC DU TRIEUX) ; Philippe BOYER (PLOUMAGOAR) ; Véronique CADUDAL (PLOURIVO) ; Samuel LE GAOUYAT (PONTRIEUX) ; Lucia PENAZZI (SAINT-LAURENT) ; Elisabeth RAMAKERS (SQUIFFIEC) ;

Commission Stratégies pour la biodiversité - Présidée par M. Christian Prigent - Vice-président M. Jean-Pierre GIUNTINI - 37 élus
Eric LE FLOC'H (BEGARD) ; Jacques RIOU (BELLE ISLE EN TERRE) ; Jean-Luc HERVE (BOURBRIAC) ; Armelle FUSTEC (BRELIDY) ; Olivier CHARLES (BULAT PESTIVIEN) ; Nathalie BOURDONNEC (CALANHEL) ; François LE QUEFFRINEC (CALLAC) ; Eric LE ROUX (DUAULT) ; Yvon LE ROUX (GRACES) ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Peggy CORBEL (GUINGAMP) ; Yves LE NY (GURUNHUEL) ; Yvon BOUTIER (KERIEN) ; LE ROLLAND Marie-Aimée (KERFOT); Yann BOURGES (KERMOROC'H) ; Kévin TANGUY (LANDEBAERON) ; Jérémie COUET (LANLEFF) ; Inès GONSE (LANLOUP) ; Stéphane GARION (LOHUEC) ; Hervé L'HEVEDER (LOUARGAT) ; Pierre SALLIOU (PABU) ; Eric SWARTWAGHER (PAIMPOL) **;** Patrick LE BLEVENNEC (PEDERNEC) ; Joseph LE CHEVERT (PLOEZAL) ; Sophie GRAEBER (PLOUEZEC) ; Dominique LE GOUX et Anne LE COTTON (PLOUMAGOAR) ; Bastien PRIGENT et Pascal COUZINET (PLUSQUELLEC) ; Erwan ELIES (RUNAN) ; Morgane THIEUX-LAVAUR (SAINT-AGATHON) ; Gisèle BENECH (SAINT-CLET) ; Catherine DELEMER (SAINT-LAURENT) ; Yannick LE BOURDONNEC (SAINT-SERVAIS) **;** Yvon SIMON (PLOUEZEC) ; Mireille LE BLOAS (TREGLAMUS).

Commission déchets - voirie - Présidée par M. Claude Lozac'h - Conseillère déléguée MME Marie-Thérèse Scolan - 41 élus
Cécile BOETE (BEGARD) ; François LE MARREC (BELLE ISLE EN TERRE) ; Jean-Jacques LE BLOAS (BOURBRIAC) ; Véronique LE BRIS (CALANHEL) ; Patrick MORCET (CALLAC) ; Cédric CHEVALLIER (CARNOET) ; Jean-Yves PERU (GRACES) ; Benoit GOUDALLIER (GUINGAMP) ; Laurent CHAMBRY (GURUNHUEL) ; Yves LE MEUR (KERFOT) ; Denis HENRY (KERIEN) ; Jean-François LE FICHANT (KERMOROC'H) ; Jacques THORAVAL (LANLOUP) ; Claude LOZAC'H (LOHUEC) ; Christophe THOMAS (LOUARGAT) ; Yann BOUTIER (MAEL PESTIVIEN) ; Jean LE FEVRE (MAGOAR) ; Hervé JEZEQUEL (MOUSTERU) ; Michel DUMAIL (PAIMPOL) ; Jean-Louis TANVEZ (PEDERNEC) ; Michel LE CALVEZ (PLEHEDEL) ; Didier GEORGELIN (PLESIDY) ; Yannick CARMIGNAC (PLOEZAL) ; Jacki MONBEL (PLOUBAZLANEC) ; Alain BOUGET (PLOUEC DU TRIEUX) ; Claude LE GUYADER ; Yannick DUBOURG (PLOUGONVER) ; Marc-Antoine LE MADEC (PLOUGONVER) ; Nelly GEFFROY (PLOUMAGOAR) ; Philippe LE GUILCHER (PLOURAC'H) ; Jean-Pierre GUILLERM et Christelle JEGOU (PLUSQUELLEC), MARIE-THERESE SCOLAN (PONT-MELVEZ) ; Alfred CONNAN (PONTRIEUX) ; Patricia ROUALT (RUNAN) ; Claire-Léonor DE CASTILHO (SAINT-ADRIEN) ; Gérard LE CABEC (SAINT-CLET) ; Hervé BENECH (SAINT-LAURENT) ; Didier SIMON (SENVEN-LEHART) ; Franc TANGUY (SQUIFFIEC) ; Alan LE PIVER (YVIAS).

Commission des Ressources Humaines - Présidée par Yvon Le Moigne - 11 élus
Florence TOUSSAINT (BELLE ISLE EN TERRE) ; Patrick LE FLOC'H (BOURBRIAC) ; Claude SALOMON (KERIEN) ; Nadia LE BIGOT-LOSSOUARN (LA CHAPELLE NEUVE) ; Bernard HENRY (PABU) ; Gaëlle BOUCHER (PAIMPOL) ; Marcel BREZELLEC (PLOUBAZLANEC) ; Aurélie LE SAOUT (PLOUISY) ; Hervé CHEVALIER (PLOUMAGOAR) ; Marina URVOAZ (PLOURAC'H) ; Mélissa HERRIOU (SAINT-ADRIEN).

Vincent LE MEAUX : On arrive sur un temps particulier de remise à jour d'un certain nombre de commissions, et effectivement, s'il y a des erreurs, on va le voir. L'idée est toute simple : vous avez le rappel du principe de composition des commissions. Donc on revient effectivement au moment de plein COVID, nous étions en réunion, nous avons ainsi désigné des conseillers municipaux qui avaient la possibilité de siéger dans nos commissions thématiques. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, vous avez pu ainsi adresser ou orienter trois conseillers municipaux pour ces 10 commissions. Et dans les communes de plus de 1 000 habitants, on avait considéré que cinq conseillers municipaux, c'était suffisant pour ainsi intégrer les 10 commissions. Alors, on a fait un constat partagé, c'est que les commissions sont moyennement suivies. Il y en a certaines qui fonctionnent très bien, il y a des personnes expertes qui sont assidues. Il y en a d'autres où les gens se sont désintéressés. Donc l'idée était, à mi-mandat, puisqu'on est à la mi-mandat, il reste encore trois budgets à voter, d'ici 2026, donc nous avons encore du boulot devant nous, d'une certaine manière, il y a 300 M€ à orienter dans notre territoire, sur nos finances... On a la possibilité, de ce Conseil d'agglomération jusqu'au prochain Conseil d'agglomération qui a lieu le 17 octobre, de mettre en place une revoyure, et permettre aux conseillers et aux conseillères qui souhaiteraient se désengager de leur mandat communautaire, d'une certaine manière, de se retirer, et d'autres, qui souhaiteraient l'intégrer, de pouvoir le faire. Ou à d'autres, tout simplement de changer de commission. Vous aurez tous les éléments sur les commissions. Elles sont à peu près pertinentes. C'est toujours un choix

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

complexe de se dire « est-ce qu'il faut cinq commissions, dix commissions ? ». Là, on est parti sur 10 commissions qui permettent, je pense, à chacune et chacun de se retrouver dans des thématiques qui peuvent être d'importance pour leur commune ou pour eux-mêmes. Donc l'idée, c'est bien de pouvoir repartir sur un nouveau système à compter du 17 octobre prochain, pour ainsi relancer les discussions au sein des commissions. Et je tiens à le dire, le travail de commission est très déterminant pour la conduite et le pilotage de politiques publiques ou de décisions sur telle ou telle politique publique. Donc il ne faut pas se désintéresser du travail en commission. J'avais été rappelé à l'ordre au précédent mandat, où j'avais pris, une fois, une décision qui n'était pas forcément celle d'une commission, et j'avais eu le droit à un rappel à l'ordre de la commission. Donc les commissions ont leur rôle dans le fonctionnement de l'agglomération.
Marie-Thérèse ?

Marie-Thérèse SCOLAN : Je trouve que c'est bien de pouvoir revoir les membres des commissions, parce que, sur ma commune et certainement sur d'autres communes, il y a eu une démission, une personne qui a déménagé, qui a posé sa démission, et donc qui n'assistera plus, de toute façon, à cette commission. Et le retour que j'ai des élus aussi – et ça, je sais qu'on n'y peut pas grand-chose – ce sont les horaires, parce que les commissions sont à 18 h, il y a des élus qui terminent leur travail à 19 h, et qui de ce fait, ne peuvent pas être présents. Donc il va être difficile pour certaines communes de pouvoir avoir des membres pour assister aux commissions. Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci, c'est un rappel important que tu fais là, Marie-Thérèse, sur les horaires. J'ai redit aux Présidents de commissions d'être très attentifs sur les questions des horaires. Les fonctionnaires territoriaux, en tout cas selon les thématiques, seront présents, donc l'administration met les moyens, donc il faut faciliter la vie des personnes qui sont actives, et qui ne peuvent effectivement se rendre disponibles sur les heures de travail.
Ce rapport vaut aussi pour les conseillers communautaires. S'il y a des conseillers communautaires qui veulent changer de commission, considérant qu'ils ont fait leur boulot dans une commission et qu'ils souhaitent intégrer une autre commission, ils peuvent également le faire.
J'ai François LE MARREC, et après, Anne LE COTTON.

François LE MARREC : Merci, Président. Moi, je fais partie de la commission Déchets et je ne reçois pas de convocations. Du coup, n'y assiste pratiquement jamais, sauf lorsque j'entends par quelqu'un... Alors, j'ai demandé à recevoir sur mon adresse mail perso, parce que sur la tablette, je n'en reçois pas. Autant, je représente GPA au niveau du SMITRED, et là, il n'y a pas de souci de communication des réunions...

Vincent LE MEAUX : Sur l'adresse Guingamp-Paimpol Agglomération, tu ne reçois pas non plus ? Ah, il y a un bug, là ! Parce que la commission Déchets est une commission assez suivie, je pense, Marie-Thérèse ?

Marie-Thérèse SCOLAN : Oui, j'avais déjà signalé ce problème, puisque François m'en avait fait part et on m'a dit qu'on lui avait envoyé les invitations, donc il doit y avoir un problème quelque part, il va falloir revoir, il y a peut-être juste une petite lettre qui n'est pas bonne, je ne sais pas, mais il va falloir revoir. J'invite François à redonner son adresse mail.

Anne LE COTTON : Juste une petite erreur matérielle aussi sur la commission Déchets, il n'y a pas de Marc-Antoine LE MADEC à Ploumagoar. C'est Plougonver.

Vincent LE MEAUX : C'est une erreur de commune, effectivement. Merci pour ce signalement. Pierre SALLIOU.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Pierre SALLIOU : Merci d'avoir la liste, d'abord, c'est très intéressant, ça permet de voir qui est où. Est-ce qu'on peut faire une ou deux autres propositions de conseillers qui seraient intéressés pour rejoindre les commissions ou pas ?

Vincent LE MEAUX : Si tu en as trois, ça veut dire que dans ta commune, tu as cinq conseillers municipaux, ça veut dire qu'il faut en remplacer trois. On ne va pas aller au-delà de cinq, parce que, ne l'oubliez pas, il y a un principe politique, c'est que la surreprésentation d'une commune peut influer sur la décision d'une commission. Je le dis, Pierre, mais tu n'avais pas cela en tête, je ne pense pas, mais je le dis tout simplement, il faut être réglo entre les communes de moins de 1 000 habitants et de plus de 1 000 habitants.

Pierre SALLIOU : Je suis d'accord.

Vincent LE MEAUX : Donc si tu peux faire peut-être des gens qui sortent et qui rentrent, pourquoi pas, mais j'ai déjà répondu à des maires, en disant que je n'irai pas au-delà, parce que ça va poser des problèmes d'équité.

Pierre SALLIOU : Je constate qu'on a triché déjà un peu, parce qu'on en a six...

Vincent LE MEAUX : Déjà en plus ? Bon, on va vérifier ça et revoir les listings précisément.

Hervé RANNOU : Juste pour demander, je ne pense pas qu'on va prendre une décision ce soir sur les éventuelles modifications, est-ce qu'on se donne un délai, et quel délai ?

Vincent LE MEAUX : Jusqu'au 17 octobre, jusqu'au prochain Conseil d'agglomération, donc si on peut ajuster jusqu'au 17 avant 18 h, c'est possible, parce qu'on me soufflait que, dans les délais légaux, il faudrait faire ça avant le 10, mais bon, on pourra arranger effectivement. Soyez le plus prévenant possible, pour le 10, mais on laisse la marge de manœuvre jusqu'au 17.

Caroline SAMSON-RAOUL : Si la commune n'adopte pas de changement, on n'a rien à faire ?

Vincent LE MEAUX : Rien à faire, non, il n'y a pas de délibération à prendre, il n'y en a pas besoin s'il n'y a pas de changement. C'est toujours mieux d'avoir une délibération dans vos Conseils, ou au moins une décision du Maire : soit une décision du maire, soit une décision du bureau de la municipalité, ou une délibération, au moins qu'il y ait un acte formel qui soit établi.
Ça vous convient de repartir sur cette revoyure ?
Alors, je donne l'information immédiatement, parce que c'est en lien avec ce que je vais vous dire, c'est que nous sommes rentrés dans la révision du projet de territoire. Un projet de territoire, c'est obligatoire dans une agglomération comme la nôtre. Nous devons ainsi élaborer, selon des périodes assez longues (trois, quatre, cinq ans), des projets en lien avec bien sûr le territoire et avec les conseillers communautaires, les conseillers municipaux, le Conseil citoyen, donc un certain nombre d'instances qui alimentent les objectifs de notre administration, les objectifs et les orientations politiques de notre territoire. C'est un travail qui va commencer sur les chapeaux de roues, puisque nous sommes à la revoyure aussi de ce plan, de ce projet qui avait été adopté en 2019, de mémoire : élaboré en 2018, et adopté en 2019. Il y a beaucoup d'eau à avoir passé sous les ponts, et aujourd'hui, sur nos différentes orientations, nous en avons cinq, il est temps de les remettre à jour après l'épisode de la COVID, l'épisode de la crise économique et suite notamment à l'inflation, sur la société qui a bougé dans son ensemble, également. Donc, le projet de territoire va être rediscuté sur un calendrier allant du mois de novembre jusqu'au mois de juin prochain, grosso modo, avec un objectif au mois de mars prochain (pour le budget).

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

L'idée principale, en termes de méthode, est la suivante. C'est que nous allons nous appuyer sur les conseillères et les conseillers d'agglomération. Il y aura ainsi deux séminaires, le samedi 18 novembre 2023 – il s'agit du premier séminaire des conseillers communautaires, donc je vous engage à bloquer votre journée du 18 novembre – et la deuxième date, c'est le 16 décembre 2023, et donc il s'agit du deuxième séminaire. D'une certaine manière, lorsqu'on aura ainsi validé le projet de territoire, ce sera la feuille de route pour la fin de mandat, et un peu plus, puisqu'on sait que les décisions qu'on prend en fin de mandat ont toujours une résurgence sur le mandat qui suit. Donc ça veut dire que nous aurons à évoquer nos principes directeurs des politiques économiques de l'agglomération, nos principes directeurs de nos politiques écologiques de l'agglomération, nos principes directeurs de l'action sociale, de l'action en faveur des enfants, de la jeunesse, de la petite enfance, en faveur de l'eau et de l'assainissement... Donc vous voyez bien que le projet de territoire, ce n'est pas simplement un moment où on parle entre nous, c'est aussi un moyen de fixer des principes. Et aujourd'hui, après six années de fonctionnement de ce premier projet de territoire, il y a quelques sujets qui sont en discordance avec la réalité du moment. Donc il va falloir le remettre à jour. Moi, je ne souhaite pas y passer non plus des mois et des mois. L'idée, c'est même plus raccourci que ce que j'avais en tête, donc on est bien du mois de novembre jusqu'au mois de mars. Donc j'engage chaque conseillère et chaque conseiller communautaire à être présent et présente lors de ces rencontres, parce que nous avons un cabinet, un bureau qui nous accompagne, qui est intéressant et qui va notamment relever les paroles des élus et en faire les synthèses très rapidement. Donc je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour participer à cette révision de notre projet de territoire.
Voilà pour une information. C'est pour ça qu'on remet à jour les commissions, pour partir après sur un travail plus associé.
Nous aurons, par ailleurs, n'oubliez pas, la rencontre des élus municipaux, qui a lieu le jeudi 5 octobre au Roudourou (si je ne m'abuse). Soyez présents, puisqu'il y aura quelques informations qui seront données à l'occasion de ces rencontres des conseillers et conseillères municipaux du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.
Pas de remarque particulière ? Ça remplit l'agenda, mais ce sont des samedis. On a entendu l'observation de Marie-Thérèse, mais tout le monde ne peut pas être là...

Marie-Thérèse SCOLAN : Il y a des élus qui travaillent le samedi.

Vincent LE MEAUX : Je le sais bien... Malgré tout... Mais autrement, en soirée, c'était compliqué de faire un travail comme celui-ci.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De demander aux membres des commissions de confirmer, modifier ou annuler leurs participations aux commissions ;**
- **De faire un nouvel appel à candidatures auprès des élus municipaux.**

DEL2023-09-169 NOMINATION DE DELEGUES ET DE REPRESENTANTS AU SEIN DE SYNDICATS ET ORGANISMES

Lors du Conseil d'agglomération du 15 septembre 2020, le Conseil d'agglomération a désigné les élus communautaires et municipaux dans les organismes.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX : Alors, ce que je vous propose concernant la désignation des délégués et représentants aux syndicats et organismes extérieurs, c'est que nous puissions laisser un peu de temps aux collègues élus, et surtout aux nouveaux, de prendre en compte ces nouvelles délégations, mais vous allez le voir, si, pour le 17, on peut remplir ces postes, ce serait très bien. Si, ce soir, il y a déjà des personnes qui sont volontaires pour le faire, on peut acter des noms. Nous avons d'ailleurs des propositions de noms pour trois structures.
D'abord, il y a un poste de suppléant au SMITRED Valorys qui reste ouvert suite à des démissions, surtout, donc il y a un poste de suppléant à pourvoir. Il y a un poste de titulaire et un poste de suppléant à la commission intercommunale des impôts directs, commission favorite de Vincent CLEC'H, n'oubliez pas ! C'est là où on parle des taxes : taxe d'habitation, taxe foncière... Là, il nous faut deux personnes, parce que cette commission est obligatoire et elle nous permet de fonctionner avec les services fiscaux.
Ensuite, nous avons l'association de gestion et de restauration de l'abbaye de Beauport, avec deux postes de titulaires et deux postes de suppléants à pourvoir. Là, nous aurions déjà deux personnes qui sont intéressées, nous pourrions proposer Cécile BOËTE et Aurélie LE SAOUT, si elles confirment, puisque l'une et l'autre ont un intérêt pour la culture ou pour les questions touristiques, donc mine de rien, ces deux personnes pourraient apporter aussi leurs connaissances en la matière, pour l'AGRAB.
Pour le collège de Bégard, on a aussi une proposition d'un titulaire. Les agglos peuvent être présentes dans les collèges. Là, on a Hervé RANNOU qui était intéressé, il a manifesté son intérêt.
Ensuite, nous avons le comité de gestion des sites du Conservatoire du Littoral, un poste de suppléant qu'il faudra pourvoir.
Et sujet important pour notre agglomération, dans le cadre de bonnes relations avec les territoires intercommunaux qui sont à nos côtés, pour les nouveaux élus, il y a deux ententes, j'ai été à l'initiative de deux ententes avec Joël LE JEUNE pour Lannion-Trégor Communauté, et de l'autre côté, avec Philippe LE GOUX puis avec Jean-Michel GEFFROY du côté de Leff-Armor Communauté. Donc il y a des groupes de travail intercommunautaires qui fonctionnent sur des sujets divers et variés. Et là il nous faut un titulaire pour une commission dans le cadre de l'entente Leff-Armor/Guingamp Paimpol au titre du FEAMPA. Et là, dans le cadre des services publics communautaires, je propose que ce soit Samuel LE GAOUYAT qui y soit : là, c'est un sujet très important en termes de service au public, de financement des politiques publiques, notamment sur les questions de la mer et du littoral. Et enfin un titulaire pour l'entente Leff directement. On aura besoin de votre avis.
Et enfin, je viens sur la dernière proposition, c'est le SCoT Pays de Guingamp : un titulaire. Donc là, il y aura forcément aussi quelqu'un du Bureau de l'agglomération pour être présent, donc je suis prêt en tant que Président, à être présent au bureau du SCoT, sauf si on me convainc que quelqu'un d'autre sera plus à même de prendre ce poste, même si on a déjà Richard VIBERT de présent et Élisabeth PUILLANDRE, mais à tout le moins Jean-Michel GEFFROY y est, par parallélisme des formes, il faudrait que le Président de l'agglomération soit présent.

Gilles PAGNY : Oui, concernant l'entente Leff-Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, je vous propose Sophie GRAEBER comme représentante.

Vincent LE MEAUX : On a justement effectivement des discussions sur Bréhat, sur les enjeux de tourisme, et les liens qui existent entre vos communes avec Leff-Armor Communauté, Plouha, Pludual... Donc on voit bien qu'il y a beaucoup d'interpénétrations, qui vont au-delà de l'agglomération Guingamp-Paimpol. C'est le fruit de l'histoire. On a bien compris la nécessité de coopérer.

Rémy GUILLOU : Oui, pour la liste, je l'ai appris cette semaine, au SDAEP il manque aussi un délégué à la suite de la démission de Jean CARRIER, il était même membre du Bureau. Donc il faudrait le remplacer au SDAEP, et aussi au Bureau du SDAEP.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX : Il faudra que la commission puisse nous proposer un nom. C'est un poste de titulaire ou de suppléant ?

Rémy GUILLOU : Titulaire. Il était même membre du Bureau.

Vincent LE MEAUX : D'accord, et membre du Bureau. Le SDAEP : structure importante sur l'adduction en eau potable et la sécurité de la fourniture en eau de tous les Costarmoricains et Costarmoricaines. Daniel LE MEUR, tu serais intéressé ? Voilà : Daniel a remplacé Monsieur CARRIER au sein de l'agglomération. Donc SDAEP, Daniel LE MEUR. Littoral, Sophie GRAEBER. Samuel LE GAOUYAT... Est-ce qu'il y a quelqu'un d'intéressé sur le poste de suppléant aussi du Conservatoire du Littoral ? Sujet important, puisque nous sommes en partenariat avec le Conservatoire du Littoral sur la restauration de la Maison de l'estuaire, dont nous assurons la gestion pour le compte du Conservatoire. Dominique, c'est toi qui es l'interlocuteur ?

Vincent LE MEAUX : Dominique est présent, mais c'est Philippe RIOU ? OK. Merci.
Pour le collège de Bégard, on a Hervé RANNOU qui s'est manifesté, sauf si quelqu'un d'autre veut y aller ? Tout le monde peut être candidat, et on fait un vote après. On a préparé les bulletins, s'il le faut. Je vous rappelle, 88 conseillers communautaires, 1h30 pour un scrutin...
Cécile BOËTE et Aurélie LE SAOUT pour les postes de titulaires, ça vous convient ? C'est un bel outil, l'association de gestion et de restauration de l'abbaye de Beauport. Et il nous faudrait deux suppléants. Le secteur paimpolais est bien représenté, mais c'est bien aussi d'apporter des regards extérieurs au territoire du canton de Paimpol, donc s'il y a des personnes du secteur de Bégard, de Pontrieux, de Guingamp quand même, puisque c'est présidé par un conseiller départemental. C'est toi, je crois, le Président ? C'est Gilles PAGNY, le président. Donc nous sommes déjà bien représentés par un conseiller départemental-conseiller communautaire. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Jacky GOUAULT y est déjà par la Ville ?

Jacky GOUAULT : Je suis dans le Bureau, je suis trésorier de l'association, et en plus je suis membre coopté par le Conservatoire au sein de la GRAB, donc je ne peux pas m'inscrire ici.

Vincent LE MEAUX : D'accord, je vois qu'Yvon LE BIANIC est intéressé ? C'est ce que tu disais à Cécile BOËTE, avec le patrimoine historique ! Yvon LE BIANIC, alors, en suppléant ! Je pense que vous étiez déjà assez nombreux. Eh oui, on le sent bien, par l'agglomération et par le Département, vous êtes présents au sein de l'AGRAB, mais ça a un rayonnement plus large que le canton. Sophie, alors ? On a déjà Cécile BOËTE, Aurélie LE SAOUT et Yvon LE BIANIC qui sont rentrés, qui sont extérieurs au territoire, c'est bien. Sophie GRAEBER.
Les impôts directs, c'est moins intéressant... Mais si, Vincent CLEC'H va vous rendre tout ça subtil et plaisant ! La plupart, vous ne savez plus ou pas si vous êtes dans la commission intercommunale ? C'est peut-être ça le problème... On va se donner un peu de temps pour cette commission, parce que je vois l'enthousiasme grandissant dans la salle.
Et pour le SMITRED Valorys, un poste de suppléant. Parmi les nouveaux, non ? On sent que les nouveaux sont en découverte... C'est très intéressant, il y aura des enjeux de discussion sur l'énergie, sur la diminution des déchets, etc., les taxes.
J'en profite également, puisqu'à chaque fois, il y a des vice-présidents ici de Valorys, pour qu'on lance un peu la rénovation/toilettage des statuts au niveau de l'assemblée générale, puisqu'on est plus de 90. On doit être 40 de Guingamp avec 40 titulaires, 40 suppléants, et idem au niveau de LTC : ce serait peut-être bien qu'on commence, avant la fin du mandat, à réfléchir à une nouvelle gouvernance un peu plus restreinte, parce que 90 personnes titulaires et 90 suppléants, ça ne veut plus dire grand-chose. Je me rappelle que la dernière fois, on avait quasiment la totalité du Conseil communautaire qui était soit titulaire, soit suppléant.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX : On va mettre Tugdual LE LAY ? Merci ! Avec le sourire, en plus ! Il va rester encore des sujets à régler pour le prochain Conseil d'agglomération. En tout cas, ce soir, on fixe pour le SMITRED Valorys pour un poste de suppléant Tugdual LE LAY. Nous ne fixons pas pour la commission intercommunale des impôts directs. Nous fixons pour l'AGRAB avec Cécile BOËTE, Aurélie LE SAOUT en titulaires, en suppléants, Yvon LE BIANIC et Sophie GRAEBER. Pour le collège de Bégard, nous avons Hervé RANNOU. Philippe RIOU en suppléant pour la gestion du Conservatoire du Littoral. Pour Leff-Armor et le FEAMPA, Samuel LE GAOUYAT. Et pour être titulaire au sein de la commission intercommunautaire, Sophie GRAEBER. Pour le SCoT du Pays de Guingamp, Vincent LE MEAUX. Et pour le SDAEP, un titulaire, Daniel LE MEUR.
Est-ce que cela vous convient ? Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Donc cette délibération est adoptée. Merci.

Suite à de nouvelles élections ou modifications dans les Conseils municipaux, il est proposé de procéder à de nouvelles désignations :

SMITRED - VALORYS	1 poste de suppléant	**LE LAY Tugdual**
Acquisition de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (AGRAB)	2 postes de titulaires 2 postes de suppléants	**<u>Titulaire</u> : BOETE Cécile** **<u>Titulaire</u> : LE SAOUT Aurélie** **<u>Suppléant</u> : LE BIANIC Yvon** **<u>Suppléant</u> : GRAEBER Sophie**
Collège public de Bégard	1 poste de titulaire	**RANNOU Hervé**
Comité de gestion des sites du conservatoire du littoral	1 poste de suppléant	**RIOU Philippe**
Entente Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération – groupe de travail tourisme et attractivité du territoire	1 poste de titulaire	**GRAEBER Sophie**
FEAMPA Commission Mer et Littoral	1 poste de titulaire	**LE GAOUYAT Samuel**
SCOT - Pays de Guingamp	1 poste de titulaire	**LE MEAUX Vincent**
SDAEP	1 poste de titulaire	**LE MEUR Daniel**

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De procéder à la désignation des conseillers aux sein des instances citées ci-dessus**

Vincent LE MEAUX : Donc, on arrive à la fin des sujets de l'administration générale. Nous allons engager maintenant un sujet extrêmement important pour notre territoire. Il s'agit effectivement de notre politique Énergie au sens le plus large du terme, avec cinq délibérations qui vont être proposées ce soir. L'une concerne le plan Climat-Air-Énergie territorial, l'autre concerne le schéma de développement éolien sur notre territoire. Ensuite, nous évoquerons la tarification de la mission de conseil en énergie partagé : on vous proposera des évolutions. Nous vous proposerons d'adhérer à la Société publique locale Énergie et territoires d'Armor (la SPLET'Armor). Et enfin, il vous sera proposé de prendre une décision finances/budgétaire (Vincent pourra peut-être donner un peu plus d'explications, si vous le souhaitez) sur l'extension de l'objet et le transfert d'immobilisations du budget annexe photovoltaïque : un petit budget, mais qui comptera beaucoup à l'avenir.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Nous étions hier, justement, avec Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor en réunion à la préfecture, sur le sujet de l'énergie notamment. Étaient réunis les huit présidents des EPCI des Côtes-d'Armor, pour effectivement être sensibilisés par lui-même sur la question de l'énergie. Et Monsieur le Préfet, hier, nous a indiqué de façon très formelle que nous devions nous engager dans cette loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment fixer des règles sur les zones privilégiées pour ainsi y développer des énergies renouvelables. Donc c'est un sujet (on l'a vu tout à l'heure, en début de séance) qui interpelle nos concitoyens, mais interpelle de manière la plus large effectivement que l'on puisse avoir, puisque nous sommes aujourd'hui dans une société où l'énergie est chaque jour, chaque instant, chaque minute, chaque seconde dans notre quotidien. Il n'est pas un instant sans que nous ayons besoin, effectivement, d'une production énergétique. Ça passe tout simplement par la présence d'un portable allumé à côté de nous, pour celles et ceux qui en ont un. Et aujourd'hui, globalement, c'est plutôt la tendance actuelle d'avoir un portable pour chaque individu... Est-ce bien, n'est-ce pas bien ? En tout cas, le fait est là. Ça renvoie jusqu'à la voiture aujourd'hui, puisque la voiture, qui est issue d'une production hautement carbonée (le pétrole en étant la ressource essentielle) passe aujourd'hui à un système qui va vers l'électrique ou vers l'hydrogène. On a d'ailleurs eu, sur France Bretagne la semaine dernière, un reportage sur une manifestation à Saint-Brieuc sur l'hydrogène. On constate que l'électricité est aussi un moyen de remplacement de certaines énergies fossiles, et si on dit « remplacement », ça veut dire qu'il est nécessaire de produire plus.
Cependant, nous sommes dans cette vague, où, aujourd'hui, nous devons avoir l'objectif de décarboner notre climat, qui souffre énormément de ces particules dans l'atmosphère, et nous sommes interrogés à tous les niveaux sur le sujet, et plus particulièrement les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, comme la nôtre, puisque nous sommes aujourd'hui à la fin d'un processus de discussion et de négociation qui se trouve en pleine actualité. Je soulignais à l'instant la réunion avec le Préfet, mais jusqu'au Conseil présidentiel qui a eu lieu hier à l'Élysée sous l'égide du Président de la République, il était question de cette accélération de production énergétique dans notre pays.
Aujourd'hui, nous avons, dans cette séance de l'agglomération, à approuver un travail qui a été lancé en 2018, par notamment Christian PRIGENT et les membres de la commission de l'Environnement et la biodiversité, donc l'approbation du Plan Climat-Air-Énergie territorial, avec notamment ce travail qui a été effectué depuis de nombreuses années par les collègues élus, avec un PCAET, qui, aujourd'hui, se trouve être un document d'orientation et de programmation sur six années, et qui s'inscrit dans une stratégie de long terme – vous l'avez entendu à plusieurs reprises : l'objectif 2050 – pour pouvoir ainsi mettre en adéquation les objectifs internationaux et nationaux dans des politiques locales. Et nous avons deux objectifs majeurs aujourd'hui à atteindre dans notre PCAET au niveau local, c'est d'être dans des politiques d'atténuation, donc de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques. Et outre le fait qu'il faut atténuer, réduire notre impact, il faut aussi permettre à la société de s'adapter. Il n'y a pas effectivement qu'à produire de l'énergie, il faut aussi en économiser, donc réduire la vulnérabilité de nos territoires face aux difficultés de production énergétique, s'adapter aux changements futurs qui se font immédiats, avec ces forts changements météorologiques qui contraignent l'activité humaine. Et enfin, être aussi dans un souci de prise en compte de l'individu et lutter contre la précarité des individus et des familles : la lutte contre la précarité énergétique.
Pour vous faire le temps long, en 2018, on lance le PCAET. Nous avons mis en place ensuite les COPIL pour pouvoir travailler sur les objectifs que je viens d'énoncer et nous sommes revenus à plusieurs reprises devant le Conseil d'agglomération, notamment le 20 avril 2021 : c'est à cette date-là qu'on a arrêté le PCAET. Il nous a fallu, entre-temps, deux ans et demi pour arriver, aujourd'hui, ce soir, à l'approbation. Il a fallu, dans cette période de la COVID, modifier le projet, suite aux différentes observations des personnes associées, mais également nous avons souhaité consulter le public, ce qui nous a amenés à prendre le temps de mettre en place les objectifs définitifs de ce PCAET qui sont à l'approbation ce soir.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Je vais vous rappeler, en quelques instants, les enjeux du territoire, avec certes des années de référence qui sont anciennes, mais c'est un peu toujours ce sur quoi nous nous sommes appuyés. Nous sommes aujourd'hui sur une consommation énergétique de plus de 1 900 GW sur le territoire de l'agglomération, et principalement, c'est dans les résidences que l'on constate le plus de consommation énergétique : 31 %, le résidentiel, 18 %, les transports et 17 %, l'agriculture. Et je le disais tout à l'heure en introduction, la consommation est fortement liée aux produits pétroliers, au gaz et à l'électricité. Les différentes sources alternatives sont résiduelles, quand on est à 43 % de produits pétroliers : nous sommes quasiment à la moitié dépendants de l'importation de pétrole d'au-delà des frontières françaises. 26 % de gaz et de GPL : nous sommes effectivement là aussi liés par l'étranger. Enfin, en électricité, nous bénéficions de l'existence de centrales, qu'elles soient nucléaires, marémotrices ou à gaz ou à charbon, mais en tout état de cause, nous sommes sur 24 % d'électricité.
J'arrive ensuite sur les émissions à effet de serre. Il y a un chiffre qu'il faut retenir pour notre territoire, c'est 791 000 tonnes de CO2 produit par notre territoire. Ce n'est pas une mince production et on voit effectivement que le premier poste de production de gaz à effet de serre, puisque nous sommes un territoire industriel et agroalimentaire, c'est 60 % d'agriculture, quasiment 17 % de transport et 11 % de résidentiel. On voit aussi que la production énergétique est somme toute plus faible, avec 278 GW, et, face à cette consommation qui est forte sur notre territoire, nous avons une production minime. Et dans ce caractère plutôt restreint de production, c'est la production assurée par les éoliennes qui nous permet d'avoir un parc de production énergétique sur l'agglomération, soit 62 éoliennes, en année de référence 2015 – je le dis : 56 % d'éoliennes, 38 % de bois et 4 % de méthanisation. On n'a pas d'autre forme de production sur le territoire de l'agglomération. Si, aujourd'hui, on nous débranchait du réseau national, nous devrions tourner autour de ces trois principales énergies... Bien sûr, aujourd'hui, on a le photovoltaïque, on a d'autres sources, mais on n'a pas de production majeure sur notre agglomération.
Alors, vous constatez comme moi que nous avons une sorte de vulnérabilité sur notre territoire, et il est marqué aussi par l'enjeu de la ressource en eau. Dans le cadre du PCAET, nous devons aussi prendre en compte cette problématique, et d'ailleurs, on le fait de plus en plus dans nos politiques publiques. On est fortement sollicités, mais notre territoire, aujourd'hui aussi, est face à des contraintes comme la diminution des ressources en eau et les sécheresses qui se font de plus en plus fréquentes. Nous avons, dans des secteurs bien définis, mais cela peut aussi arriver par ailleurs, parfois dans des bourgs qui ne sont jamais contraints par des inondations ou des submersions marines, on constate aujourd'hui des incidents de ce genre-là, même dans des secteurs qui n'étaient pas pourtant concernés précédemment. Nous avons aussi un risque fort de perte de biodiversité, puisque la nature, le climat changent. Et on voit après que d'autres vulnérabilités sont moins fortes sur notre territoire : la dépendance énergétique, sauf à nous couper les lignes de transport RTE sur le territoire, nous ne devrions pas être en difficulté énergétique tout de suite. Nous n'avons, sur les questions du risque sanitaire, pas d'enjeu immédiat, même s'il faut toujours être très attentif aux épidémies et notamment transportées par l'eau, mais ça, c'est un élément que l'on maîtrise aujourd'hui. Risque faible de feu de forêt. Des risques technologiques assez faibles et des terrains mouvants également assez faibles. Donc globalement, vous le voyez, les risques de vulnérabilité se situent dans cette colonne sur les problèmes de la ressource en eau, la question des inondations et des submersions maritimes et la perte de biodiversité.
À l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées – et on a associé effectivement également le public et les partenaires –, nous avons modifié le PCAET qui avait été arrêté en 2021, et nous devons donc, aujourd'hui, voter définitivement les deux sujets qu'on a évoqués tout à l'heure : l'adaptation aux effets du changement climatique et la réduction de l'impact sur le climat. Et tout ceci en actualisant nos données et en mobilisant tous les acteurs. Donc, cette période a été assez longue, mais elle a été aussi favorable pour ainsi mettre en place cette délibération et d'être à mes côtés avec au moins 500 feuilles recto verso qui constituent le PCAET.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

La délibération se constitue de cette manière : nous avons pris en compte les contributions des personnes publiques associées, la préfecture de Région, la DREAL notamment. Nous avons pris en compte les missions régionales d'autorité environnementales (la MRAE). Nous avions également sollicité la région Bretagne, mais malheureusement, elle n'a pas pu répondre, puisque nous étions dans la période électorale, donc la Région Bretagne ne pouvait ainsi répondre à notre sollicitation. Nous avons également consulté des partenaires publics ou privés, qui sont en général à nos côtés. Nous avons eu, bien sûr, la Chambre d'agriculture qui nous a répondu : elle nous a fait douter, sur certaines orientations que nous avons pu avoir. Nous avons également eu des retours de citoyens, de collectifs citoyens, notamment les collectifs éoliens. Et nous avons eu la chance et le plaisir de recevoir une contribution d'une classe du lycée Kerraoul de Paimpol, donc nous avons pris en compte leurs observations. Globalement, on peut juger qu'on a eu peu de contributions, mais les contributions qui ont été faites étaient en général de qualité, parce que le document qui avait été préparé depuis plusieurs mois était aussi – je tiens à le dire, puisque c'est Christian PRIGENT qui le pilotait avec les services de l'agglomération – un PCAET qui était aussi jugé de qualité.
Grosso modo, quelles sont les contributions ? On a eu des compléments d'information à fournir. Un ajout en préambule sur les enjeux globaux du changement climatique. C'était nécessaire de resituer notre PCAET dans l'enjeu international et mondial. Et nous avions également à compléter les données pour respecter le cadre réglementaire. C'étaient les services de l'État qui nous l'ont en particulier demandé. Nous avons également facilité la lecture du document, puisque, je vous le disais, c'est un document de près de 500 pages, c'est énorme : une ramette de papier. Donc on a élaboré un glossaire, pour permettre ainsi la lecture plus facile, et on a ajouté des outils de repérage, des listes, des illustrations, des synthèses de références. C'était un souhait demandé. Et sur les contributions, on nous a demandé d'être vigilants sur la présentation de la stratégie agricole. C'était une des contributions de la Chambre d'agriculture, je crois, avec la modification de la rédaction du paragraphe Agriculture dans le rapport Stratégie, pour traduire plus précisément l'impact des tendances observées. Et nous avons aussi été interpellés par nombre de citoyens sur le schéma éolien. Et enfin, nous avons rajouté les observations du lycée Kerraoul dans les cibles scolaires.
Donc aujourd'hui, on est dans l'approbation. Il faut approuver, déposer notre contribution, puisqu'il s'agit d'une contribution, d'une certaine manière, au débat national. Nous allons déposer notre contribution PCAET sur la plate-forme nationale pour être ainsi enregistrés et être opposables juridiquement.
La délibération, vous l'avez sous les yeux, je ne vais pas la relire.

Frédéric DUPONT : Ce plan, très bien, mais est-ce que vous avez un calendrier de mise en œuvre des opérations, ainsi que leur évaluation ? Parce que je pense que, sur un plan, il y a un moment donné où vous allez devoir soit faire marche arrière ou changer de direction.

Vincent LE MEAUX : C'est là où on est dans la situation la plus cocasse, c'est-à-dire qu'avec la COVID, on a pris du temps long, et ce PCAET vaut jusqu'en 2026. Ça veut dire que nous allons rentrer dans une phase de revoyure de notre PCAET, alors même qu'il n'a pas été adopté définitivement, mais que nous l'avons déjà mis en œuvre. C'est ça, la subtilité. Donc, d'une certaine manière, nous sommes aujourd'hui sur un document qui est en cours d'exécution et qui sera évalué dans quelques mois déjà. Ça veut dire qu'on va être obligés de le reprendre, mais on ne sera pas obligés de le reprendre de la manière précédente, puisque là, on était vraiment sur la première mouture d'un document, qui aujourd'hui a déjà beaucoup évolué (alors même qu'il n'a pas encore été approuvé).
Du coup, cette stratégie à horizon 2026 va nous renvoyer déjà, dans nos travaux à venir, dès maintenant, sur la revoyure et la réécriture de ce document.
Dans ce PCAET, pour l'évaluer, il faut des actions. Nous avons aujourd'hui un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre. Voilà cette planification d'un certain nombre d'actions qui vont intervenir. Là, vous avez le rappel de toute la procédure d'approbation, mais entre-temps, ce slide-ci montre que nous n'avons pas pour autant attendu le PCAET pour travailler. L'objectif de point de départ, c'est de

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

remplacer les énergies fossiles. Ainsi, il faut planifier une politique énergétique, avec une ingénierie sur les projets d'énergies non renouvelables, de nouvelles énergies, et la mobilisation de ressources. Donc on voit plusieurs projets qui ont été mis en avant ce soir, comme par exemple le schéma éolien qui a été un travail volontariste de l'agglomération suite aux sollicitations des maires, des conseillers et conseillères municipaux, pour ainsi établir une stratégie qu'on verra dans le deuxième point, tout à l'heure, le schéma de développement éolien. Nous avons également travaillé sur l'installation d'une borne Biogaz sur le site de Kernilien. Nous avons travaillé avec l'entreprise SUBLIME Énergie sur la conception d'outils pour la production de biogaz. Nous avons fait un recensement des équipements photovoltaïques sur le territoire de l'agglomération. Et nous sommes en cours aujourd'hui – et ça, c'était une forte demande d'élus du Bureau de l'agglomération –, nous sommes en étude pour la mise en place de création de réseaux de chaleur bois au niveau de l'agglomération et des communes. Donc, d'une certaine manière (vous voyez les flèches qui partent là), nous sommes sur les différents domaines où l'on peut, nous, à notre niveau, accélérer la mise en place des énergies alternatives aux énergies fossiles, tout en maîtrisant la consultation, la mise en place du débat public et le compromis que j'évoquais tout à l'heure, avec des secteurs qui pourront recevoir des productions énergétiques, et d'autres qui ne le pourraient pas. Et sachant que notre document de schéma de développement éolien, par exemple, n'est pas coercitif. Je tiens à le dire, nous n'avons pas ce pouvoir-là. Donc nous sommes sur une charte de l'éolien, nous sommes sur un schéma de méthanisation, nous sommes dans l'objectif de mettre en place des contrats Fonds Chaleur, et nous sommes effectivement dans l'accélération du processus des énergies alternatives.
En parallèle, nous avons mis en place une stratégie qui vise à associer au mieux les publics, quels qu'ils soient : les élus, les agents, les communes, les associations, etc. Et vous voyez l'ensemble des actions que l'on a menées depuis la mise en œuvre de ce plan Climat-Air-Énergie territorial, avec le Forum des transitions qui va avoir lieu, le COT avec l'ADEME (l'agence de développement et de maîtrise des énergies) qui est prévu, mais nous avons fait aussi un travail de pédagogie, d'écocitoyenneté, avec notamment le dispositif « Un Pas pour ma planète », des projets d'énergies soutenus. Nous avons mis en place le Watty à l'école : j'ai vu que plusieurs écoles de notre territoire y adhéraient. Nous sommes aussi, par exemple, à Callac, avec Les Défis callacois et les Écodéfis artisans. Donc nous avons essayé de mobiliser l'ensemble des acteurs qui avaient un intérêt à l'enjeu énergétique, et à comprendre cet enjeu d'économie et de production. Et tout ceci, accompagné par les services agglomération, mais globalement par un service de la biodiversité (mais là, aujourd'hui, on parle précisément d'énergie, et de l'eau, aussi, et d'autres sujets, mais principalement).
Nous avons été aussi sur un sujet qui revient dans les discussions aujourd'hui : au lieu de produire plus, il faut économiser davantage. Donc l'idée de travailler sur une ingénierie propre à l'agglomération ou accompagner les communes dans des choix d'économie d'énergie sur leurs bâtiments, notamment, nous a amenés à réfléchir sur la mise en place d'une mission de conseil aux communes, avec la mobilisation de ressources internes, soutenues par des plans de financement extérieurs, de l'État. Et nous travaillons sur cet accompagnement du territoire, et notamment des communes. Et nous travaillons aussi pour notre propre compte (l'agglomération), puisque nous avons quelques bâtiments et nous souhaitons ainsi rendre plus performant, en termes énergétiques, le patrimoine communautaire. Je rappellerai tout simplement la logique de fonds de concours qui existe pour la transition écologique, transition énergétique. Et je vous parlerai tout à l'heure, de la mission Conseil en énergie, qui pourra se renforcer dans les années à venir, puisque la sollicitation des communes est de plus en plus forte, et l'agglomération elle-même a ses propres nécessités. Là, aujourd'hui, notre conseiller en énergie, c'est bien 80 % en faveur des communes et 20 % en faveur de l'agglomération. Donc, on est sur une prestation tarifée au niveau communal, mais à tout le moins, on a décidé de consacrer la majeure partie du temps de notre collaborateur auprès des communes de notre territoire. Sachant que le SDE est présent, mais qu'il y a une demande très, très forte et que nous avons un plan de charge très élevé, ce qui nous amène peut-être à développer cette mission.
Le déploiement d'ingénierie, vous l'avez sous les yeux. Comme je le disais tout à l'heure, il y a plusieurs projets qui ont ainsi été mis en place ces dernières années. Vous retrouvez les réseaux de chaleur, vous

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

retrouvez les parcs éoliens et vous trouvez les 12 projets de panneaux solaires sur le territoire de l'agglomération. Et nous avons un agent qui aujourd'hui travaille sur le sujet, c'est Monsieur Marc ENEL, chargé de développement des énergies renouvelables. Donc on a recensé tous les types d'action sur le territoire. Ce n'est pas propre à l'agglomération, mais c'est toutes les initiatives qui existent sur le territoire. On a cette capacité, ainsi, d'observer ce qui se passe sur le territoire, en termes de production d'énergie. Là, vous trouvez notre intervention en termes de mobilisation sur le sujet énergétique sur le territoire. D'innombrables actions ont ainsi été mises en œuvre, et je tiens à remercier les associations, notamment, qui travaillent avec nous sur les actions pédagogiques en faveur de l'acculturation de cette démarche de prise en compte et de prise de conscience des problèmes climatiques, mais aussi de la nécessité d'économiser l'énergie que l'on a déjà à disposition. Vous retrouvez les acteurs, les accueils ou portages d'animation sur le territoire de l'agglomération : Watty à l'école, qui a pris une bonne ampleur cette année passée, et les Écodéfis artisans.
Là, je viens plus précisément sur le déploiement d'ingénierie-conseil en économie d'énergie partagée. Et vous avez l'ensemble des actions repérées sur le territoire avec les prédiagnostics ou apports de conseils, les diagnostics, les audits. Et nous avons aussi des accompagnements type Décret tertiaire qui peuvent avoir lieu. Et enfin, nous avons aussi indiqué les actions spécifiques sur notre territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, et cela nous le faisons en lien avec la Région Bretagne et avec les services de l'État.

Je vais vous proposer tout à l'heure d'arriver au vote du PCAET. C'est à ce moment-là qu'on pourrait le faire voter, mais je propose qu'on attende tout à l'heure le vote en paquets, et je vous propose de passer maintenant à la stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

On a effectivement un travail de prise de conscience important à faire, lorsqu'on constate la consommation d'énergie finale sur notre territoire, au regard de la production d'énergie primaire pour l'agglomération. Et ce diagramme, là, cette illustration nous permet de constater que la consommation de l'agglomération, rapportée à la consommation d'énergie finale, est effectivement importante au regard des pertes que l'on constate, de tout type, ce qui démontre une certaine mauvaise efficacité énergétique. Donc il y a là une part d'action importante pour essayer de récupérer ces pertes de 739 GW. Cependant, on voit que l'agglomération a un autre problème, c'est celui de la production énergétique, je vous le disais tout à l'heure. Nous importons plus d'énergie que nous en produisons sur le territoire, et d'une certaine manière notre territoire n'est pas résilient, on est en déficit de production au regard des enjeux de consommation de nos territoires. Donc nous sommes face à une problématique de production locale et de développement de celle-ci, de manière très manifeste.
La stratégie pour notre agglomération doit redéfinir des niveaux d'intervention de notre agglomération, parce que nous ne pourrons pas être sur tous les niveaux, du conseil jusqu'à la production. Et nous avons mis un tableau qui permet de repérer de façon très synthétique ce que l'agglomération peut faire, ce que l'agglomération peut accompagner comme projets ou ce que l'agglomération peut être aussi en termes d'incitation. Ce tableau-ci nous permet de synthétiser la stratégie de l'agglomération en entrée de jeu. Vous voyez donc ce tableau qui est organisé autour des communes de l'agglomération, avec, dans chacune d'entre elles, les sujets vers lesquels l'une ou l'autre (les communes ou l'agglomération) iraient. Pour l'éolien, on est effectivement sur une compétence communale, et ça renvoie au schéma de développement que l'agglomération va proposer en délibération tout à l'heure. Nous ne sommes, au niveau de l'agglomération, que dans une logique de stratégie. Sur le solaire, il est proposé que l'agglomération soit dans cette vision stratégique, avec un soutien notamment aux communes qui voudraient s'engager dans des projets solaires, soit publics, soit privés. Nous avons ensuite, sur le bois, différents niveaux d'intervention qui vous sont proposés au niveau de l'agglomération, avec les communes encore, et notamment sur le contrat Fonds Chaleur territorial, qu'il va falloir mettre en œuvre. Et nous sommes un peu plus loin dans l'engagement au niveau de l'agglomération, puisque nous pourrions accompagner les communes et nos propres projets sur ce sujet du Fonds Chaleur. Enfin, sur la méthanisation, il vous est proposé de mettre en place aussi

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

un schéma de développement, avec une capacité pour l'agglomération de regarder les opportunités de création, de production de gaz, notamment, ou de chaleur, dans le cadre de la méthanisation. Vous retrouvez ensuite, effectivement, souvent les communes comme étant à la maîtrise d'œuvre et parfois à l'exploitation, et souventes fois, l'investissement peut se faire au cas par cas, parce qu'il existe différents fonds d'accompagnement. D'une certaine manière, avec ce tableau, vous avez le positionnement, sur notre territoire, des communes et de l'agglomération, sur toutes les énergies et avec les différentes phases d'intervention, dans la vie d'un projet.
C'est ce sur quoi nous allons maintenant rentrer dans le détail. Je ne vais pas rentrer dans tout ce détail-là, parce que ça nous engage à quelques minutes encore trop longues, peut-être. Donc je vous le dis tout simplement, sur l'état éolien, nous avons encore un enjeu politique, nous, ce soir, et vous allez le retrouver : c'est la mise en place du schéma de développement éolien, qui a vocation à intégrer au PLUI des zones éligibles, à terme, à élaborer de façon concertée une charte de développement – ce que nous avons pu déjà évoquer dans le passé, puisque nous avions débattu de ce sujet-là il y a quelques années. Et bien sûr, nous serons amenés, le cas échéant, à produire des avis dans le cadre des enquêtes publiques. Et je vous ramène à ce que je vous disais tout à l'heure et aux propos du Préfet d'hier, leur volonté, notamment, de créer des zones d'accélération des énergies renouvelables, qui viendront impacter nos PLU. Donc il faudra sans doute, dans le prochain PLUI, intégrer des observations concernant notamment les zones d'accélération des énergies renouvelables. Donc sujet législatif qui est aujourd'hui sur la table.
Vous constatez, d'une certaine manière, la répartition des parcs éoliens sur le territoire avec la cartographie qui est adjacente.
Sur la stratégie Éolien, je vous le disais tout à l'heure, nous sommes, au niveau de l'agglomération, dans une stratégie-cadre, qui va venir fixer les grandes règles, après plusieurs années de débats, et ensuite, il revient notamment aux communes ou à d'autres structures dédiées, de porter les projets, tant pour vérifier l'opportunité et la faisabilité, et ensuite assurer les éléments plus techniques de maîtrise d'œuvre, d'exploitation. Et bien entendu, l'agglomération sera toujours très vigilante sur les investissements potentiels et l'aide à l'investissement, et nous sommes aussi très intéressés par le développement d'investissements citoyens – si je ne me trompe pas dans les ambitions portées par Christian. Donc nous aurons ce schéma éolien à valider tout à l'heure.
Sur le solaire, l'idée est de porter aussi, dans la réflexion stratégique, des projets solaires sur notre territoire, même si on peut le faire aussi sur nos bâtiments. Je ne l'ai pas précisé tout à l'heure, mais on a aussi vocation à accueillir du solaire sur nos bâtiments de l'agglomération. La production, vous la voyez à 5 GW. Et nous sommes aujourd'hui sur un objectif, sur notre territoire, à horizon 2030, de 36 GW : c'est énorme. Donc nous devons multiplier par sept, dans l'enjeu solaire, nos équipements sur le territoire. Et vous voyez l'enjeu aussi en termes... Moi, c'est là où je m'interroge sur le ZAN, sur les 18 ha à équiper sur notre territoire, pour les trouver. C'est donc un sujet qui va interpeller chacun et chacune d'entre nous, dans nos communes, donc sujet hautement important, puisqu'il dégage aussi un potentiel énergétique assez favorable.
La stratégie de l'agglomération, tout à l'heure, c'était l'endroit le plus compliqué, et j'avais effectivement omis d'évoquer la partie GPA, qui va pouvoir travailler sur ses propres bâtiments publics, et vous voyez donc la méthode qui est proposée : étudier le gisement, avoir une vision cadastrale des équipements potentiels sur le territoire, mettre en place un schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie qui pourra ainsi caractériser la faisabilité ou non sur les toitures de notre territoire, participer aussi à la création d'une structure d'étude commune (une SPL). C'est celle du syndicat départemental, donc là-dessus, on ne fait pas tout seul, le syndicat d'énergie est aussi très mobilisé sur le sujet. Et enfin, il faudra également avoir toujours à raison, pas simplement à cœur, mais à raison, l'objectif de solliciter les citoyennes et les citoyens sur les projets qui pourraient émerger. Vous le voyez, là, c'est une répartition des tâches : l'agglomération, elle, va œuvrer de façon très importante, sur son bâti, dans les années à venir, sur son patrimoine propre, et les communes sont engagées à le faire.
C'est là où nous devrions voter également l'adhésion à la Société publique locale Énergies et territoires d'Armor.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Sur la méthanisation, tout est dit sur la méthanisation, et je trouve que le débat n'est pas très serein, malheureusement, mais il va le devenir ! En tout cas, l'amorce qu'on a faite ici, à Guingamp-Paimpol Agglomération, c'est que nous rationalisons le débat sur les méthanisations, et nous souhaitons faire une méthanisation la plus citoyenne, la plus agricole, la plus locale possible, puisque, derrière les mots, là, il y a des sujets très précis. On a plusieurs sujets avec la méthanisation. C'est un enjeu effectivement agricole, parce que nous savons que nous avons une biomasse qui n'est pas utilisée : celle qui est utilisée, c'est celle qui sert à manger, donc celle-là, on ne la touche pas ou on la touche très, très peu. Cependant, il reste une biomasse qui n'est pas utilisée, et qui aujourd'hui pourrait être valorisée dans la méthanisation. Et regardez les chiffres qui sont appliqués sur notre territoire : on en produit aujourd'hui 9,5 GW en 2020, il faudrait atteindre les 60 GW pour effectivement être dans ce basculement, vers le mix énergétique. On a engagé déjà un certain nombre d'actions au niveau de l'agglomération. Nous avons été, avec Leff-Armor Communauté, mais Guingamp-Paimpol plus encore, dans un travail précurseur d'étude du gaz portée avec une entreprise qui s'appelle SUBLIME énergie, qui est proche du CEA, qui est issue d'anciens ingénieurs du CEA, et qui travaille sur la possibilité de transporter (comme on transportait le lait avant) le gaz ainsi issu des usines ou structures de méthanisation (puisque le terme « usine » peut être un peu controversé). Nous avons travaillé aussi avec le syndicat départemental à l'installation d'une station GNV à Kernilien. Et bonne nouvelle, je crois que le Président du Conseil départemental, le Président de l'agglomération et le Président du syndicat départemental d'énergie seront présents sur le terrain du secteur de Kernilien très prochainement, pour ainsi mettre une station GNV pour permettre effectivement d'équiper l'ouest des Côtes-d'Armor. On s'était entendus avec Lannion-Trégor Communauté pour que ce premier déploiement ait lieu là (si je ne me trompe pas), donc aujourd'hui, on devrait pouvoir pourvoir ce site rapidement, avec l'accord du Département. Ça, ce sont nos propres actions pour ainsi essayer de développer la méthanisation maîtrisée sur notre territoire. L'objectif, c'est de mettre en place un schéma de développement de méthanisation, et d'ailleurs, il est en cours de réflexion avec Leff-Armor Communauté, vous aviez voté ça au mois de juin dernier, le lancement d'une étude pour effectivement mettre en place un schéma de mutualisation qui soit le plus compris et le plus partagé possible avec nos concitoyens, qui parfois redoutent la méthanisation comme étant un danger public, un danger majeur. Or, j'ai pu visiter de nombreuses structures à taille modeste, dans des exploitations de type familial, l'objet est très intéressant. Je trouve remarquable de pouvoir travailler sur la biomasse et ne pas la laisser se dégrader dans la nature. C'est bien aussi, mais on peut en faire quelque chose d'intéressant pour notre territoire, d'autant qu'il est déficitaire, vous le voyez bien. On est à 9,9 GW et on devrait être à 60 GW.

Richard VIBERT : Je voudrais intervenir sur la méthanisation. La semaine dernière, nous étions en COPIL sur la méthanisation justement avec LAC, moi, j'ai regretté qu'il y ait très peu d'élus, puisque nous n'étions que deux de GPA sous l'égide de Yannick, entre autres, qui présidait, en remplacement de Christian PRIGENT. Il y avait moi, et côté LAC, il n'y avait que Denis MANAC'H, donc ça fait très, très peu d'élus, pour un sujet, vu son importance. Et ça, ça m'a un petit peu surpris. Et moi qui n'avais pas de connaissance de la méthanisation, j'ai appris, pendant ce COPIL qui a quand même duré 2h30, des tas de choses, puisque beaucoup de citoyens s'imaginent que la méthanisation est issue uniquement de l'agriculture, c'est-à-dire qu'on encourage les agriculteurs à produire plus pour venir plus sur les méthaniseurs. Or, ce n'est absolument pas le cas, et on a découvert justement les différents apports qui sont apportés dans un méthaniseur, entre autres sur tout ce qui est déchets ménagers, à partir des hôpitaux, à partir des citoyens, à partir des déchetteries, tous les déchets carnés des abattoirs. J'ai même posé une question, parce que je trouvais intéressant de la poser, à savoir si les algues vertes, qui sont un véritable souci aujourd'hui pour les communes littorales, pouvaient rentrer dans la méthanisation. Et j'ai eu une réponse de la part des spécialistes qui étaient là, que oui, en partie, ça pourrait être pris en compte, mais ce qu'ils craignent le plus, c'est le soufre des algues, et le sable. Donc je disais : pourquoi ne pas faire un rinçage de ces algues-là, avant de les introduire au méthaniseur ? Il y a un coût supplémentaire, mais ça serait peut-être une idée à exploiter. Et on

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

s'aperçoit que ce qui peut alimenter un méthaniseur, la liste est assez longue, et qu'il ne faut pas rester uniquement sur les agriculteurs, où on leur demanderait de produire plus pour nourrir ce méthaniseur.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait. On a un sujet effectivement plus global, quand on parle des algues, c'est de réduire à la source le problème de prolifération des algues, et des algues vertes en particulier. Merci pour ce point. Effectivement, si vous n'étiez que trois ou quatre élus, c'est peu, alors que ça va être un sujet qu'on va avoir à aborder ici, en instance publique, dans les mois à venir. Il y aura un atelier spécial, une Conférence des Maires fin novembre sur le sujet de la méthanisation.
Les actions portées par l'agglomération en propre, c'est une portion un peu plus limitée, le bois. Encore que non, quand je vois les chiffres qui sont affichés, on est quasiment dans les objectifs 2030, mais on est effectivement toujours dans le souci de l'approvisionnement, et heureusement qu'on a la convention avec la SCIC Bocagenese pour ainsi stabiliser celle-ci. Nous avons aussi une compétence de distribution au niveau de l'agglomération, depuis 2018, donc nous avons intérêt à agir. Et enfin, nous sommes sur l'étude d'opportunité avec l'association AILE et l'accompagnement des communes, avec deux postes complémentaires sur le CEP qui est demandé. Donc on a des projets sur le bois, mais aujourd'hui, nous sommes plutôt dans la définition du cadre des études de faisabilité pour les communes, plus sûrement que pour notre part au niveau de l'agglomération. Je vous ai parlé tout à l'heure du projet de réseau de chaleur bois sur le secteur de Guingamp, et pourquoi pas ailleurs, puisqu'il y a peut-être d'autres villes qui souhaiteraient avoir ce soutien de l'agglomération dans un réseau de chaleur bois. Et enfin, je vous le disais tout à l'heure, la question de la rédaction d'un contrat Fonds Chaleur territorial.
Sur la délégation du Fonds Chaleur, nous sommes aujourd'hui bien accompagnés techniquement et en termes de subventions par l'ADEME, qui porte les projets de chaleur renouvelable au travers de ce fonds que je viens d'évoquer, mais le souci c'est qu'on ne peut pas prendre un projet par un projet, en principe : il faut avoir une vision plus globale qui donnerait donc une dimension de grande envergure à notre projet de chaleur renouvelable. Donc, si nous pouvons travailler effectivement en contractualisation pour devenir délégataire du Fonds Chaleur, nous pourrions ainsi avoir plusieurs communes avec nous, plusieurs projets et ainsi, petit projet plus petit projet, dans une stratégie globale, nous pourrions peut-être – et sûrement, je l'espère – devenir éligibles à ce Fonds Chaleur. Et cela a une incidence assez remarquable, c'est qu'on multiplie par deux les subventions par rapport aux subventions actuelles. Ça ne bougera pas ? On ne peut pas le savoir encore, mais en tout cas, voilà ce qui est aujourd'hui donné comme information. Donc le contrat Fonds Chaleur qu'on pourrait mettre en place avec l'agglomération et les communes qui pourraient ainsi rentrer dans cette contractualisation, c'est un projet qui durerait sur trois à six ans, avec un début au 1er janvier 2024. Notre objectif qui est fixé pour le territoire, c'est 7 GW ENR produits. Et un investissement assez colossal, puisqu'on est sur des montants assez importants de 9 M€, impliquant 11 projets. Donc on est quand même sur une ambition collective qu'il faudra réaliser avec beaucoup de discussions et de prévention. Et on pourrait obtenir quasiment 4 M€ de subventions, ce qui n'est pas une somme négligeable. C'est pour le territoire, je ne vous parle pas de l'extérieur. Donc c'est de savoir si on est en capacité de se mettre d'accord sur un projet Fonds Chaleur sur notre territoire.
Ensuite, pour évoquer des informations plus globales, nous avons plutôt un bilan positif de la chaleur renouvelable face aux alternatives. Vous le voyez. Aujourd'hui, si vous prenez le bois plaquette, le bois granulé, le solaire thermique, la géothermie, on est foncièrement sur les dispositifs qui sont les plus efficaces, si je ne me trompe pas.
Et enfin, dans les conditions du contrat, je vous laisse lire le dispositif. On a ici une présentation très succincte autour de l'éligibilité des projets. Ce sont des projets qui peuvent être portés par le public ou par le privé, ou par les deux en même temps. Ça veut dire que nous devrons délibérer pour le 12 décembre prochain sur cette adhésion au contrat territorial Chaleur renouvelable. Donc, d'une certaine manière, je fais appel aux communes, pour celles et ceux intéressés pour participer à cette ambition sur le territoire de l'agglomération, avec les communes.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Et je viens remettre le tableau qui devra être votre guide, en tout cas pour discuter de l'éolien, du solaire, du bois et de la méthanisation : qui fait quoi ? Donc ce tableau vient conclure mon propos, avec un schéma – il a fallu que je l'absorbe rapidement. Voilà le contexte des stratégies des énergies renouvelables sur notre territoire, et vous voyez bien que les enjeux sont croisés. On retrouve, pour l'éolien, le solaire, le bois, la méthanisation, un certain nombre d'acteurs incontournables. Et au cœur des acteurs, on a oublié l'agglomération, mais c'est parce que nous sommes partout dans les cercles ! Nous retrouvons le Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor, nous retrouvons la SEM Énergies des Côtes-d'Armor et nous trouvons aussi les citoyens qu'il faut associer dans toutes les démarches, quand on parle éolien, bois, méthanisation et solaire.
Voilà le travail effectué par la commission, le comité de pilotage PCAET, qui s'est retranscrit après par des actions opérationnelles portées par la Christian PRIGENT. C'est un travail qu'il a mené avec des collègues investis : on voit les collègues, autour de la table, qui s'investissent sur ces sujets énergétiques, un travail de fond très important. Et ce projet a vraiment une importance majeure pour notre territoire, parce qu'il va définir nos financements, in fine, pour tous les sujets et surtout pour tous les projets de production énergétique sur notre territoire. Donc nous aurons encore un peu de travail, notamment pour le portage de ces différentes sources de production énergétique sur le territoire.
Voilà ce que je pouvais dire. Ensuite, vous avez eu l'occasion de voir les documents. Maintenant, je vous laisse la parole, si vous souhaitez prendre la parole, prendre position et nous dire effectivement ce que vous pensez.
Je vous resitue un peu les délibérations. Sur le Plan Climat-Air-Énergie territorial, on en arrive à la moitié de l'exécution, donc on va commencer la revoyure, mais il faut l'approuver définitivement. Nous avons commencé à faire des actions (vous l'avez vu ensuite). Nous avons à délibérer sur le schéma de développement éolien.

Nous avons à délibérer sur la tarification de la mission de conseil en énergie partagée, sachant que l'idée, c'est de développer cette mission. Difficile de recruter des agents sur le sujet, ils sont très convoités par ailleurs.

Nous avons aussi à adhérer à la Société publique locale Énergies et territoires d'Armor.

Et enfin, il vous est proposé de travailler sur le budget annexe photovoltaïque, pour lui donner une plus grande part dans la gestion de nos politiques publiques énergétiques.

Alors, j'ai Fanny CHAPPE d'abord, qui souhaite prendre la parole, et ensuite, je prends les inscriptions.

Fanny CHAPPE : Merci. Merci effectivement à Christian PRIGENT et à toutes celles et ceux, élus et services, qui l'ont accompagné, et merci à tous celles et ceux qui ont contribué. Vous me permettrez d'avoir une pensée en particulier pour les élèves de Kerraoul. Je trouve que c'est très intéressant que des jeunes aient pu s'en saisir.
Je vais être assez rapide. Vous l'avez dit Président à plusieurs reprises, on a quand même une responsabilité qui pèse sur les communes. En tout cas, la manière dont on dit les choses, ça peut être le sentiment que l'on a. Et il me semble important de rappeler que nous sommes en accompagnement des communes et qu'elles répondent à des enjeux qui dépassent largement le territoire, qui répondent à des enjeux régionaux. Et vous l'avez dit tout à l'heure, quand on parle d'énergie, il faut le dire, on parle de dépendance, et donc on parle de fragilité. Donc on est dans un contexte dont il faut vraiment réellement toutes et tous prendre conscience : c'est la situation fragile de la région Bretagne.
Et donc en tant que référente EPCI et conseillère régionale, je me permets, et je l'ai déjà dit lors de l'inauguration du parc éolien Ty nevez Mouric samedi dernier, de rappeler que la région Bretagne a un pacte électrique à trois piliers. Le premier, on est sur économiser l'énergie, le deuxième sur produire, et le troisième, c'est un travail d'interconnexion entre les régions, pour sécuriser l'alimentation. Donc

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

c'est pour aussi toujours remettre les choses dans un contexte global.
Et permettez-moi juste de réagir sur le deuxième pilier, à savoir produire. Je vais faire la même remarque que j'ai faite à la Région Bretagne, la semaine dernière. Sur une des diapositives, je crois que c'est l'avant-dernière que vous avez présentée, Président, de mon point de vue, nous ne répondrons aux enjeux qu'avec un bouquet de solutions, c'est l'expression que j'ai utilisée samedi et je la reprends, voilà, parce que vous évoquez le vent, vous évoquez la méthanisation, vous évoquez le soleil, vous évoquez le bois, et je regrette que la mer ne soit pas évoquée. Donc là, en tant que vice-présidente Mer et littoral, je rappelle que nous avons une façade maritime, nous avons un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, nous avons un site d'essai à l'Arcouest. Je ne sais pas comment ça peut s'intégrer. Ce sera peut-être sur le long terme. Christian PRIGENT me dira que je n'avais qu'à être plus active sur la production de ce travail. Pour autant, il me semble que nous devons intégrer systématiquement dans nos réflexions, dans nos pensées, à Guingamp-Paimpol Agglomération, que nous avons une façade maritime avec une capacité de production d'énergie qui est extrêmement importante sur le territoire. Donc oui, je me permets effectivement, et vous avez pris les devants, de rajouter la mer.
Donc oui, évidemment, dans ma prise de position complètement favorable à tout ce qui a été cité, et je trouve que c'est un travail remarquable, je me permets quand même une ouverture, une fois encore, puisqu'on est aussi en connexion avec les différentes collectivités. Deux choses. Parce que la méthanisation, et la manière dont on appréhende le sujet peut être polémique, vous l'avez dit, il faut que le dialogue qui est instauré soit de qualité. J'espère que ce sera la même chose sur l'agrivoltaïsme. Arnaud LÉCUYER, qui est vice-président à l'agriculture à la Région Bretagne, dit toujours qu'il ne faut pas oublier que, et d'ailleurs, ça fait référence à la ZAN, etc., que la terre, c'est d'abord une terre nourricière et que l'on doit d'abord la préserver, parce qu'elle nous nourrit. Pour autant, on peut dans le même temps réfléchir à comment travailler sur des opportunités pour gagner en autonomie. Donc voilà peut-être un sujet qu'il faudra aussi sereinement appréhender. Et la deuxième chose, je fais référence au travail de mon collègue, conseiller régional, André CROCQ, délégué aux transitions énergétiques, qui a présenté en session, l'année dernière, un travail remarquable, une feuille de route, sur le développement du photovoltaïque. Je vous le dis, ayez en tête ce programme, qui s'appelle « Éole Breizh », parce qu'il y a des opportunités qui se présentent pour accompagner les communes qui prennent leurs responsabilités. Soyons en accompagnement. Donc, oui à tout ce qui est présenté sur le PCAET et bravo encore pour le travail.

Vincent LE MEAUX : Désolé, j'ai manqué le pictogramme qui était dans un coin. Pourtant, on m'avait dit : « *N'oubliez, pas, Président, de parler des énergies maritimes*. » Effectivement, on aura un sujet. On ne sait pas comment ça va se développer. La revoyure, je pense, va être importante pour intégrer ce que vous souligniez à l'instant.

Dominique PARISCOAT : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Président. Merci pour cette présentation, parce que c'est vrai que prendre le relais de Christian, pour qui on a une pensée, ce n'est pas forcément évident. Donc au pied levé, félicitations. J'avais deux questions, notamment par rapport à la desserte du schéma éolien. Je reprendrai les propos de mon ancien collègue maire, Jean HERVÉ, il faudrait penser aussi à la desserte du cheminement, parce que c'est vrai qu'on a souvent un calendrier qui nous arrive, comme quoi on va desservir par nos voies communales. Une année, on perce. Deux ans après, on repasse de l'autre côté de la route. Du coup, ça serait bien qu'il y ait aussi un calendrier et un schéma pour la desserte, avant que ce soit injecté sur le réseau électrique.
Ma deuxième question, c'était notamment par rapport à la station GNV pour laquelle j'ai été alerté. Je crois que certains sont au courant même avant certains élus. Puisque je suis commune limitrophe de Kernilien, un village, Kerninon notamment, m'a alerté, des administrés, pour me demander où elle serait installée, comment. Je ne sais pas si le Maire de Plouisy a des éléments d'information, mais j'entends que le Conseil départemental et le SDE seront présents bientôt, est-ce qu'on pourrait associer les communes limitrophes par rapport à ce projet et savoir si ce projet sera peut-être géré par une compagnie privée ou publique ? Je ne sais pas comment c'est prévu, ce cheminement. Merci.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Samuel LE GAOUYAT : Je ne vais pas répéter l'ensemble des remerciements, mais c'est vrai qu'un très, très gros travail a été mené. Juste préciser aussi, dans la continuité de ce PCAET et des différents éléments, qu'on va travailler aussi, dans les mois ou dans les semaines à venir, sur le schéma directeur immobilier et énergie. Je pense que c'est complètement en lien avec le sujet de ce soir. Tout à l'heure, il y avait une question sur la partie opérationnelle et plus concrète, finalement, de cette mise en œuvre dans le cadre de ce schéma. Ça permettra aussi de mettre en relation, d'interroger l'ensemble des bâtiments communautaires de notre patrimoine pour travailler sur l'aspect énergétique, mais aussi l'aspect des futurs bâtiments ou des perspectives nouvelles à adopter. Je pense que ce soir, c'est aussi une première étape, mais sur laquelle on va pouvoir s'appuyer fortement pour travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs, au centre du cercle, et puis, principalement, les citoyens. Je pense aussi aux participations, directes ou indirectes, du Conseil citoyen. Peut-être que Virginie va en parler, mais je pense que c'est ensemble aussi qu'on peut décliner une politique la plus opérationnelle possible et la plus efficiente.

Vincent LE MEAUX : Bien. Justement, Virginie, mais ce n'était pas prévu que ce soit une transition.

Virginie DOYEN : Alors, moi, je vais aborder plusieurs casquettes. La première, c'est en tant que Maire. J'apprécie beaucoup ce plan, parce que finalement, on voit bien une proximité quand même qui est affichée, la volonté de développer les énergies renouvelables au niveau local, entre autres, et aussi accompagner les communes justement dans ce développement. L'investissement citoyen aussi dans certaines communes peut être intéressant, bien sûr avec l'accompagnement de la commune elle-même. Globalement, si je reviens un petit peu sur la stratégie éolienne, j'ai participé à ces groupes de travail, à l'époque, où on prenait en compte la majorité des paramètres, entre autres, tout ce qui était trame verte, bleue, tout ce qui était zones humides, vraiment les protections, aussi les habitats, mais aujourd'hui, je m'interroge quand même sur un point. L'éolien, en effet, se développe. L'aspect paysager aussi était pris en compte. On partait du principe que si on gardait, on va dire sur un quart de cercle, un espace sans éolien, c'est toléré, mais mon inquiétude vient plutôt de la hauteur des éoliennes. Clairement, on parlait d'éoliennes, à l'époque, de 120 m. Aujourd'hui, on atteint des hauteurs bien plus importantes, et pour autant, la distance des habitations n'est pas forcément augmentée. Alors, en effet, il y a le progrès, sûrement. On va dire que la technologie s'est améliorée, mais ça pose question quand même au point de vue santé. Aujourd'hui, on voit bien que la population est alertée par ça. Voyant autour de chez moi des éoliennes qui arrivent, moi, au contraire, le développement éolien est important, parce que l'énergie renouvelable, il faut bien qu'on la produise d'une manière ou d'une autre, mais je pense qu'on a un atout quand même, c'est nos communes. Elles peuvent aussi être sûr de l'énergie et de la production beaucoup plus locale. Moi, je pars d'un principe, c'est que c'est en mettant des pierres les unes sur les autres qu'on forme un mur ou qu'on forme un bâtiment ou que l'on construit des choses. Ce n'est pas forcément tout de suite le gros bloc qui arrive. La caquette ensuite du Conseil citoyen, là c'est ma délégation. C'est vrai que le Conseil citoyen a participé entre autres au plan alimentaire territorial. Il a été très actif. Ça fait partie d'une des actions. Je rejoins tout à fait Samuel sur le fait qu'il peut participer, au contraire, sur des projets éventuels. Ils sont complètement ouverts. On a vu d'ailleurs, des participations dans, entre autres, le PAT, mais aussi dans d'autres instances citoyennes.
La dernière casquette, c'est l'Office Intercommunal du Tourisme. Je remercie d'ailleurs que ce soit affiché, mais c'est quelque chose qui est déjà depuis 2021. Donc, moi, je ne prends qu'en cours les choses, entre autres, avec un label du tourisme équitable et solidaire. Aujourd'hui, la volonté est vraiment de travailler avec les services de l'agglomération, entre autres, les services Déchets, biodiversité, etc., pour faire en sorte justement d'accompagner au mieux nos sociopros au niveau du tri, par exemple, du tri sélectif ; aussi d'accompagner au mieux, par rapport aux projets, tout ce qui est liaisons douces. Le projet Région, c'est « en Bretagne sans ma voiture ». Les circuits courts. Je ne vais pas tout énumérer, mais en tout cas, pour finir, quand même, je fais un petit clin d'œil à Josette par rapport au schéma du tourisme et des loisirs, qui a été voté d'ailleurs. Aujourd'hui, dans ce schéma-là,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

on est clairement dans la part développement durable, c'est clair, mais le développement durable, c'est l'économie d'énergie. Ça va être aussi évidemment le souci de l'environnement, la biodiversité, l'eau, etc., mais c'est aussi l'habitant. Clairement, l'habitant doit être au cœur, je pense, de ce genre de dispositif.

Yannick LE BARS : Moi, je voulais juste exprimer mon regret sur le solaire thermique. On n'en parle pas suffisamment. Pourtant, le solaire thermique permet de chauffer l'eau chaude sanitaire. L'eau chaude sanitaire, c'est le premier poste de consommation électrique après le chauffage. Je regrette que l'on n'ait pas pu inscrire, dans notre PLUI, une incitation forte à équiper les maisons neuves, bien sûr, mais aussi les réhabilitations, lorsque c'était possible, pour inciter les personnes à installer des panneaux solaires thermiques.

Jacky GOUAULT : Je m'associe bien entendu aux remerciements qui ont été adressés à Christian d'abord, à toutes les personnes qui ont accompagné ce lourd et passionnant sujet au service de l'agglomération. Sur les services de l'agglomération, outre Jérôme, je voulais rendre un petit hommage à Sophie, qui est derrière toi, Vincent, qui a accompagné depuis le départ ce projet. Lorsqu'on a démarré sur cette étude, Sophie a fait preuve de beaucoup de pédagogie et a fait en sorte qu'on soit intéressés. Même si c'est un sujet passionnant et extrêmement important, il fallait intéresser son public et elle a su le faire dès le départ. On a pu mettre sur les rails ce dossier dans de bonnes conditions grâce à Sophie, parce qu'elle a su nous intéresser à ce sujet, même si on savait qu'il était important. Je voulais juste dire autre chose. On en a souvent parlé avec Richard, je pense qu'on a eu la chance de mener de concert le PLUI et le PCAET. Ça, c'était une chance, parce qu'on a pu avoir des échanges permanents entre le PLUI et le PCAET, sur ce qu'on allait y mettre dedans. Je pense que pour notre agglomération, ça a été une chance de mener de concert ces deux documents stratégiques.

Vincent LE MEAUX : Bien. Merci, Jacky. Merci aussi pour les services qui sont impliqués de longue date sur ce dossier.

Rémy GUILLOU : Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été très bien dit. Je ne peux que me réjouir de voir l'effort qui se dessine pour l'agglomération pour quitter les énergies fossiles et aller vers des énergies renouvelables. Nous en avons besoin. Nous ne pouvons pas nous passer d'énergie et nous avons la capacité d'en produire nous-mêmes sur notre territoire. Il faut savoir aussi que dans le cas des transports, on fait parfois venir des énergies de très, très loin. Il y a une perte. Si on la produit chez nous, il y aura beaucoup moins de perte, donc on sera gagnants à tous les niveaux.
Je voulais juste ajouter que dans la bonne commune de Plouisy (que tu as citée au travers de Kernilien, et je me ferai un plaisir de saluer les trois présidents, si, du moins, ils daignent m'inviter, lorsqu'ils viendront à Kernilien), nous avons lancé un projet de travail sur l'éolien avec une exigence, et Aurélie ne me démentira pas, auprès des porteurs de projets, c'est qu'il y ait un financement participatif aussi bien dans la phase d'études que dans la phase de réalisation. Sans trahir de secret, puisque je n'ai pas trop le droit de le dire, mais d'ici un mois, les habitants de GPA se verront offrir cette participation avec des taux d'intérêt relativement intéressants. Mais ce qui nous semblait intéressant lorsque nous avons négocié cette première phase, c'était de permettre aux gens de s'impliquer, non seulement de retirer les bénéfices de l'éolien, mais aussi de s'impliquer dans la construction de ce qui se fait. Je suis très heureux que le porteur de projet ait accepté qu'il y ait un financement des habitants du territoire, aussi bien pour les études que pour, ensuite, la construction des éoliennes, dont j'espère qu'elles verront le jour sans trop tarder, si du moins, les études ne sont pas trop longues.
Pour la question qui angoissait Dominique, je rappelle que nous avons acheté un terrain à Kernilien pour accueillir cette station. C'est près de l'aire de covoiturage. L'emplacement définitif, je ne l'ai pas au centimètre près, mais ça sera dans le cadre de l'aire de covoiturage. À côté ? À la place de ? Je crois que c'est une réflexion qui est en cours, mais c'est à ce niveau-là. Honnêtement, les Plouisiens sont peut-être, Dominique, plus proches de cette station que les habitants de Tréglamus. Pour l'instant,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

personne ne s'est inquiété. Je crois que la distance est suffisamment importante par rapport aux habitations pour qu'il n'y ait pas trop de craintes à avoir. Mais là aussi, moi, je souhaite que, comme nous le faisons sur l'éolien, on associe la population à l'étude, à la présentation, de façon à faire tomber toutes les craintes qu'il peut y avoir. L'avantage aussi de l'emplacement est bien sûr la proximité avec les deux quatre voies, la quatre voies qui mène à Brest et celle qui mène à Lannion.
Oui, c'est vrai, Fanny, il ne faut pas oublier la mer. Je ne dirais pas les courants de Bréhat, puisque Bréhat ne nous fait pas l'honneur de participer à nos travaux, mais les courants de Paimpol, on va les appeler comme ça, seront encore plus porteurs et on aura beaucoup d'énergie à venir de la mer et ce sera pour le profit de tout le monde.

Vincent LE MEAUX : Rémy GUILLOU se lance dans la poésie là ! Les courants de Paimpol !

Rémy GUILLOU : Il est littéraire !

Vincent LE MEAUX : Il est de formation littéraire. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'expression ? Non. Quelques réponses. Merci, Dominique pour tes encouragements, tout à l'heure, mais Yannick, à côté, m'a posé une colle. Donc, je vais essayer d'y répondre, mais d'abord, effectivement, la desserte que tu posais est inscrite. Les logiques de dessertes et les principes de dessertes sont inscrits dans la charte. Il va falloir que les élus puissent s'appuyer sur celle-ci pour effectivement imposer aux différentes structures ou entreprises qui viendraient de ne pas venir désorganiser le schéma des chemins vicinaux d'une commune. Comme tu le disais, notre ancien collègue, Maire de Moustéru, était très attentif sur le sujet, voire exigeant. Donc, il faut que cette charte vienne renforcer les Maires dans leur position, lorsqu'il s'agit de discuter avec les entreprises qui installent un équipement, quel qu'il soit, d'ailleurs.
Sur la station GNV, j'en suis effectivement au niveau d'information. Rémy, tu n'as pas été invité encore, parce que je ne le suis pas non plus, mais je sais qu'il y a une rencontre. Les deux présidents, du SDE et du CD22, se sont entendus pour pouvoir venir sur place. On a effectivement intérêt à y être, parce que nous devons avoir une vision claire de l'installation de ces stations GNV et que ce ne soit pas un temps long. Ça fait un an que j'ai écrit au syndicat départemental et au Département pour qu'on puisse se mettre d'accord sur le périmètre en remplacement ou en extension. C'est ça, le dispositif. Mais c'est tout de suite à côté de l'aire de covoiturage. Donc, on est plutôt plus proche du rond-point que des habitations de Tréglamus, mais si on n'arrive pas à éclaircir ce point de vue là, effectivement, les gens vont discuter et s'inquiéter.
Et pour la question du bac de Yannick, la réponse, effectivement, ça aurait été bien de le mettre dans le PLUI. Tu as raison. Il n'y a pas photo. On aurait pu mettre plus de préconisations environnementales, mais on aura une revoyure qui va arriver vite. Le PLUI, c'est une affaire maintenant de temps court quasiment. Pour autant, ton observation me permet de me dire que sur le solaire thermique, nous allons pouvoir fixer les règles dans le contrat Fonds Chaleur. Je pense que tu pourras, en l'absence de Christian, regarder de plus près cette mise en place du solaire thermique dans nos politiques de contrat Fonds Chaleur, on va y aller, mais c'est important de pouvoir, quasiment dès ce soir, faire un appel à projets dans vos communes. Si vous avez des projets dans vos communes, moi, je vais regarder de plus près, depuis que je suis informé de ce Fonds Chaleur, ça ne serait pas mal de recueillir très vite vos intentions à agir. On a tout ça dans ce dossier sur le solaire thermique.
Je n'ai pas d'autres observations, pas d'autres commentaires ou de prises de parole. Est-ce que j'ai des explications de vote sur des sujets qu'on va aborder là, des délibérations qui sont assez importantes ? Non, très bien.

Donc nous allons en venir aux délibérations et je commence par la première sur le Plan Climat-Air-Énergie territorial. Après son arrêt (deux ans et demi), il s'agit d'approuver.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-170 **ENERGIE**

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : APPROBATION

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. C'est un outil de planification de l'action publique qui a pour objectifs de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de se prémunir des effets du changement climatique, de renforcer la sobriété énergétique du territoire, de développer les énergies renouvelables et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Plan Climat comprend :

- Un diagnostic,
- Une stratégie territoriale,
- Un programme d'actions,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a mis en place les PCAET. Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code l'environnement précise que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un PCAET établi pour une durée de 6 ans. Ainsi, Guingamp-Paimpol Agglomération entre dans le champ d'application de cette réglementation.

Rappel des étapes de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

Par délibération du 27 novembre 2018, l'Agglomération a lancé l'élaboration de son PCAET. Après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, le projet a été arrêté par le vote à l'unanimité du Conseil d'agglomération du 20 avril 2021.

Le projet a ensuite été transmis aux partenaires publics associés pour avis, à savoir la Région Bretagne, le Préfet de la Région, ainsi que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Les avis ont été reçus dans les délais fixés par le Code de l'Environnement et ont été portés à la connaissance du public avec le projet de PCAET, au cours d'une mise à disposition dans les conditions prévues par la réglementation (voir l'avis de consultation du public joint en annexe 1).

Avis reçus et modifications apportées au projet de *Plan Climat Air Énergie Territorial*

Les réponses du Préfet de la Région Bretagne ainsi que de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale aux remarques formulées sur le PCAET arrêté sont synthétisées dans le « *Mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées* » joint en annexe 2. En raison du contexte électoral, le Conseil régional de Bretagne n'a pas émis d'avis formel, son avis est en conséquence réputé favorable.

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la phase de consultation du public s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022. 13 avis ont été émis par voie électronique et aucun avis émis par voie des registres papier.

Ces remarques sont variées et démontrent un intérêt pour le projet, avec parfois une volonté d'être impliqué plus largement dans l'engagement des actions. Les différents avis soulignent l'attente de la population quant à la mise en œuvre effective du projet. Dans le « *Mémoire en réponse aux avis du Public* », (annexe 3) l'Agglomération présente les réponses apportées aux remarques et questions émises.

Comme le prévoit la législation, ce document est consultable à l'adresse suivante : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh ou directement à l'accueil de l'Agglomération (3 rue Auguste Pavie à Guingamp) pendant une durée de 6 mois.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Les modifications apportées au projet de PCAET à l'issue de cette phase de consultation sont mineures et ne remettent pas en cause les principes structurants, la stratégie et les engagements validés lors de l'arrêt du projet le 20 avril 2021.

Les modifications apportées aux divers documents constitutifs du PCAET 2021-2026 ont concerné :

- Un préambule, assorti d'un glossaire, a été ajouté pour faciliter l'appropriation des données de culture générale sur les enjeux du climat, de la qualité de l'air et de l'Energie par le futur lecteur ;
- Des précisions et compléments d'information sur les données du diagnostic (modes de calcul, sources, choix méthodologiques…) ;
- Des indicateurs de suivi ont été ajoutés à certaines fiches du programme d'action pour répondre aux attentes des services de l'Etat en charge du suivi des politiques énergétiques et climatiques ;
- L'intégration des nouvelles obligations réglementaires et objectifs issus des nouvelles politiques de niveau supérieur validées entre 2019 et 2021 (la Stratégie Nationale Bas Carbone, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et le SRADDET principalement) ainsi que l'argumentation correspondante pour le maintien des objectifs stratégiques retenus par le territoire ;
- A la demande de la DREAL, une information sur le coût économique de l'inaction face au changement climatique a été apporté au rapport stratégique pour favoriser la prise de conscience des enjeux.

Les documents constitutifs du PCAET 2021-2026 modifiés suite à la phase de consultation sont soumis au vote du Conseil d'Agglomération pour une approbation définitive en vue d'un dépôt pour enregistrement sur la plateforme nationale. Ces documents sont joints au présent rapport en :

- Annexe 4 : Préambule
- Annexe 5 : Diagnostic
- Annexe 6 : Rapport stratégique
- Annexe 7 : Programme d'actions
- Annexe 8 : Evaluation Environnementale Stratégique
- Annexe 9 : Résumé non technique

L'Evaluation environnementale stratégique et le résumé non technique n'ayant pas fait l'objet de modification suite à la phase de consultation, ils s'imposent dans leur version précédente.
Le projet approuvé par le Conseil d'agglomération sera déposé sur la plateforme informatique et mis à la disposition du public à l'adresse suivant : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ et sur le site internet de l'Agglomération : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh
Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2024 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public. Une évaluation finale à l'issue de la période de mise en œuvre des six ans sera également réalisée en 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-34 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L.123-19, R229-51 et suivants ;
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le décret n°2016-846 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air-énergie territorial ;
Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;
Vu la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2023 ;
Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vu la délibération n° 20181128B du 27 novembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n° 20200142 du 4 février 2020 validant le diagnostic et la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n°2021_04_072 du 20 avril 2021, arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial et autorisant l'ouverture à la consultation des personnes publiques associées et du public ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées reçus au titre de l'article R.229-54 du Code de l'Environnement ;
Vu les avis reçus lors de la concertation publique obligatoire et des modalités de prises en compte,
Vu le projet de Plan Climat Air-Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération modifié pour prendre en compte les différentes remarques reçues et annexé à la présente délibération ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver les modifications apportées au PCAET suite à la phase de consultation ;**
- **D'adopter le PCAET modifié**
- **De valider les documents constitutifs du PCAET tel qu'annexés à la présente délibération autorisant ainsi son dépôt pour enregistrement sur la plateforme nationale ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

DEL2023-09-171 ENERGIE
SCHEMA DE DEVELOPPEMENT EOLIEN : APPROBATION

Par délibération n°2021-04-072 en date du 20 avril 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026. Parmi les objectifs à horizon 2050 et afin d'atteindre la neutralité carbone exigée, le PCAET retient :

- ✓ Une augmentation importante de la production locale d'ENergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R), au moins équivalente à 85,4 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050 ;
- ✓ Le développement de boucles énergétiques locales et de l'autoconsommation pour réduire la dépendance, la facture et la précarité énergétiques.

Avec 156 GWh produite en 2015[1], l'énergie éolienne est la ressource renouvelable la plus exploitée sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Elle représente 41,6% d'une production d'énergie finale totale de 372 GWh et 75 % de la production d'électricité locale. Le PCAET affiche des ambitions fortes pour l'éolien à horizon 2030 (+143 %), avec un potentiel de 378 GWh (soit 222 GWh supplémentaires), cumulant installation et redimensionnement.

La quasi-totalité des champs éoliens du territoire sont installés dans la moitié sud de l'agglomération. 3 communes du plateau de Bourbriac accueillent près de la moitié des 77 mats installés sur le territoire. Chaque nouveau projet contribue au mitage déjà important du paysage, renforce le sentiment de saturation des habitants et réduit l'acceptabilité sociale envers l'éolien.

Face à ce constat, l'Agglomération a coordonné, avec le soutien financier et technique de la DDTM22, la DREAL et la Région Bretagne, l'élaboration d'un Schéma de développement éolien répondant à trois enjeux :

[1] Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial - Données GIP Environnement Bretagne

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

- Produire avec les communes des règles locales opposables pour mieux maitriser le développement, la qualité et l'impact des projets sur le territoire,
- Identifier les espaces les plus favorables pour renforcer la production d'énergie par éolienne et maintenir ainsi la dynamique d'augmentation de la production sur le territoire,
- Quantifier précisément le potentiel de développement éolien et s'inscrire dans les objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial.

Afin de renforcer l'acceptabilité sociale de ces projets, la société civile a été associée très en amont et tout au long de la démarche en l'amenant à investir positivement le sujet. L'avis citoyen issu de ces travaux de concertation a permis d'alimenter les réflexions et le travail des élus du territoire en tenant compte des attentes des citoyens.

A l'issue de l'étude, les communes ont maintenu l'inscription de 22 zones dans le Schéma de développement éolien du territoire pour un potentiel de puissance installée maximal de 378 MW et une production annuelle moyenne estimée à 756 GWh (correspondant à la consommation électrique hors chauffage de 156 000 foyers (données officielles du Ministère de la Transition = 2MW installé = 4000 MWh/an = 800 foyers).

Le Schéma de développement éolien permet donc de respecter les engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial à horizon 2030 et 2050 pour des productions respectives de 378 GWh et 453.6 GWh.

Afin de rendre opposables les choix du territoire, le Schéma de développement éolien a été développé en lien étroit avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Les orientations retenues ont été intégrées au sein d'une Orientation Aménagement et de Programmation thématique « Eolien », dans le PLUi voté le 2 février 2023. Au-delà de la définition de règles communes à l'ensemble des projets éoliens du territoire, chaque zone retenue fait l'objet d'une fiche spécifique qui traduit précisément les conditions de mobilisation de la zone pour un projet éolien et les points de vigilance à prendre en compte dans les études préparatoires.
En complément, les éléments issus de l'étude ne pouvant être intégrés dans les outils réglementaires du PLUi seront retravaillés ultérieurement dans le cadre d'une charte de bonnes pratiques spécifiques au territoire, qui s'imposera comme cadre contractuel de coopération avec le bloc local pour tout nouveau projet.

La commune de Saint Servais a souhaité modifier son avis pour supprimer la zone du lieu-dit Kermatahan, d'un potentiel de 8 MW de puissance installé. En effet, l'exploitation de la zone est rendue obsolète par la rénovation récente d'un logement à proximité immédiate du secteur précédemment définie et imposant donc une modification du rayon des 500 m annulant le potentiel de la zone.

La commune souhaite en contrepartie intégrer la zone du parc éolien de Saint Servais dans le Schéma éolien pour maintenir la capacité de production locale. Le Conseil communal a délibéré favorablement pour cette modification le 2 septembre 2023.

La zone accueille actuellement un parc de 5.6MW de puissance installé. Son potentiel de puissance installé en redimensionnement est de 8 MW.

Le Conseil communal de Saint Adrien, qui s'était exprimé défavorablement sur la zone du lieu-dit Kermacal le 2 juin 2022 a modifié sa position et s'est exprimée en faveur d'une réintégration de la zone au Schéma le 21 septembre 2023. Le potentiel estimé est de 2 éoliennes pour une puissance installée de 8,4 MW.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le Schéma de développement éolien permet donc toujours de respecter les engagements pris dans le cadre du PCAET à horizon 2030 et 2050 pour des productions respectives de 662 GWh et 781 GWh.
Cette évolution du Schéma sera traduite dans l'OAP thématique « Eolien » du PLUi de l'agglomération. Chaque zone fera l'objet d'une fiche spécifique qui traduit précisément les conditions de mobilisation de la zone pour un projet éolien et les points de vigilance à prendre en compte dans les études préparatoires.

Vincent LE MEAUX : Il y a une modification dans le Schéma éolien, il y a une phrase qu'il faut revoir. Les communes de Saint-Servais et de Saint-Adrien ont apporté des modifications (c'est en rouge, je vais lire ce qui est en rouge) :
« La commune de Saint-Servais a souhaité modifier son avis pour supprimer la zone du lieu-dit Kermatahan, d'un potentiel de 8 MW de puissance installée. En effet, l'exploitation de la zone est rendue obsolète par la rénovation récente d'un logement à proximité immédiate du secteur précédemment défini, en imposant donc une modification du rayon des 500 mètres annulant le potentiel de la zone ».
Madame la Maire, c'est bien ça ?
« La commune souhaite en contrepartie intégrer la zone du parc éolien de Saint-Servais dans le Schéma éolien pour maintenir la capacité de production locale. Le Conseil communal a délibéré favorablement pour cette modification le 2 septembre 2023. La zone accueille actuellement un parc de 5,6 MW de puissance installée. Son potentiel de puissance installée en redimensionnement est de 8 MW.
Le Conseil communal de Saint-Adrien, quant à lui, qui s'était exprimé défavorablement sur la zone du lieu-dit de Kermarcal le 2 juin 2022, a modifié sa position et s'est exprimé en faveur d'une réintégration dans la zone du Schéma le 21 septembre 2023 (c'est tout récent) au potentiel estimé de cette éolienne, pour une puissance installée de 8,4 MW.
Le Schéma de développement éolien permet donc toujours de respecter les engagements pris dans le cadre du PCAET à horizon 2030-2050 pour des orientations respectives de 662 gigas et 780 gigas.
Cette évolution du Schéma sera traduite dans l'OAP thématique Éolien du PLUi de l'Agglomération. Chaque zone fera l'objet d'une fiche synthétique qui traduit précisément les conditions de mobilisation de la zone pour un projet éolien et les points de vigilance à prendre en compte dans les études préparatoires. »
Ensuite, j'ai trois points de la délibération qui sont réajustés :
- d'approuver le retrait de la zone dite de Kermatahan sur la commune de Saint-Servais du Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- d'approuver l'intégration de la zone dite du « Parc éolien de Saint-Servais » sur la commune de Saint-Servais au Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- d'approuver l'intégration de la zone du lieu-dit Kermarcal sur la commune de Saint-Adrien au Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.
Voilà pour cette délibération modifiée.

Anne LE COTTON : Pour Ploumagoar, dans le cadre du PLUi, on avait demandé à modifier ce qui nous avait été proposé en OAP et je ne sais pas où vous trouvez cette information, est-ce que ça figure là ou pas ? Et sur les cartes que l'on voit, j'ai l'impression que ça a été réintégré.

Vincent LE MEAUX : C'est dans le PLUi et moi, je t'engage à aller vite voir Richard et les services pour vérifier…

Anne LE COTTON : On l'a déjà signalé plusieurs fois.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX : Les cartes graphiques vont arriver bientôt, donc il faut attendre.
Un petit point, j'ouvre une parenthèse suite à ton observation, les cartes graphiques vont bientôt être stabilisées définitivement, le temps qu'elles puissent être retravaillées avec les maires, d'ici la Conférence des Maires qui a lieu en novembre. Richard, tu connais mieux…

Richard VIBERT : Les cartes sont en finalisation actuellement. La date limite, c'est le 2 octobre pour que ce soit retranscrit sous forme numérique. Il y aura ensuite un délai assez important (un mois à peu près) avant la Conférence des Maires, pour que les maires aient le temps de s'attribuer ces nouvelles cartes, mais elles ne seront pas modifiables, c'est simplement une lecture que chaque élu devra faire de la carte.

Vincent LE MEAUX : C'est très, très, très rapide, c'est avant le 2 ou le 3 octobre qu'il faut faire remonter vos préoccupations, mais vous l'avez fait de toute façon.

Anne LE COTTON : Nous, on l'a déjà fait, donc je voulais savoir où est-ce qu'on pouvait voir ce qui avait été fait parce que dans les annexes de la délibération, je n'ai pas retrouvé ce qu'on avait…

Vincent LE MEAUX : On confirme bien que c'est dans le PLUi que seront recensées les listes complètes. On a une liste globale, mais on aura le zonage précis dans le PLUi, donc je vous engage plutôt à regarder avec les services de l'Agglomération ce zonage.

Anne LE COTTON : D'accord, donc n'ayant pas la réponse précise, je me permettrais de m'abstenir.

Vincent LE MEAUX : OK, très bien. Qui souhaitait prendre la parole ? Oui, Monsieur BÉGUIN.

Jean-Claude BÉGUIN : Je m'interroge sur le fait qu'une éolienne puisse être placée à Kermatahan, parce que c'est tout près de la chapelle de Burtulet.

Vincent LE MEAUX : C'est retiré.

Marie-Thérèse SCOLAN : Je voudrais revenir sur le document de planification concertée que l'on a reçu. Il y a une carte et je tiens à remercier les personnes qui ont travaillé sur ce document, qui avaient dit qu'on tiendrait compte de l'avis des maires.
Sur la troisième carte, il y a en vert les enjeux faibles, en jaune les enjeux modérés, en rouge les enjeux élevés. En fait, dans les phrases qui sont à côté, entre parenthèses, il est noté que les zones à enjeux modérés n'ont pas vocation à être toutes équipées. Donc ça va à l'encontre de ce qu'on avait dit aux maires en leur disant que leurs projets seraient pris en compte. Par exemple, ne serait-ce que sur ma commune, il y a des parcs qui sont anciens et qui ont une puissance de 1,3 MW.
Nous avons en tout 15 éoliennes concernées, elles arrivent en fin de vie, donc elles devraient (je parle au conditionnel) être démantelées et il devrait y avoir moins d'éoliennes, ce qui serait plus acceptable au niveau paysager étant donné qu'il y aura moins d'éoliennes. Or, là, il était marqué « risque potentiel d'encerclement ».
Ce que je crains, en laissant la phrase « les zones à enjeux modérés n'ont pas vocation à être toutes équipées », c'est que les porteurs de projet changent uniquement les nacelles et ne diminuent pas le nombre de mâts en augmentant les puissances, en faisant quand même attention – j'entends bien ce qu'a dit Virginie – à la hauteur des éoliennes.
J'aurais souhaité, si c'était possible, que cette phrase qui est entre parenthèses « les zones à enjeux modérés n'ont pas vocation à être toutes équipées » soit retirée.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent LE MEAUX : On partage ton avis puisqu'aujourd'hui on sait que ce n'est pas un acte réglementaire, c'est une charte, on est dans un processus d'intention (et de bonnes intentions). Ça veut dire qu'on n'a pas le pouvoir réglementaire, c'est le Préfet qui a ce pouvoir réglementaire.
Sur la forme, cette phrase n'a pas lieu d'être et sur le fond, ça crée une controverse qui n'est pas à la faveur du territoire. Ça correspond effectivement à la philosophie que tu viens de donner dans ton propos, donc nous retirerons dans la délibération cet élément entre parenthèses.

Marie-Thérèse SCOLAN : Merci.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il d'autres éléments à faire partager au Conseil d'agglomération sur cette délibération ?
Nous prenons acte de l'explication de vote d'Anne sur le manque de précisions et ce sera le PLUi qui donnera cette précision réglementaire, ce qui ne peut pas être fait aujourd'hui dans ce document.
Je mets aux voix cette délibération ainsi modifiée par rapport au texte initial, réintégrant les observations des communes de Saint-Servais et de Saint-Adrien que je remercie – avis qu'ils auront vus assez rapidement pour que ce soit intégré ce soir dans cette délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-34 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L. 123-19, R.229-51 et suivants;
Vu le Code de ['Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;
Vu le décret n°2020-4556 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 ;
Vu la délibération n° 20181128B du 27 novembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n° 20200142 du 4 février 2020 validant le diagnostic et la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n°2021_04_072 du 20 avril 2021, arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 abstention (LE COTTON Anne) et 68 votes pour décide :

- **D'approuver le Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol agglomération présenté en annexe 1 ;**
- **D'approuver le retrait de la zone dite de Kermatahan, sur la commune de Saint Servais, du Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol agglomération ;**
- **D'approuver l'intégration de la zone dite du parc éolien de Saint Servais, sur la commune de Saint Servais, au Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol agglomération ;**
- **D'approuver l'intégration de la zone du lieu-dit Kermacal, sur la commune de Saint Adrien, au Schéma de développement éolien du territoire de Guingamp-Paimpol agglomération.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents permettant son application sur le territoire.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-172 **ENERGIE**

TARIFICATION DE LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ : ÉVOLUTION

La mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) a été créée au 1er janvier 2022 pour accompagner les communes dans la maitrise de leurs consommations d'énergie et la mise en œuvre de la transition de leur patrimoine. La mission s'inscrit dans la fiche *1.6 Organiser la transition énergétique du patrimoine immobilier public* du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de l'Agglomération.

Le cadre d'intervention de la mission CEP a été défini par délibération du Conseil communautaire en date du 17 mai 2022. Les priorités de la mission ont alors été fixées ainsi que les modalités de son financement, qui prévoit une facturation aux communes des prestations réalisées par le CEP.

Après une année de mise en œuvre de la mission sur le territoire, il apparait que le cadrage initial ne permet pas de prendre en compte toutes les demandes d'accompagnement formulées par les communes.

Il est donc proposé de faire évoluer cette grille pour introduire ces nouveaux besoins identifiés, articulés autour des 4 axes d'intervention mobilisés à ce jour dans le cadre de la mission CEP :

- L'approche globale du patrimoine communal,
- L'analyse détaillée par bâtiment ou projet,
- L'aide à la décision ponctuelle sur projet,
- Le développement des énergies renouvelables.

La mobilisation du CEP fait l'objet d'un financement « à l'acte », calculé en nombre de journées de travail. Le coût journée est calculé en tenant compte de toutes les dépenses engagées pour assurer la mission sur le territoire.

Le coût journée facturé aux communes est égal au reste à charge après déduction des subventions sollicitées auprès de la Région Bretagne et de l'ADEME.

Le coût journée ainsi calculé s'élève pour l'année 2023 à 141 € / jour.

1 – Approche globale du patrimoine communal		
Action 1-1	(Ré-)installation du service de suivi énergétique	2 jours pour moins de 500 habitants 3 jours de 500 à 1000 habitants + 1 jour / tranche de 2 000 habitants
Action 1-1bis	Actualisation du suivi et bilan tous les 3 ans	1 jours pour moins de 500 habitants 1.5 jours de 500 à 1 000 habitants 2 jours au-delà de 2 000 habitants
Action 1-2	Bilan énergétique détaillé du patrimoine communal	3 jour pour moins de 2 000 habitants + 1 jour par tranche de 2 000 habitants
Action 1-3	Aide à la définition des données et leur intégration dans la plateforme OPERAT	1 j par bâtiment suivi (+ de 1000 m²) 2j par bâtiment excédant 2000m²
2 - Connaissance des bâtiments		
Action 2-1	Fiche de synthèse du bâtiment	2 jours
Action 2-2	Pré diagnostic de bâtiment et bilan des préconisations	5.5 jours
Action 2-3	Accompagnement à la réalisation d'un audit énergétique	1,5 jours par audit sur l'ensemble de la démarche
Action 2-4	Thermographie	2 jours

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

3 - Aide à la décision ponctuelle sur projet		
Action 3-1	Note technique	2 jours
Action 3-2	Accompagnement partiel sur construction ou rénovation	3 jours
Action 3-3	Mise en place de préconisation	1 jours
4 – Développement des Energies renouvelables		
Action 4-1	Etude d'opportunité pour le développement d'énergies renouvelables	5,5 jours

Chaque intervention du CEP à la demande d'une commune fait l'objet d'une convention qui rappelle les objectifs et les engagements des contractants.

Par souci d'équité entre les communes, il est proposé que cette grille puisse être appliquée à compter du 1er septembre 2023

Vincent LE MEAUX : Concernant la tarification de la mission de Conseil en Énergie Partagé et l'évolution qui vous est présentée, avec la tendance à solliciter de plus en plus cette mission et la nécessité de mettre en place un observatoire – Monsieur le Directeur général des services – pour être sûr de répondre à la demande.
Il y a une modification qui est prévue également, c'est la prise en compte de cette grille à compter du 1er septembre 2023 et non pas « avec effet rétroactif à la date de mise en œuvre de la mission ».
On met une date précise, au moins le contrôle de légalité sera satisfait : 1er septembre 2023.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 111-10-3 qui prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010 ;
Vu le Code de l'Environnement, notamment son livre III et ses articles L. 341-1 à L. 341-15-1 ;
Vu le Code du Patrimoine, notamment son livre VI et son article L. 650-1 ;
Vu la Loi n'° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « Loi ELAN » ;
Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;
Vu la délibération DEL202104-072 du 20 avril 2021, portant arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération DEL2022-05-077 du 17 mai 2022, relative au fonctionnement et au financement de la mission de Conseil en énergie partagé ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver les modalités d'intervention retenues pour la mission de Conseil en énergie partagé ;**
- **De valider le coût journée calculé pour l'année 2023 et la grille tarifaire des actes proposés aux communes dans le cadre de la mission ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-173 **ENERGIE**

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ENERGIES ET TERRITOIRES D'ARMOR (SPLET'ARMOR) : ADHESION

Le Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille à la création d'une Société Publique Locale dont l'objet sera d'apporter aux collectivités du département un service mutualisé d'expertise pour la réalisation d'études et d'équipements photovoltaïques.

La création de cette société se justifie dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, et d'une problématique de fourniture d'énergie. Il s'agit de dynamiser la production locale et durable d'énergie renouvelable en palliant le manque de ressource en ingénierie et expertise dans les collectivités locales. La structuration en société se veut être un outil juridique souple et adapté à ce type de projets.

La société aura pour nom SPLET'Armor, Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor.
Les rôles du SDE 22, de la SEM Energie 22 et de la SPLET'Armor sont complémentaires.

Après tenue de son Assemblée constitutive, la SPLET'Armor (Société Publique Locale Energies et Territoire Armor) a transmis ses projets de statuts et de pacte d'actionnariat pour interroger les EPCI du département sur leur volonté d'intégrer la SPL en tant que co-actionnaire.

Il est prévu que les EPCI soient les relais pour tout projet émanant des communes en leur cédant, le temps du projet, une action permettant leur entrée dans la SPL. Les communes ne pourront donc accéder aux services de la SPLET'Armor que si l'Agglomération elle-même est devenue actionnaire.

I. L'étendue des compétences conférées à la SPL

Au-delà du développement du photovoltaïque, la compétence de la SPL inclue la maitrise de la demande en énergie, notamment la rénovation énergétique et la production décentralisée d'énergie, qu'elle soit renouvelable ou fossile. L'ouverture au développement des réseaux de chaleur bois est également possible.

La société pourra assurer pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires et leurs patrimoines toute prestation allant de l'assistance à maitrise d'ouvrage à l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général dans les domaines d'intervention retenus.

II. La composition de l'actionnariat

Le Capital initial de 500 000 € sera réalisé sous forme de 2 000 actions de valeur de 250 €, réparties entre les membres permanents : le SDE22 (55 %), le Département (12 %) et les 8 EPCI costarmoricains (33 %). Les actions attribuées aux EPCI sont réparties en fonction du nombre d'habitants et de la superficie du territoire.

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération, la prise de participation se traduit par l'acquisition de 88 actions, soit un montant de 22 000 €, représentant 4.40% du total des actions de la SPL. Le nombre d'actions est supérieur au nombre de communes, afin de leur permettre de présenter plusieurs projets.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Chaque commune ayant un projet en matière d'énergie renouvelable achètera à Guingamp-Paimpol Agglomération une action à hauteur de 250 €, pour intégrer la SPL et pouvoir ainsi mobiliser ses services. Une fois le projet mené à son terme, l'Agglo rachète l'action afin d'en faire bénéficier les autres projets communaux.

III. La gouvernance de la SPL et représentation de l'Agglo

Les organes prévus de gouvernance permanente sont :

Le Conseil d'Administration

Il est limité à 18 administrateurs par la loi. Le SDE 22 conserve une majorité absolue avec 10 voix, soit des élus issus des communes et des EPCI adhérentes (55%) après leur répartition entre actionnaires. Les collectivités locales se verraient attribuer 5 voix (28%) ce qui ne permet pas à chaque EPCI d'être représenté. Le règlement intérieur, à finaliser, veillera à garantir la représentation de tous les EPCI du territoire costarmoricain.
Le Département se voit attribuer 2 sièges et le SDAEP, 1.

L'Assemblée générale

Chaque actionnaire est représenté à l'Assemblée générale, indifféremment du nombre d'actions détenues.
Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité du capital représenté et chaque action donne droit à une voix au moins. Elle est présidée par le Président du CA.

Le comité d'orientation stratégique

Son fonctionnement et son règlement intérieur restent à définir par le Conseil d'administration, mais son objectif serait de renforcer le contrôle exigé des actionnaires, notamment minoritaires.

IV. Procédures d'augmentation du capital

La SPL pourra prendre « toute participation au capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités définis. Ceci implique potentiellement des augmentations de capital pour couvrir ces participations.

Tels que prévu par les statuts et le pacte d'actionnaire, il convient de souligner que l'augmentation de capital, si elle s'impose aux actionnaires, ne nécessite pas l'approbation préalable de leurs assemblées délibérantes (art. 37 des statuts). Les EPCI seront donc tenus d'y souscrire sans donner leur avis.

V. Moyens et fonctionnement

Le SDE22 prévoit la création de 4 postes en 2023, étendus à 6 en 2025 pour développer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte des actionnaires. Par ailleurs il prévoit plus du doublement des marchés d'étude et de travaux dans le même laps de temps. La tarification des interventions devra couvrir les dépenses externes (études et travaux) en 2024, puis une partie des coûts internes de la structure à partir de 2025.

Les avantages d'une Société Publique Locale sont surtout liés à la souplesse de mobilisation de l'outil, qui permet :

- De faire évoluer le champ des prestations mobilisables (par exemple en ajoutant la compétence AMO ou exploitation si besoin)
- De ne pas devoir effectuer de mise en concurrence systématique pour l'accès aux prestations ;
- De s'appuyer sur des accords-cadres négociés avec les sous-traitant par une ingénierie dédiée
- De mutualiser les retours d'expérience à l'échelle du département

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-34 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L. 123-19, R.229-51 et suivants;
Vu le Code de ['Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;
Vue la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;
Vu le décret n°2020-4556 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 ;
Vu la délibération n° 20181128B du 27 novembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n° 20200142 du 4 février 2020 validant le diagnostic et la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération n°2021_04_072 du 20 avril 2021, arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial,

Marie-Thérèse SCOLAN ne prenant pas part au vote.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'adhérer à la Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor) ;**
- **De désigner le Président pour siéger à l'Assemblée Spéciale qui procèdera, lors de sa 1ère séance, à la désignation des 6 membres du collège EPCI, au Conseil d'administration ;**
- **D'approuver les statuts et le pacte d'actionnaire de la SPLET'Armor ci-joint en Annexes 1 et 2 ;**
- **D'autoriser la prise de participation de Guingamp-Paimpol Agglomération à hauteur de 4.40 % du total des actions de la SPL à travers l'achat de 88 actions pour un montant total de 22 000 € ;**
- **D'autoriser Guingamp-Paimpol Agglomération à revendre temporairement lesdites actions aux communes porteuses de projets afin de leur permettre l'accès aux services de la SPL en tant qu'actionnaires ;**
- **D'autoriser Guingamp-Paimpol Agglomération à racheter en fin de projets les actions précédemment cédées aux communes;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-174 BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE EXTENSION DE L'OBJET ET TRANSFERT D'IMMOBILISATIONS

Vu les articles L.224-1 et L.3241-4 du Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article 256 B du Code Général des Impôts;
Vu l'instruction comptable spécifique L4, applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunal a pour obligation de recourir à un budget distinct du budget principal pour le suivi de la vente d'électricité, qui constitue un service public industriel et commercial (SPIC) ;
Considérant que si Guingamp-Paimpol Agglomération a bien mis en place un budget annexe spécifique de suivi des panneaux photovoltaïques installés sur le toit du site administratif de CALLAC, l'objet de ce présent budget annexe n'intégrait pas l'ensemble des panneaux photovoltaïques gérés par l'agglomération, et qu'il y a donc lieu de régulariser la situation à la fois en modifiant l'objet du présent budget annexe, et en transférant les immobilisations suivantes qui se correspondent à des installations de production d'énergie photovoltaïque ;

Lieu	Budget	Num. immobilisation	Num. inventaire	Libellé	Valeur nette comptable au 15-09-2023	Date d'acquisition	Commentaires
Panneau Atelier relais ZA Kerguiniou Callac	ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENT. - 05008	4118	CA_ATELIER-2011	TRAVAUX ATELIER EN 2011	13 715,18 €	31/12/2011	L'immobilisation 4118 est une immo globale pour tout l'Atelier relais, il y a lieu de transférer uniquement le panneau pour un montant de 13.715,18 €
Panneau Gymnase Plésidy	BUDGET PRINCIPAL 05000	243	BB_SDS	GYMNASE PLESIDY GYSP	118 383,03 €	26/04/2012	L'immobilisation 243 est une immo globale pour tout le gymnase, il y a lieu de transférer uniquement les panneaux pour un montant de 118 383,03 €
Panneau Usine eau Yvias	EAU - 05001	2023-EAU-0010	2023-EAU-0010	RACCORDEMENT PANNEAUX SOLAIRES	163,22 €	22/03/2023	
		2020-EAUDSP-0026	2020-EAUDSP-0026	MARCHE 2019083 -USINE MOULIN BESCOND YVIAS	50 700,00 €	18/05/2020	L'immobilisation 2020-EAUDSP-0026 est une immo globale pour toute l'usine d'eau d'Yvias, il y a lieu de transférer uniquement les panneaux pour un montant de 50 700 €

Considérant qu'il apparaît opportun de modifier encore plus largement l'objet du présent budget annexe Photovoltaïque afin qu'il puisse à l'avenir permettre la vente de production d'énergie non seulement par énergie photovoltaïque, mais également par d'autres énergies - méthanisation, éolien, géothermie, etc…

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'étendre l'objet initial du budget annexe Photovoltaïque à l'ensemble des énergies renouvelables ;**
- **De modifier la dénomination du budget annexe Photovoltaïque, qui sera désormais dénommé Budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES ;**
- **De transférer les immobilisations correspondant à des installations photovoltaïques de Guingamp-Paimpol Agglomération portées à ce jour par le budget principal de l'agglomération ou d'autres budgets annexes sur le budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES, ainsi que l'ensemble des ventes d'électricité qui y sont associées.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-175 **COMMERCE ET ARTISANAT**
ADHESION FEDERATION NATIONALE DES CENTRES-VILLES (FNCV)

Vincent LE MEAUX : On en vient au commerce et à l'artisanat : adhésion à la Fédération nationale des centres-villes. C'est Cyril qui présente ce rapport, dans sa délégation Commerce et Artisanat.

Cyril JOBIC : Merci, Monsieur le Président. Un seul rapport pour l'économie, il s'agit du renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des centres-villes qui regroupe les unions de commerçants et les unions d'associations.
Pour faire court sur cette adhésion, elle va permettre, notamment à l'association des Vitrines de l'Armor et de l'Argoat, de bénéficier de ce dispositif, puisque la Fédération en est le coordonnateur. Ça peut servir aussi pour les communes et pour les commerçants directement, qui peuvent bénéficier de plusieurs services qui sont énumérés : disposition d'animations de territoires visuelles, gratuites (pour les animations collectives). Ça peut être aussi des solutions digitales personnalisées, une base documentaire, des formations, des webinaires et des conseils.
Cette adhésion pour 2023 aurait un coût de 912,60 €.
Puisque j'ai la parole, j'en profite pour dire un mot sur les « chèques Vitrines », pour rappeler que c'est aussi à la disposition des communes, prioritairement les entreprises, mais les communes peuvent en bénéficier aussi pour leur personnel. Actuellement, on est à 20 communes sur 57 qui en bénéficient, notamment les petites, donc j'incite toutes les communes, les grandes communes notamment, à participer à ces chèques-cadeaux pour le personnel – ça peut servir aussi pour les cadeaux de naissance.
Je prends l'exemple de Calanhel, on les utilise aussi pour les paniers garnis pour les personnes âgées et croyez-moi, ça fait autant plaisir d'avoir un chèque pour un commerçant qu'un paquet de pâtes ou qu'un paquet de sucre en fin d'année.

Vincent LE MEAUX : Merci, Cyril, aussi pour ce rappel plus général. Il y avait des demandes de parole sur ce dossier commerce-artisanat ? Profitez de la présence de Cyril pour des questions. Non, alors je vais mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions sur cette adhésion ? Des oppositions ? Cette délibération est adoptée, merci Cyril.

Guingamp-Paimpol Agglomération a impulsé la création, en 2020, de l'Association Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat qui déploie un dispositif de chèques cadeaux dans le but de fédérer les commerçants et artisans du territoire et de dynamiser le commerce local.
Depuis cette date, l'Agglomération est adhérente à la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV), aussi appelée « Vitrines de France". Cette adhésion permet à l'association de bénéficier d'un appui dans sa gestion administrative et comptable et aux commerçants du territoire d'accéder à une offre de services adaptés à leurs besoins.
Créée en juin 1995, cette fédération, association loi 1901 sans but lucratif, compte aujourd'hui plus de 750 adhérents répartis sur tout le territoire français métropolitain et d'outre-mer, mais également en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. Elle rassemble des associations de commerçants, des Fédérations d'Associations de commerçants, des Mairies, des Offices de commerce et d'artisanat, des Chambres Consulaires (commerce, artisanat, agriculture, tourisme) et des Communautés de communes et d'agglomérations.
La FNCV s'est fixée la mission de rassembler, fédérer et accompagner les acteurs du commerce de proximité, tant privés que publics, afin de redynamiser et défendre le commerce de centre-ville et favoriser son attractivité
Guingamp-Paimpol Agglomération a impulsé la création, en 2020, de l'Association Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat qui déploie un dispositif de chèques cadeaux dans le but de fédérer les commerçants et artisans du territoire et de dynamiser le commerce local.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Depuis cette date, l'Agglomération est adhérente à la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV), aussi appelée « Vitrines de France". L'adhésion à la FNCV permet à l'association de bénéficier d'un appui dans sa gestion administrative et comptable et aux commerçants du territoire d'accéder à une offre de services adaptés à leurs besoins. Mais cette adhésion permet également à l'Agglomération de bénéficier, et de faire bénéficier à ses communes et commerces, d'un panel d'outils et de services pouvant contribuer à la politique de développement commercial :

- des dispositifs d'animation de territoires (visuels gratuites pour les animations collectives, site jeloueuneboutique.com pour lutter contre la vacance commerciale)
- des solutions digitales personnalisables (site internet de valorisation des commerces, application…)
- une base documentaire (études, fiches techniques, retours d'expérience d'autres territoire, newsletter...)
- des formations, des webinaires, des conseils

Afin de bénéficier des services de la FNCV et de faciliter la gestion administrative et financière des Vitrines de l'Armor et de l'Argoat, il est proposé à l'Agglomération de renouveler son adhésion à la Fédération Nationale des Centres-Villes.

Le montant de l'adhésion pour Guingamp-Paimpol Agglomération s'élève à 912,60 € pour l'année 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres-Villes pour l'année 2023 ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à verser à la FNCV la cotisation annuelle qui s'élève à 912,60 € pour l'année 2023 ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

DEL2023-09-176 **TOURISME**

SOUTIEN AU PROJET DE VALORISATION HALIEUTIQUE DU LÉGUER : COMMUNE DE BELLE-ISLE EN TERRE

Josette CONNAN : Vous le savez, la commune de Belle-Isle-en-Terre est une commune labellisée « Village étape » et elle souhaite renforcer son attractivité touristique en développant de nouvelles offres, notamment autour de la rivière, avec l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques du Léguer, gestionnaire des baux de pêche.
La Fédération départementale de pêche, l'Agglomération et la commune réfléchissent depuis fin 2018 à la création d'un parcours en plein centre-ville, un projet qui viendra compléter le circuit de pêche à la mouche de Kernansquillec, un circuit technique niché au cœur de la vallée du Léguer.
En effet, il s'agit ici de proposer un cheminement « Pêche pour tous », situé dans un contexte urbain, avec une offre pour les personnes à mobilité réduite, qui permettra aux visiteurs, mais aussi aux habitants – c'est là où je rejoins les propos de ma collègue Virginie « l'habitant au cœur », on est en plein dans le sujet – de découvrir cette activité de loisirs, ainsi que la faune et la flore locales.
Il sera utilisé également par la Fédération de pêche pour l'organisation d'animations nature thématiques. Un parcours qui viendra aussi compléter l'offre de l'Aquarium des Curieux de Nature situé à proximité.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vous avez le tableau des dépenses qui est affiché, le tableau des recettes en face, des dépenses d'un montant de 35 607,69 € et des recettes à même montant, et la participation de Guingamp-Paimpol Agglomération sur le projet est de 5 000 €.
Je cite aussi la participation de la Destination Cœur de Bretagne à hauteur de 6 390 €.
Cette opération est en pleine adéquation avec le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération qui souhaite, comme ça a été dit plusieurs fois – et vous avez voté le schéma en juin dernier - renforcer le tourisme vert et de plus, elle s'inscrit dans ce schéma du tourisme et des loisirs qui vise un développement harmonieux, durable, sur l'ensemble de l'agglomération et grâce à la pratique des sports nature.
L'Agglomération soutient bien entendu ce projet, compte tenu de sa qualité et du partenariat étroit avec le service Tourisme et Sports dans son élaboration et en adéquation avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, la stratégie du tourisme et des loisirs du territoire.
Le dispositif (je le rappelle parce que ça concerne toutes les communes) d'aide au développement touristique prévoit en effet la possibilité de subventions directes aux communes et porteurs de projets privés pour les équipements et sites d'intérêt touristique et/ou culturel et patrimonial.
Les crédits sont bien entendu inscrits au programme pluriannuel d'investissement de votre Agglomération.
Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil d'agglomération de valider cette subvention d'équipement au profit de la commune de Belle-Isle-en-Terre.

François LE MARREC : En ce qui concerne ce parcours, il est pratiquement fini aujourd'hui, il ne reste plus qu'un abri à mettre en place. Il y a eu quelques soucis pour lancer cette opération dans l'étude, on s'est retrouvé à faire un cheminement sur une zone classée « zone humide ».
Comme on se doit de donner un peu l'exemple, il a fallu modifier notre projet et laisser de côté une partie pour mettre des pontons ailleurs, mais on avait la place pour le faire, donc ça a été fait.
Il y a eu aussi le COVID qui est arrivé entre-temps et ça a été compliqué de trouver des entreprises. Là, c'est l'entreprise PROTEA qui est intervenue et on a souhaité aussi travailler avec des entreprises locales ; c'est une entreprise de Louargat qui doit faire les abris.
En tout cas, merci pour la présentation, Josette. Comme tu l'as dit, c'est complémentaire avec le label « Rivières sauvages », c'est complémentaire aussi avec l'activité du CRIR qui est à Belle-Isle-en-Terre et c'est un parcours qui est unique en France parce que les personnes à mobilité réduite n'ont pas accès à la rivière de cette façon-là.

Jean-Pierre GIUNTINI : Je trouve le projet très intéressant et je m'aperçois que la Fédération départementale de pêche intervient financièrement dans cette réalisation.
On a depuis plusieurs mois l'intention de signer une convention avec cette Fédération départementale de pêche pour l'ensemble des projets qui pourraient avoir lieu sur notre territoire.
Il y a d'autres projets, en particulier le long du Trieux sur la commune de Pabu, où il est aussi prévu un parcours de pêche. Il y a d'autres réalisations possibles, comme remettre en place la continuité écologique, la Fédération pouvant y participer éventuellement. Sur l'entretien des rives aussi, il y a des choses à faire, on sait très bien que les pêcheurs font des entretiens de ripisylve, etc.
On souhaite qu'une convention plus globale avec la Fédération départementale de pêche puisse être votée prochainement.

Vincent LE MEAUX : Très bien, Jean-Pierre, c'est prévu normalement au prochain Conseil d'agglo.

Jean-Pierre GIUNTINI : Je l'espère, mais j'ai l'impression qu'il y a des réticences de la part de la Fédération départementale de pêche. On avait tout prévu, je t'en avais parlé, on est toujours en négociation avec eux. Par moments, ils donnent des sous et à d'autres moments, ils rechignent.
C'est très bien pour Belle-Isle, je ne vais pas revenir sur cet aspect-là, mais j'aimerais aussi qu'il puisse y avoir une convention beaucoup plus globale qui permette d'avancer sur d'autres projets, je pense

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

en particulier au Moulin de Kerhré (puisque j'aperçois le Maire de Pabu) ou d'autres projets.

Vincent LE MEAUX : J'ai pu m'exprimer dans la presse pour dire qu'il fallait avoir une vision stratégique de l'eau autour d'un concept, qu'il n'y ait pas encore un lieu de la Maison de l'Eau qui pourrait ainsi regrouper toutes les politiques du grand cycle et du petit cycle. On est tellement interpellé sur ce sujet-là que plus on en fait, moins on est visible d'une certaine manière, je pense.
C'est dû à la nature des travaux essentiels, notamment à l'assainissement et aux dépollutions que l'on mène, mais globalement, je pense qu'il faut prendre en main cette problématique de l'eau dans son ensemble, sur le Trieux comme sur le Léguer et le Jaudy bien entendu.
On a intérêt d'avoir cette vision très globale de l'eau sur le territoire et de raconter ce que c'est, l'eau sur le territoire. On a déjà la Maison de l'Estuaire et avoir une Maison des Sources comme j'ai pu le dire – c'est tout un débat, c'est comme Rémy qui faisait tout à l'heure un poème de l'Estuaire de Paimpol en parlant de Paimpol et de Bréhat –, mais on doit symboliser notre présence sur la gestion de l'eau sur notre territoire.
Regardons de près tous les acteurs de l'eau, j'en ai parlé à Jean-Pierre, mais ce n'est pas allé plus loin qu'une discussion avec un Vice-Président et avec des services, c'est de créer un véritable « Parlement local de l'eau ». Il y a des institutions qui existent comme la CLE. La CLE, c'est institutionnel, mais vraiment avoir un lieu de discussion des enjeux de l'eau sur le territoire de l'agglomération, parler de cette ressource aujourd'hui qui est constatée épuisable, d'en faire un des fils conducteurs majeurs de nos politiques publiques pour les années à venir.
On aura donc l'occasion de voir la Fédération de la pêche et de prendre les bons enseignements des politiques menées sur le Léguer ces dernières années, notamment avec le statut de « Rivières sauvages » acquis par le Léguer.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs notamment l'axe 2 « Affirmation des marqueurs identitaires touristiques et révélation des insoupçonnés, créateurs de valeurs » dans lequel s'inscrit le développement des sports nature ;
Vu la délibération du 27 août 2019 qui formalise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération en particulier la volonté de développer le tourisme vert (ambition n°2 « Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre », objectif « Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire ») ;

La commune de Belle-Isle-en-Terre, labellisée « Village étape », souhaite renforcer son attractivité touristique en développant de nouvelles offres notamment autour de la rivière. Dans ce cadre, elle sollicite l'accompagnement de l'agglomération pour la création d'un parcours pêche au cœur de la ville et accessible à tous (accès PMR et approche pédagogique renforcée).

Il est demandé à Guingamp-Paimpol Agglomération de financer ce projet en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche, le Conseil Départemental ainsi que la Région Bretagne via la Destination Kalon Breizh. La participation financière de l'agglomération s'élève à 5 000 €. Les dépenses ainsi que les prises en charges sont détaillées dans le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Cheminement sablé, compacté Pontons et poste de pêche Espaces pique-nique et abris Création panneaux infos et flyers Temps conception, suivi, bilan (Fédération pêche)	8 653,42 € 9 559,47 € 11 582,26 € 4 612,54 € 1 200,00 €	Mairie de Belle-Isle-en-Terre Guingamp-Paimpol Agglomération Fédération départementale de pêche Département Région via la Destination touristique Cœur de Bretagne	7 495,24 € 5 000,00 € 7 495,23 € 6 390,00 € 9 227,22 €
TOTAL	35 607,69 €		35 607,69 €

Considérant l'intérêt touristique de l'opération pour le développement du tourisme vert et des activités de loisirs de pleine nature - opération détaillée dans rapport de présentation du projet ci-annexé ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider cette subvention d'équipement de 5 000 € au profit de la commune de Belle-Isle-en-Terre ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

DEL2023-09-177 **TOURISME**

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC DU MASSIF FORESTIER DE COAT AN NOZ ET COAT AN HAY ENTRE L'AGGLOM2RATION ET L'OFFICE NATIONALE DES FORETS

Considérant que l'agglomération est compétente en matière de développement du territoire ;
Considérant que l'agglomération possède la compétence suivante : « création, aménagement et valorisation de la randonnée (pédestre, vététistes et cyclo) » ;
Considérant que la randonnée est la première demande des touristes et excursionnistes et est un vecteur de découverte du territoire qui génère des retombées économiques ;
Considérant qu'il est important de diffuser les flux de randonneurs sur l'ensemble du territoire et de valoriser aussi bien le littoral que le milieu rural ;

Une convention d'ouverture au public du massif forestier de Coat An Noz et Coat An Hay entre l'agglomération et l'ONF est en place depuis mai 2018. Cependant, de nouveaux circuits ont été créés, certains ont été modifiés, il est par conséquent essentiel d'élaborer une nouvelle convention tenant compte des nombreux changements depuis 5 ans.

La réécriture de cette convention a pour objectif de définir :

- Dans quelles conditions sont accueillies les personnes en forêt
- Quelles missions en termes d'entretien du massif forestier sont à réaliser
- Qui est en charge de les réaliser

et d' indiquer :

- Les différents circuits ouverts spécifiquement aux marcheurs, traileurs ou vététistes
- Les aménagements utilisés par le public (passerelles, parking, aires de pique-nique…)
- les personnes en charge de l'entretien de ces circuits et de ces aménagements

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

La convention pluriannuelle 2024-2026 prévoit que Guingamp-Paimpol Agglomération participe au financement de l'entretien des circuits et des aménagements destinés au public pour un montant de 7000 € TTC/an. L'Office National des Forêts s'engage à ce titre à communiquer sur la participation financière de l'agglomération.

La nouvelle convention prévoit 4 annexes précisant :

1. La carte du circuit de randonnée pédestre de la forêt entre nuit et jour
2. La carte du sentier sidérurgique
3. La carte de la station VTT
4. La carte du circuit trail de Coat An Noz

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office National des Forêts ;**
- **D'autoriser le Président à verser à l'ONF la somme de 7 000 € TTC/an permettant de maintenir l'accueil du grand public en forêt.**

DEL2023-09-178 **SPORT**

PISCINE ISLANDIA PAIMPOL : REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENTS ANNEXES

Vincent LE MEAUX : Dominique, une information sur ces règlements intérieurs.

Dominique PARISCOAT : Merci, Président. Il s'agit de modifier (à la marge) le règlement intérieur des deux piscines de l'agglomération qui datait, pour Paimpol, de 2018 et 2015 pour celui de Guingamp, qui était encore sous le nom de « Guingamp Communauté ».
Il n'y a pas de points très compliqués, principalement sur les tenues vestimentaires pour aller dans la piscine pour les comités d'entreprise, car il y a eu des débordements. Il faut donc revoir ces réglementations, notamment par rapport au remboursement des certificats médicaux. Il fallait faire des certificats administratifs, donc on trouvait plus simple, pour les cours qui n'étaient pas pris, de redonner d'autres cours dans un délai ultérieur.
Voilà pour les modifications qui sont apportées aux règlements intérieurs, que ce soit pour la piscine de Paimpol ou la piscine de Guingamp.

Vincent LE MEAUX : Merci. On est toujours dans le règlement de l'histoire, 7 ans après.
Des observations ? On ne parle pas de l'avenir de la piscine de Guingamp, on aura un débat plus large dans plusieurs semaines, soit au prochain Conseil d'agglomération ou celui du mois de novembre, plutôt novembre, pour évoquer la piscine de Guingamp. Sujet qui a été repris par la presse, mais la commission va devoir y travailler, nous allons devoir synthétiser la méthode et la méthodologie, donc ça va venir vite dans les commissions et devant le Bureau pour remettre ce dossier à plat.

L'évolution de nos établissements, des pratiques, ainsi que leur organisation, nous amènent à élaborer un nouveau règlement intérieur de la piscine Islandia, accompagné de règlements annexes, pour actualiser le précédent datant de juin 2018.

Cette actualisation vise également à simplifier l'accès à la piscine pour l'ensemble des usagers.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Ce nouveau règlement prend notamment en compte les éléments suivants :

- Une personne adulte peut avoir sous sa responsabilité au maximum 3 enfants non nageurs.
- les shorts de bain, les tenues et maillots couvrant ne sont pas autorisés dans l'établissement.
- La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins.
- Dans l'article 11 : accueil des centres de loisirs et groupes
  - il a été rédigé un règlement spécifique pour ce point, celui-ci est annexé au règlement intérieur.
- Dans l'article 13 : conditions d'inscription aux cours et activités adultes et enfants
  - il est rédigé un règlement spécifique pour ce sujet, celui-ci est annexé au règlement intérieur.
- Dans l'article 14 : achat de carte tarif CE (comité d'entreprise).
  - Désormais et pour éviter la dispersion des cartes CE achetées en nombre par le ou la responsable du CE et des retours anarchiques difficilement gérables par nos services, un protocole simple reposant sur l'achat individuel et nominatif de l'ayant droit est mis en place.

Toutes les modifications apportées à notre règlement intérieur et la rédaction de règlements annexés, ont pour but de renforcer la sécurité et l'organisation de nos établissements. Chaque règlement annexe pourra évoluer ou être modifié indépendamment du règlement intérieur.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider le nouveau règlement intérieur de la piscine Islandia de Paimpol ainsi que les règlements annexes concernant l'accueil des collectifs mineurs et les inscriptions aux cours et activités de l'équipement présentés pour application à partir du 1er septembre 2023.**

DEL2023-09-179 **SPORT**

PISCINE AR POULL NEUIAL GUINGAMP : REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENTS ANNEXES

L'évolution de nos établissements, des pratiques, ainsi que leur organisation, nous amènent à élaborer un nouveau règlement intérieur de la piscine Ar Poull Neuial, accompagné de règlements annexes, pour actualiser le précédent datant de juin 2015.

Cette actualisation vise également à simplifier l'accès à la piscine pour l'ensemble des usagers.

Ce nouveau règlement prend en compte les éléments suivants :

- Article 3 : suppression d'un paragraphe concernant l'accueil de groupes. Ces dispositions seront reprises à l'article 13 du nouveau règlement.
  Préciser qu'un adulte peut avoir sous sa responsabilité au maximum 3 enfants non nageurs.
- Article 5 : préciser que les shorts de bain, les maillots et tenues couvrantes ne sont pas autorisés.
- Article 6 : remplacer le termes « Guingamp communauté » par « Guingamp-Paimpol agglomération »
- Article 9 : suppression du paragraphe concernant l'accès aux plages extérieures désormais interdites faute de pédiluve extérieur.
-

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

- Article 12 : « Enseignement ». Préciser qu'il existe un règlement annexe concernant les conditions d'inscription aux cours et activités adultes et enfants.
- Article 13 : accueil des centres de loisirs et groupes, préciser qu'il a été rédigé un règlement spécifique pour ce point, celui-ci est annexé au règlement intérieur.
- Article 15 : Article rajouté : « Achat de carte tarif CE (comité d'entreprise) ». Préciser les modalités d'acquisition de carte CE, conditions semblables à celles de la piscine de Paimpol.

Toutes les modifications apportées à notre règlement intérieur et la rédaction de règlements annexés, ont pour but de renforcer la sécurité et l'organisation de nos établissements. Chaque règlement annexe pourra évoluer ou être modifié indépendamment du règlement intérieur.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider le nouveau règlement intérieur de la piscine Ar Poull Neuial de Guingamp ainsi que les règlements annexes concernant l'accueil des collectifs mineurs et les inscriptions aux cours et activités de l'équipement présentés pour application à partir du 1er septembre 2023.**

DEL2023-09-180 **CULTURE**

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CLASSE HORAIRES AMENAGES THEATRE (CHAT) A BELLE-ISLE EN TERRE

Départ de Vincent LE MEAUX, prise de la Présidence par Claudine GUILLOU, 1ère Vice-présidente.

Josette CONNAN : Je vais parler encore de Belle-Isle-en-Terre, le renouvellement de la convention « Classe horaires aménagés », classe chat, classe théâtre à Belle-Isle-en-Terre.
En contribuant au maillage culturel du territoire, un projet qui a permis d'offrir à des enfants de milieu rural éloignés géographiquement des lieux de diffusion culturelle la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine du théâtre, de développer chez ces jeunes adolescents, au-delà de l'appétence, une compétence artistique et d'associer très étroitement des familles en démocratisant la culture, en leur donnant la possibilité de participer à l'œuvre culturelle présente sur le territoire.
Au terme de ces quatre années, l'ensemble des participants, élèves et équipe pédagogique, s'accordent sur les effets positifs de cet aménagement. En plus de la découverte et de l'apprentissage d'une compétence artistique, les élèves rapportent les bénéfices sur la confiance en soi et l'ouverture sur les autres, la capacité d'expression orale, la capacité d'écoute ainsi que le lien social.
Un dispositif particulièrement ancré, fonctionnel et pertinent au regard de l'orientation 100 % EAC qui est souhaitée par l'Agglomération à horizon 2024.
Une petite parenthèse et Monsieur le Président rejoindra sûrement mes propos, nous avons assisté à une représentation théâtrale de ces élèves au collège de Belle-Isle-en-Terre et tout ce qui est écrit dans la note et ce que j'ai dit concernant l'épanouissement, les rapports entre eux et les liens avec l'expression culturelle et artistique est vraiment confirmé et pour moi, il est évident de procéder au renouvellement de cette convention « Classe horaires aménagés », classe Théâtre au collège de Belle-Isle-en-Terre.
Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la reconduction de la convention « Classe horaires aménagés » Théâtre à Belle-Isle-en-Terre et d'acter pour ce faire le principe de financement pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à hauteur de 9 000 € par an et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Claudine GUILLOU : Merci, Josette. Le Président ayant dû s'absenter quelques minutes, je prends le relais. Sur le volet Culture, le renouvellement de la convention « Classe horaires aménagés » Théâtre à Belle-Isle-en-Terre, que Josette vient de nous présenter, je suis très fière de voir que le projet perdure ; j'étais avec Madame ROUXEL, la Principale, à l'origine de ce projet il y a quelques années.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 (DEL20190511), la politique culturelle de l'agglomération s'enrichissait d'un partenariat avec le Conservatoire de la Ville de Saint-Brieuc et le Collège de Belle-Isle-en-Terre, afin de mettre en place une classe CHAT, entre 2019 et 2022, sur 3 années scolaires. Il a été reconduit pour l'année 2022 par délibération du Conseil du 27 septembre 2022 (DEL2022-09-173).

En contribuant au maillage culturel du territoire, ce projet a permis :

- D'offrir à des enfants de milieu rural éloignés géographiquement des lieux de diffusion culturelle, la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine du théâtre,
- De développer chez ces jeunes adolescents, au-delà de l'appétence, une compétence artistique,
- D'associer très étroitement les familles en démocratisant la culture et en leur donnant la possibilité de participer à l'offre culturelle présente sur le territoire.

Au terme de ces 4 années, l'ensemble des participants (élèves, équipe pédagogique) s'accorde sur les effets positifs de cet aménagement : en plus de la découverte et de l'apprentissage d'une compétence artistique, les élèves rapportent les bénéfices sur la confiance en soi et l'ouverture sur les autres, la capacité d'expression orale et la capacité d'écoute, le lien social…

Ce projet, reconnu en 2019 et 2022 comme s'inscrivant parfaitement dans le Projet de territoire de l'agglomération, est toujours aussi pertinent aujourd'hui. Il est proposé de le reconduire pour 3 nouvelles années. Le soutien financier de l'agglomération serait maintenu à hauteur de 9 000€, selon les modalités définies dans la convention annexée.
Ce dispositif semble particulièrement ancré, fonctionnel et pertinent au regard de l'orientation 100% EAC souhaitée par l'Agglomération.

Vu la délibération DEL20190511 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 sur la politique culturelle de l'agglomération et la mise en place d'une classe CHAT,
Vu la délibération DEL2022-09-173 du Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2022 portant sur le renouvellement de la convention concernant la classe CHAT,
Vu la Circulaire n]2009-140 du 6-10-2009, publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009,
Vu l'arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 3-7-2012 paru au BO n°29 du 19 juillet 2012,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement sur la reconduction de la convention Classe Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre ;**
- **D'acter pour ce faire le principe du financement pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à hauteur de 9 000 € par an ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

DEL2023-09-181 **CULTURE**
TARIFS BILLETTERIE ET BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition, un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

A) Le temps de l'ouverture à une seule exposition : 9 mai 2023 à l'été

		Tarif
	Plein tarif	**4.00€**
	Tarif réduit*	**3.20€**
	Abonné	**2.80€**
	Séjour OIT, CE, Toutéla	**3.60€**
	0-5 ans	**0.00€**

B) Permanente lors de la réouverture du deuxième espace (à partir de l'été 2023)

		Tarif
	Plein tarif	**5,80€**
	Tarif réduit*	**3,20€**
	Abonné	**4,00€**
	Séjour OIT, CE, Toutéla	**5,20€**
	Pass famille (2 adultes, 2 enfants > 11 ans)	**16,00€**
	0-5 ans	**0.00€**

*Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

1.1 Tarif journée des loisirs 2022

Depuis 2019, Milmarin participe à la **Journée des loisirs en Bretagne**. Organisée au printemps, celle-ci permet de mettre un coup de projecteur sur les sites de loisirs de la région, et de lancer la saison touristique estivale. En 2022, il a été proposé de coordonner une action tarifaire à l'échelle régionale à l'occasion de cette journée : 1 entrée achetée = 1 entrée à -50%. Il revient aux structures participantes de définir les modalités précises.
Milmarin disposant d'un tarif réduit, d'un tarif abonné et d'un pass famille, il est proposé de faire bénéficier de cet événement ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories : 1 entrée plein tarif acheté = 1 entrée à -50%.
Ce nouveau tarif « événementiel » pourra être mobilisé dans le futur pour un autre événement spécifique ou d'envergure engageant l'équipement à cette réduction.

1.2 Tarif journée des loisirs 2023

En 2023, l'opération régionale est renouvelée le 9 avril avec une nouvelle proposition tarifaire : 1 entrée achetée = 1 entrée gratuite (sur le tarif le moins cher).

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

C) Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

		Tarif	
Visite guidée	Qu'elle porte sur l'un des deux espaces d'exposition ou les deux, la visite guidée est au tarif d'entrée et donne accès aux deux espaces.	Plein	**5.80€**
		Réduit	**3.20€**
		Abonné	**4.00€**
		0-5 ans	**0.00€**
La malle aux Mil'Histoires	Contes maritimes à partir de 5 ans.	Plein	**4.00€**
		Réduit	**3.20€**
		0-5 ans	**0.00€**
Balade patrimoine	Balade guidée à Ploubazlanec.	Plein	**4.00€**
		0-5 ans	**0.00€**
Balade patrimoine augmentée	Balade patrimoine à l'aube ou au coucher du soleil, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.	Plein	**6.00€**
		0-5 ans	**0.00€**
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	Visite guidée d'une chapelle de la commune en lien avec la grande pêche.	Plein	**2.50€**
		0-5 ans	**0.00€**
Récit de marin	Visite de l'exposition L'Appel du large accompagnée par un marin.	Plein	**4.00€**
		Réduit	**3.20€**
		Abonné	**2.80€**
		0-5 ans	**0.00€**
Matelot d'un jour	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins.	Plein	**3.50€**
Le trésor de l'Oncle Ernest (1h-1h30)	Visite ludique des deux espaces d'exposition à destination des familles et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	Plein	**5.80€**
		Réduit	**3.20€**
		0-5 ans	**0.00€**
Conférence, projection	Evénement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	**2.00€**
Jeu de piste à Ploubazlanec	Evenement annuel ; 2€ par équipage.	Plein	**2.00€**

D) Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

GROUPES à partir de 10 pers		Tarif par personne
	Visite des deux espaces d'exposition	4.70€
	Visite d'un seul espace	3.20€
	Randonnée dans Ploubazlanec	3.50€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	2.00€
	Randonnée + visite guidée chapelle	4.00€
	Atelier matelotage - en plus de la visite d'un espace - en plus de la visite des deux espaces	 2.00€ 0.00€
GROUPES SCOLAIRES		Tarif par élève
	Visite des deux espaces d'exposition	3.00€
	Visite d'un seul espace	2.00€
	Randonnée dans Ploubazlanec	2.00€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	1.50€

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

	Randonnée + visite guidée chapelle	2.50€
	Atelier matelotage - en plus de la visite d'un espace - en plus de la visite des deux espaces	 1.50€ 0.00€
	La Malle aux Mil'histoires - à Milmarin - < 30 élèves, à l'école - > 30 élèves, à l'école	 2.00€ 3.00€ 2.00€
	Le Tour du monde du jean, 1h d'animation + prêt de l'installation pour une semaine	90.00€
GROUPES OIT ET COMITES D'ENTREPRISE		Tarif par personne
	Visite des deux espaces d'exposition	4.40€
	Visite d'un seul espace	3.00€
	Randonnée dans Ploubazlanec	3.20€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	1.80€
	Randonnée + visite guidée chapelle	3.60€
	Atelier matelotage - en plus de la visite d'un espace - en plus de la visite des deux espaces	 1.80€ 0.00€

Groupes : à partir de 10 personnes.
Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

E) Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des visites à distance, pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment, pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer.
La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.
Le tarif est fixé à **30€** pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

F) Tarifs des spectacles de la Sirène, centre culturel de l'Agglomération

A partir d'octobre 2023, **Milmarin pourra également vendre des billets pour les spectacles de la Sirène**, centre culturel de l'Agglomération situé à Paimpol.
Cette billetterie délocalisée à Milmarin permettra de :

- Améliorer le service au public : possibilité d'acheter ses billets en avance sur les horaires d'ouverture de Milmarin, ceci sans commission d'un prestataire de vente, et d'y être renseigné sur la programmation
- Faciliter le travail des agents le soir des spectacles : avec un certain nombre de billets déjà encaissés
- Continuer à favoriser la synergie entre les équipements culturels de l'Agglomération et par là, l'identification de la politique culturelle par les habitants

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

SPECTACLES SIRENE		Tarif
	Plein tarif A – spectacle long	**14,00€**
	Plein tarif B – spectacle court	**10,00€**
	Tarif réduit demandeurs d'emplois et -25 ans	**8,00€**

G) Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux… sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.
Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.
Suite à l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix figurant sur le produit, jusqu'à écoulement du stock à l'ancien tarif et achat de livres au nouveau tarif augmenté.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38,40 €	60,00 €
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12,20 €	19,00 €
A Islande !	Ian Manook	15,88 €	21,00 €
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90 €
Avec l'Exilée à Sinaia, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Aziyadé	Pierre Loti	7,87 €	10,40 €
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	14,29€	18,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

BD Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger, Pascal Regnauld	15,80€	20,90€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9,07 €	12,00 €
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00 €
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6,73 €	8,90 €
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00 €
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12,80 €	20,00 €
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50 €
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00 €
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,50 €
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo (jeunesse)	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9,83 €	13,00 €
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50 €
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16,56 €	21,90 €
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7,00 €	10,00 €
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	12,00 €
~~Catalogue Milmarin ALL~~	~~GPA~~		~~12,00 €~~
~~Catalogue Milmarin ANG~~	~~GPA~~		~~12,00 €~~
~~Catalogue Milmarin BRE~~	~~GPA~~		~~12,00 €~~
~~Catalogue Milmarin FRA~~	~~GPA~~		~~12,00 €~~
Cette éternelle nostalgie. Pages de journal (1878-1911)	Pierre Loti	8,92€	11,80€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60 €
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30 €
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90 €
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard henry dana	8,70 €	11,50 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis	9,00 €	11,90 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

	Rigaud		
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
En dérive	Roger Vercel	9,60 €	15,00 €
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00 €
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,58 €	8,70 €
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95 €
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00 €
Femmes d'aventures	collectif	9,92 €	12,50 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00 €
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6,96 €	9,20 €
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigaudeau	6,58 €	8,70 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50 €
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18.15€	24,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9,75 €	12,90 €
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00 €
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
Jérusalem	Pierre Loti	6,20 €	8,20€
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00 €
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4,99 €	7,80 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00 €
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00 €
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et Goulc'han Kervella	12.85€	17.00€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4,16 €	6,50 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier,	12,85 €	17,00 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

	Marie Détrée		
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00 €
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20 €
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00 €
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00 €
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00 €
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La Galilée	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,01 €	7,95 €
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90€	25,00€
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchainée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19,20 €	30,00 €
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00 €
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12,79 €	16,90 €
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50 €
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90 €
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,20 €
Le bosco de Kerpalud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95 €
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le désert	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	6,27 €	8,30 €
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30 €
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6.17€	8.15€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1,93 €	2,55 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le marabout, la perruche et le singe	Alain Quélla Villéger	17,24€	22,80€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,30 €
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00 €
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00 €
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00 €
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,10 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le roman d'un enfant	Pierre Loti	7,33 €	9,70€
Le roman d'un Spahi	Pierre Loti	7.11€	9.40€
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	6,90 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98 €	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00 €
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6,73 €	8,90 €
Les Bretagne de Pierre Loti	Association Pierre Loti à Paimpol	22.00€	22.00€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12 €	20,00 €
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11,27 €	14,90 €
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15,12 €	20,00 €
Les derniers jours de Pékin	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00 €
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00 €
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14,08 €	22,00 €
Les naufragés de l'enfer. Témoignages	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

recueillis sur l'Aquarius			
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00 €
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00 €
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23,20 €	29,00 €
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95 €
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1.51€	2.00€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4,16 €	6,50 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,85€	17,00€
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,10€	16,00€
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12,00 €	12,00 €
Manuel de survie sur une ile déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9,75 €	12,90 €
Mediterranée	Baudoin	11,27 €	14,90 €
Méditerranée amère frontière	SOS Mediterranée	9,60 €	15,00 €
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	7,80 €
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00 €
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00 €
Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25 €
Mon frère Yves	Loti	6,96 €	9,20 €
Mon île	Alain Lebrun	9,00 €	13,00 €
Mur Mediterranée	Louis-Philippe Dalembert	4,80 €	7,50 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90 €
Océan	Hélène Druvert , Emmanuelle Grundmann	18,40 €	23,00 €
Océano	Rigaud	14,74 €	19,50 €
Odyssée d'un marin de la France libre	Georges Ménage	15,20 €	19,00 €
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34€	15,00€
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals Laboureur	Anne-Marie Laboureur	11,20 €	14,00 €
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,58 €	8,70 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande BD	Alexandre Noyer	15,05 €	19.90€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14,08 €	22,00 €
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00 €
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00 €
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9.60€	15.00€
Pierre Loti dessinateur, une œuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26.08€	34.50€
Pierre Loti et le Pays-Basque	Jean-Louis Marçot	22,68€	30,00€
Pierre Loti, le monde en passant	Alain Quella-villéger, Bruno Vercier	15,80€	20,90€
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28.73€	38.00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00 €
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80 €
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00 €
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	7,87 €	10,40 €
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,96€	9,20€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95 €
Soldats bleus - Journal intime 1914-1918	Pierre Loti	7,94€	10,50 €
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00 €
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-1953	François Souquet	10,00€	10,00€
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11.20€	14.00€
Sur l'eau	Maupassant	4,16 €	5,50 €
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuvas	Chabouté	13,80 €	18,25 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30 €
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseaume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4,46 €	5,90 €
Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	5,29 €	7,00€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00 €
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4.62€	6.00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11,35 €	15,00 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12,80 €	20,00 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
DVD			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
Affiches, cartes postales			
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00 €
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00 €
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00 €
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50 €	15,00 €
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00 €
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3,00 €
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00 €
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1,00 €	1,00 €
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10 €
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10 €
Cartes postales du territoire	Quyen	1,00 €	1,30 €
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50 €	1,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10 €
Enveloppes cartes postales			0,30 €
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00 €	20,00 €
Jeux, Jouets			
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52 €	9,95 €
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22 €	6,90 €
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60 €	10,90 €
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55 €	13,95 €
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95 €	3,90 €
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33 €	45,00 €
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00 €	10,00 €
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42 €	6,90 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60 €	13,90 €
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8,70 €	20,90 €
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7,52 €	9,95 €
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54 €	39,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66 €	5,00 €
Divers			
Broche Loti	Collection Ouest	1,75 €	3,50 €
Carte postale Loti	Collection Ouest	1,00 €	2,00 €
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Marque-page Loti	Collection ouest	1,00 €	2,00 €
Magnet Loti format 1	Collection ouest	3,25 €	6,50 €
Magnet Loti format 2	Collection ouest	2,50 €	5,00 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

A noter : du fait de la fin du partenariat avec Plaeraneg Gwechall, le catalogue des expositions conçu en 2019 et qui comportait le musée Mémoire d'Islande géré par l'association, ne peut plus être vendu comme tel.
Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme.
C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).
Ces deux prestations sont réalisées selon le principe de l'encaissement pour compte de tiers :

Produit	**Prix de vente**	**Commission prélevée par l'OIT**	**Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT**	**Part Agglomération sur la rétrocession**
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement, …

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

a) Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE	Commentaire
LIVRES				
A bord des géants des mers	Claire Flécher	17,60 €	22,00 €	Nouvelle entrée boutique
Odette de Puigaudeau et la Bretagne	Monique Vérité	13,61€	18,00€	Nouvelle entrée boutique
Mes années pourquoi : Les bateaux	Laurence Muguet	10,00 €	12,50 €	Nouvelle entrée boutique
Mes années pourquoi : La bretagne	Erell Guegen	10,00 €	12,50 €	Nouvelle entrée boutique
Merveilles et légendes de la mer - récits de Bretagne	Xavier Hussson	15,60 €	19,50 €	Nouvelle entrée boutique
Livret spectacle - Les gens de mer	Association Presqu'Ile a Tue tête	10,00 €	10,00 €	Nouvelle entrée boutique
Faudacq à Ploubazlanec	André Soubigou	11,90 €	17,00 €	Nouvelle entrée boutique
Chasseurs d'écumes - Tome 1 à 8	François Debois, Serge Fino	11,60 €	14,50 €	Nouvelle entrée boutique
Loti, le dandy magnifique	Michelle Brieuc	12,80 €	16,00 €	Nouvelle entrée boutique
BD Pêcheur d'Islande - Tome 2	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90 €	Nouvelle entrée boutique
Les marins ne savent pas nager	Dominique Scali	18,14€	24,00€	Nouvelle entrée boutique
Veuves de pêcheurs	Pierre Loti	6,80€	9,00€	Nouvelle entrée boutique
Grandeur des îles	Odette de Puigaudeau	6,96€	9,20€	Prix modifié par l'éditeur
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	22,90 €	22,90 €	Prix modifié par l'éditeur
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	10,00 €	Prix modifié par l'éditeur
Géants des mers chaudes	Anita Conti	7,33€	9,70€	Prix modifié par l'éditeur
Typhon	Joseph Conrad	4,61€	6,10€	Prix modifié par l'éditeur
AFFICHES, CARTES POSTALES				
Cartes postales du territoire	Quyen	1,12 €	1,50 €	Prix modifié

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider les nouveaux tarifs billetterie et boutique de Milmarin.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Retour de Vincent LE MEAUX et reprise de la Présidence de la séance.

DEL202309182BIS **FINANCES**
TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS - INSTAURATION

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1407 bis et 232 ;
Vu la décret n°2023-822 du 25 août 2023, relatif au champ d'application de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la majoration de la taxe sur les locaux non affectés à la résidence principale ;
Vu la délibération 2020-12-349 du 15 décembre 2022 portant approbation du PLH ;

I L'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants vient compléter, sur le territoire intercommunal, les dispositifs fiscaux incitatifs déjà existants.

Afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à les mettre sur le marché de la location ou de la vente, et donc afin d'augmenter l'offre de logements disponibles pour les habitants du territoire, deux dispositifs fiscaux sont à la main des personnes publiques.

1.1 Pour trois communes littorales du territoire, le classement par décret en zone tendue ouvre droit à la fois à l'application de droit de la taxe sur les logements vacants (TLV) et à la possibilité d'appliquer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Sur un territoire classé en zone tendue, marqué par un déséquilibre entre l'offre et la demande, **la taxe sur les logements vacants (TLV**) est applicable. Le produit de cette imposition est affecté de droit à l'Etat. Pour les communes classées par décret en zone tendue, visées à l'article 232 du CGI et figurant donc expressément sur la liste en annexe du décret n°2023-822 du 25 août 2023, il leur est toutefois possible d'instaurer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : le produit fiscal de cette imposition leur sera en revanche intégralement affecté. A Guingamp-Paimpol Agglomération, cette situation concerne désormais trois communes littorales depuis le 25 août 2023 : Paimpol, Ploubazlanec et Plouézec.

1.2 Les 54 autres communes du territoire, et Guingamp-Paimpol Agglomération par subsidiarité, peuvent en revanche opter par délibération pour l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants

Dans les communes qui ne sont pas concernées par la taxe sur les logements vacants (TLV), il est possible, au titre de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, d'instaurer une **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** : « *Les communes autres que celles visées à l'article 232 peuvent, par délibération (…) assujettir à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition.* ».

La taxe d'habitation sur les logements vacants peut être instaurée, à titre subsidiaire, par les intercommunalités, dès lors que celles-ci ont approuvé un programme local de l'habitat (PLH). Ainsi, l'alinéa n°2 de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts dispose-t-il que : « *Le premier alinéa est applicable aux EPCI à fiscalité propre, mentionnés aux I ou II de l'article 1379-0-bis, lorsqu'ils ont adopté un programme local de l'habitat défini à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation*. ». Guingamp-Paimpol Agglomération dispose donc de la compétence pour instaurer à titre subsidiaire la THLV, ayant approuvé par délibération du conseil d'agglomération du 15 décembre 2020 son

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

programme local de l'habitat (PLH). L'instauration de cette taxe au niveau intercommunal se justifie d'autant plus en raison du coût assumé depuis 2017 par l'agglomération afin d'exercer pleinement la compétence Habitat. **La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) aura donc vocation à s'appliquer sur tout le territoire de l'agglomération, dès lors que la THLV n'y est pas ou plus instaurée.**

A Guingamp-Paimpol Agglomération, l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants soumettra à imposition tous les propriétaires de logements non meublés et non occupés depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Seront exonérés de plein droit tous les logements détenus par les organismes HLM et les société d'économie mixte. Ne seront en revanche pas concernés par le paiement de la **THLV :** (i) les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), (ii) les logements vacants car nécessitant des travaux importants pour être habitables (travaux d'un montant supérieur à 25% de la valeur du bien), et (iii) les logements non occupés indépendamment de la volonté du propriétaire, mis en location ou en vente sans trouver preneur depuis plus de deux ans.

II Au-delà de l'instauration d'un nouveau produit fiscal supplémentaire au bénéfice de Guingamp-Paimpol Agglomération, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) s'analyse comme un nouvel outil de politique publique de l'habitat, en faveur de l'accroissement de l'offre de logements sur le territoire

En sus d'un nouveau produit fiscal 2024 estimé à **273.300 €,** n'intégrant pas le produit fiscal relatif aux communes qui ont déjà instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (**THLV**), pour 228.451 €, ni celui relatif aux communes de Plouézec, Paimpol et Ploubazlanec, l'instauration de cette nouvelle taxe permettra de redynamiser le marché de l'immobilier résidentiel sur le territoire intercommunal.
L'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (**THLV)** sur le territoire de l'agglomération – hors les communes de Paimpol, Plouézec et Ploubazlanec, poursuit dès lors un objectif principal : **accroître l'offre de logements** en incitant les propriétaires de logements vacants à les mettre sur le marché de la location, ou bien sur celui de la vente. Dans un contexte économique marqué par une très forte hausse des prix de l'immobilier sur le territoire breton en période post-COVID, qui a augmenté l'attractivité du territoire pour des acquéreurs potentiels de résidences secondaires, l'augmentation de l'offre de logements sur le marché doit permettre, toutes choses égales par ailleurs**, d'exercer un effet modérateur sur les prix des logements**.

L'augmentation de l'offre de logements via la remise sur le marché des logements anciens vacants doit aussi permettre **de revitaliser les villes et les centres-bourg, en augmentant la population des communes du territoire** sans nécessiter de consommation du foncier agricole existant, et ce notamment dans les communes les plus rurales de l'agglomération.

L'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants favoriserait donc la remise sur le marché des résidences principales de près de **4 806** logements privés vacants (sur les 57 communes de l'agglomération), dont 2 482 en vacance dite « structurelle », qui représentent **11,1%** des logements du territoire.

Le taux applicable pour la THLV correspondra au taux intercommunal de la taxe d'habitation adopté, soit **13,30 %.** L'intégralité du produit sera affectée à Guingamp-Paimpol Agglomération.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent CLEC'H : C'est un sujet relativement important en dehors de cet élément fiscal. Je tenais à vous rappeler qu'on avait abordé ce sujet d'instaurer la THLV (la taxe habitation sur les logements vacants) au moment du DOB, c'était à la fin de l'année dernière et on en avait discuté aussi au mois de janvier.
C'est une taxe qui peut s'appliquer sur des logements qui ne sont pas soumis à la TH, notamment des résidences secondaires puisqu'aujourd'hui, il n'y a plus que les résidences secondaires qui peuvent être soumises à la TH et il y a un certain nombre d'exonérations qui sont citées dans les documents qui vous ont été fournis.
Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et on s'aperçoit qu'auparavant, il existait 4 communes qui avaient instauré la THLV sur leur territoire : historiquement, il y avait Guingamp, Paimpol, Pédernec et Plouézec qui avaient une antériorité assez importante et depuis, pour information, il y a eu un décret qui a permis aux communes qui sont en tension, notamment sur le littoral - il y a un certain nombre de communes qui sont concernées chez nous : Paimpol, Plouézec et Ploubazlanec - qui ont la possibilité de majorer la TH sur les résidences secondaires (entre 5 et 60 %). Ils ont également l'application automatique de la TLV.
Par contre, comme ces deux taxes ne peuvent pas cohabiter, la commune touchera la majoration sur la TH des résidences secondaires et c'est l'État qui percevra la TLV, mais qui dans le cadre de la loi de finances – ça nous a été précisé par les services fiscaux - reversera une compensation à l'euro près. C'est une bonne information, ce sera inscrit dans la loi de finances 2024, c'est une proposition qui a été faite pour que les communes ne soient pas perdantes, notamment ces trois communes.
Entre-temps, les services fiscaux ont interrogé de façon assez directe les communes, puisqu'il y a eu dans la loi de finances un décret qui a permis aux communes… Normalement, quand on vote la fiscalité, c'est jusqu'au 30 septembre et c'est applicable l'année suivante. Il y a eu une dérogation, uniquement pour les communes, qui leur a permis de délibérer jusqu'au 28 février pour instaurer la THLV sur leur territoire.
Une vingtaine de communes l'ont fait avec des raisons un peu différentes, d'autres parce qu'elles n'avaient pas saisi le fait qu'une commune sera toujours prioritaire par rapport à l'intercommunalité. C'est-à-dire que les communes qui auront délibéré cette année ou l'année dernière, même si l'Agglomération le fait, ce sera toujours la commune qui sera prioritaire et je tiens à préciser que si aujourd'hui on vote cette THLV et qu'une commune le vote ensuite, ce sera elle qui sera prioritaire.
Ça, c'est un principe. Une vingtaine de communes ont délibéré, si bien qu'aujourd'hui on voterait sur une THLV pour quasiment la moitié du territoire, sachant qu'il y avait déjà l'antériorité de 4 communes - les 3 communes Paimpol, Plouézec, Ploubazlanec, là on ne peut rien faire -, mais plus les 20 communes, il nous en reste, entre guillemets, une vingtaine aussi.
Ce qui fait que le produit partagé de la THLV de l'ensemble de GPA est de 501 000 € au total, il y a 266 000 € qui seraient aux communes qui ont délibéré individuellement et pour l'Agglomération, il y aurait 273 000 €.
Tout cela pose maintenant un problème de cohérence puisque vous savez que dans le pacte financier et fiscal, c'était un des axes qui était inscrit, notamment sur le partage des richesses pour le financement de notre projet de territoire. L'Agglomération est compétente au niveau de l'habitat et elle l'est également pour percevoir la THLV puisqu'elle a mis en place un PLH. Elle a donc la possibilité de le voter du fait qu'on a un PLH.
La THLV, en dehors d'être un levier financier pour l'Agglomération ou pour les communes, c'est aussi un levier opérationnel puisque, pour avoir échangé avec les communes qui l'avaient déjà historiquement mise en place (ou les nouvelles communes qui l'ont mis en place), notamment celles où il y a la vacance – je pense à Tréguier – c'est également un levier opérationnel assez fort parce que le propriétaire qui n'avait pas de projet sur son habitation, ça peut l'inciter (du fait d'avoir une taxe) à, soit vendre, soit faire des travaux, sachant qu'à côté il y a toute une batterie de dispositifs d'aide qui le permet. C'est donc un levier important et cette THLV nous permet de donner les moyens à nos ambitions pour répondre aux besoins essentiels qu'ont nos habitants, notamment l'habitat.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Comme l'a dit le Président tout à l'heure, nous allons devoir faire une revoyure de notre projet de territoire, le réadapter (on est à mi-mandat) et pour moi l'habitat, la santé et l'énergie sont des priorités sur lesquelles il faudra certainement que l'on se décide.
Une priorité parce qu'aujourd'hui l'Agglomération, depuis 2017, a investi sur la compétence habitat plus de 4 M€ : 1,8 M€ en investissement pour des aides directes aux bailleurs sociaux et aux particuliers (notamment sur le programme d'intérêt général), mais également sur les études, la mise en place du PLH. Ça fait donc 4 M€ : 1,8 M€ en investissement, 2,2 M€ en fonctionnement, plus un service habitat qui n'arrête pas d'évoluer, car ça devient un élément essentiel et une priorité de l'Agglomération vu qu'on y a rajouté la revitalisation, vous le savez.
Dans quelques semaines, on aura certainement à se positionner sur une OPAH-RU de nos 4 villes PVD, mais également un programme de revitalisation globale sur l'ensemble du territoire.
Donc l'habitat est une compétence importante de l'Agglomération et vous savez que le programme d'intérêt général sera un enjeu. Les bailleurs sociaux ne pourront sortir aucun projet d'investissement sans les aides de l'Agglomération et vous allez le voir tout à l'heure, nous avons deux dossiers qui concernent ça (Callac et Ploumagoar). Rien que ces deux dispositifs-là vont solliciter 195 000 € de l'Agglomération et je peux vous assurer qu'on va en avoir beaucoup puisque c'est une priorité.
Nous avons également, dans le cadre de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à l'âge et également le programme de revitalisation des centres-bourgs avec l'OPAH-RU.
Quand j'en ai parlé au DOB, ça a fait un appel d'air et j'ai l'impression que certaines communes se sont un peu empressées de délibérer. La recette de cette taxe-là n'est pas toujours importante pour une petite commune, mais additionnée, ça fait des sommes relativement importantes puisqu'on est à 500 000 € sur l'ensemble de notre territoire.
À l'état d'aujourd'hui, on ne percevrait que 273 000 €.
On ne pourra le mettre en place que sur les communes qui n'ont pas voté. Par contre, ça a interrogé certaines communes qui l'ont fait un peu sous la pression des services de la DGFiP, il faut être clair. Je sais qu'il y a certaines communes qui ont demandé à retirer leurs délibérations, donc j'incite beaucoup, si ce n'est pas fait avant le 30 septembre, ce sera applicable pour l'année 2024 pour ces communes-là, ou tout simplement de nous reverser la somme par une convention qu'on pourra délibérer ensuite.
Je voudrais vraiment que la politique de l'habitat devienne une priorité, mais il faudra la financer. Vous avez vu les enjeux importants et ce n'est pas Élisabeth PUILLANDRE qui va me contredire, ce sera important et ce sera également un élément sérieux de revoyure du pacte financier et fiscal, où je voudrais qu'on rajoute le mot « solidaire » puisque là, on est sur le partage de la richesse pour le financement d'une compétence prioritaire pour l'Agglomération, à mon sens.
Voilà aujourd'hui où on en est sur ce dossier. Si c'est voté ce soir, on l'appliquera avec un taux de 13,30 ; autrement, c'est le taux de la commune qui s'applique si elle a délibéré.
Je fais donc vraiment, entre guillemets, un appel solennel pour les communes de bien prendre conscience qu'on ne pourra pas financer des projets de bailleurs sociaux (vous avez vu qu'on est à 168 000 € pour la commune de Ploumagoar) si on ne trouve pas de recettes, sachant qu'il y a d'énormes projets sur d'autres communes. Il faudra trouver les moyens, ce n'est pas la THLV qui à elle seule va financer la politique de l'habitat, ça y participera, mais ça a surtout cette symbolique-là.
En ce qui me concerne, il est important qu'on se questionne là-dessus et qu'on mette le mot « solidaire » dans le pacte financier et fiscal et déjà, la prise de conscience ce soir sur le partage de cette richesse au niveau du territoire est importante pour moi.

Fanny CHAPPÉ : Merci. Une réaction en 3 ou 4 points. On n'a pas eu d'échanges avec Vincent CLEC'H sur Paimpol. Je mettrais un bémol par rapport au témoignage du Maire de Tréguier. La taxe sur la vacance, c'est comme la surtaxe sur les résidences secondaires, pour moi c'est d'abord une recette. Si l'objectif c'est de trouver des recettes pour se donner les moyens d'atteindre nos ambitions et donc une politique ambitieuse sur le logement, il faut l'assumer, c'est une recette, et je suis d'autant plus à l'aise qu'à la Ville de Paimpol, en Conseil municipal, nous avons voté la surtaxe sur les résidences

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

secondaires en disant bien que c'est d'abord une recette.
Si l'objectif c'est de lutter contre la vacance, ce levier actionné seul n'est pas utile. C'est donc aussi dans un ensemble de moyens qu'il faut mettre à disposition ensemble, pour lutter contre la vacance et il faut qu'on s'outille. J'attends par exemple que l'ANAH ne fasse plus marche arrière quand on a travaillé sur un accompagnement de la lutte contre la vacance. J'ai vu que l'État s'était enfin positionné pour lutter contre les passoires thermiques, mais si nous ne prenons pas collectivement nos responsabilités, nous n'arriverons pas à lutter contre la vacance. L'objectif sur Paimpol-Guingamp Agglomération, c'est de remettre, il faut quand même se le dire, dans le parc existant des résidences principales, c'est aussi ça. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on va – et je le dis tous les jours en ce moment dans le cadre de ma délégation Logement à la Région – vivre une crise de logement sans précédent.
On n'est pas capable de produire du logement abordable en quantité, les projets des communes sont à l'arrêt et donc on a 9 000 logements sociaux aujourd'hui qu'on devrait produire en Bretagne et les bailleurs sociaux le disent, ils ne savent pas comment ils vont faire. On n'arrive plus à construire du logement abordable parce que les communes participent énormément financièrement sur les projets de logements, même si elles ne sont pas en compétence directe sur le logement. Elles participent et les projets sont à l'arrêt parce que les projets de logements abordables sont tellement déficitaires qu'elles n'arrivent plus à aller jusqu'au bout de ces projets.
Il faut quand même avoir en tête que ce n'est pas, seule, l'Agglomération, quand bien même elle aurait un PLH ambitieux, qui va réussir à répondre aux enjeux et aux défis qui sont à relever. Il faut que tout le monde soit présent. Les communes doivent être présentes et elles le sont, on discute suffisamment souvent avec Jacky GOUAULT pour savoir les moyens qu'elles mettent sur la voirie, sur les travaux, etc., donc c'est un coût pour les communes.
Le PLH, c'est une compétence logement, le Département sur les logements sociaux et l'État ; ce que je veux dire, c'est que c'est une recette, certes, mais il faut vraiment aller beaucoup plus loin que ça et aujourd'hui, on a une explosion des coûts des matériaux, comment fait-on pour lutter contre l'explosion des coûts des matériaux ? On a un problème de main-d'œuvre, comment fait-on pour répondre à ce problème de main-d'œuvre ? On a une inexistence de filière de recyclage des matériaux, comment fait-on pour répondre et créer urgemment cette filière de recyclage des matériaux ?
C'est un ensemble de problèmes aujourd'hui que nous ne savons pas résoudre et la question est multifactorielle. Je le dis, oui, c'est une recette à laquelle je suis complètement favorable ; oui, il faut aller trouver des recettes partout, mais n'oublions pas que pour produire du logement, pour répondre à la crise du logement, il faut que tout le monde réponde présent et sur l'ensemble du territoire. Même le PS cet après-midi se posait des questions, c'est comment aujourd'hui on est en mesure d'accompagner l'ensemble des projets sur le territoire ? Il y a trop de projets qui sont à l'arrêt.
Donc moi j'en appelle à votre plus grande vigilance. Oui, évidemment qu'il faut voter cette délibération tout à fait favorable, mais il ne faut pas se mentir, ça sera loin d'être suffisant pour répondre à nos ambitions.

Pierre SALLIOU : Juste une information parce que je ne sais pas si c'est systématique, mais on peut avoir la liste des logements vacants de sa commune et c'est quand même très intéressant parce que, c'est écrit en tout petits caractères, mais il y a un certain nombre d'erreurs et vous avez le nom du propriétaire, l'adresse, etc. Donc, si vous ne l'avez pas, je vous conseille de demander la liste.

Vincent LE MEAUX : Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de prise de parole ? Thématique cruciale, je suis comme Fanny CHAPPÉ, je suis extrêmement inquiet sur la capacité à produire du logement social. Nous avons eu une démonstration par le Président de Guingamp Habitat la semaine dernière, Philippe LE GOFF, qui nous disait que le plan de charge soutenable jusqu'alors était une production de 40 logements et on serait passé à 15. Vous voyez, on produisait 40 logements et nous sommes passés à 15, la liste va devenir de plus en plus longue et angoissante pour les projets d'aménagement dans vos communes. Nous allons devoir trouver des sources de financement très audacieuses, donc Élisabeth PUILLANDRE va lancer les opérations en commission rapidement.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le commentaire de Fanny, je le reprends immédiatement, ça ne sera pas suffisant, mais ça va permettre peut-être de soulager au moins cette liste qui commence à s'allonger et le sujet n'est pas qu'à Guingamp-Paimpol, on a la compétence, les communes ne l'ont pas, ni la Région, mais pour autant, c'est une question qui concerne vraiment tout le monde et tous les élus.
Je l'ai dit en Conférence des Maires, ce sera quand même un sujet à travailler, Vincent, l'an prochain, avec le pacte financier fiscal et solidaire, comme tu as ajouté judicieusement cet adjectif. Il nous faudra au prochain débat d'orientation budgétaire assumer des coups de pouce forts.
Si on dit « coups de pour forts » sur l'habitat, sur la question de l'eau, sur la question de l'énergie, ça veut dire qu'à côté on aura peut-être des politiques qui seront temporairement moins soutenues. Moins soutenues, ça ne veut pas dire qu'on abandonne, mais qu'on redéploie.
Je suis dans l'expectative, j'attends la loi de finances de l'État, c'est comme pour la santé par ailleurs, c'est exactement le même sujet, la loi de financement de la Sécurité sociale, pour savoir si on aura des moyens complémentaires pour l'hôpital public. Ici, c'est la même chose pour l'habitat, donc espérons que l'État prenne vraiment à bras-le-corps ce qui a été détricoté dans le cadre de financements en 2018 par la loi Élan, c'est celle-là qui est venue mettre en difficulté les budgets, en tout cas pour les opérations de construction de logement social.
Élisabeth PUILLANDRE.

Élisabeth PUILLANDRE : Juste pour compléter ce qu'on a pu dire sur le fait qu'en effet, on a de grosses difficultés aujourd'hui à boucler nos opérations, qu'on soit dans le logement privé où l'OPAH-RU, notamment, va être un coup de pouce important, certainement, mais sera-t-il suffisant pour déclencher les travaux chez nos éventuels investisseurs ?
Concernant les bailleurs sociaux, on se rend bien compte des grosses difficultés qu'on a à équilibrer les opérations et en effet, on va travailler en commission le 4 octobre sur un certain nombre d'évolutions de notre programme local de l'habitat pour pouvoir réussir à mettre en opérationnalité des opérations. Donc cette taxe sur les logements vacants intervient, comment est-ce qu'elle s'articule dans une logique de projets véritables de construction de l'habitat sur l'ensemble de notre territoire ? Qu'on soit sur les communes plus en tension sans doute, mais également sur nos petites communes qui sont elles aussi demandeuses, n'est-ce pas Joseph ? Donc la solidarité à mon avis est importante.

Jacky GOUAULT : Pour compléter ce qu'a dit Élisabeth, les communes participent financièrement à ces opérations d'habitat, il n'y a pas le choix. Tu viens de parler de l'OPAH-RU, les communes participent financièrement à cette opération et heureusement, pour qu'on puisse participer à l'équilibre ou en tout cas, comme tu le dis, essayer de faire en sorte que les propriétaires privés puissent investir, qu'on leur donne des aides suffisantes pour qu'ils puissent rénover leurs bâtiments.
C'est le cas aussi sur les opérations d'habitat classique : tous les éléments extérieurs, en général c'est la commune qui les supporte. Donc les communes participent financièrement, d'une manière importante, à ces opérations d'habitat.

Joseph BERNARD : Je ne peux pas rester insensible par rapport aux logements sociaux, que ce soit dans les centralités ou dans les petites communes.
Comme disait notre Vice-Président aux Finances, le mot « solidarité » doit jouer dans tous les sens, vers le bas comme vers le haut.
J'espère qu'on arrivera à refaire un peu de logements dans nos petites communes rurales parce que nous, on en fait moins. Quand on en fait un ou deux, ça va pendant 10 ou 20 ans après, donc j'espère qu'on arrivera à débloquer quelque chose chez nous, mais on en reparlera, je pense, le 4 en commission Aménagement. Merci.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vincent CLEC'H : Une petite précision sur les logements sociaux. Effectivement, il y a une crise sans précédent puisque vous savez que l'État a prélevé une partie des recettes des bailleurs sociaux qui se trouvent privés quasiment de la moitié de leur capacité d'investissement, mais également le Livret A qui finance tous les logements sociaux est passé de 0,5 à 3 %, donc vous voyez la difficulté pour le financement de leurs logements, mais également le coût des matériaux.
Aujourd'hui, pour avoir rencontré Guingamp Habitat ainsi que Terres d'Armor Habitat, ils nous ont bien dit que, bien que les communes participent, soit en donnant le terrain, soit en donnant la maison qui était vacante, soit en faisant la viabilisation et les aménagements extérieurs publics, il faut savoir que ce sera quasiment une obligation, sinon il n'y aura aucun logement social dans vos communes. Il faudra participer sur les aménagements extérieurs, sur le foncier et en plus de ça, les deux bailleurs sociaux nous ont dit qu'il manquait encore entre 30 et 50 000 € pour financer un logement, après la subvention de l'Agglomération et du Conseil départemental. C'est notre système où un euro est donné par l'Agglo et un par la commune, donc on va se retrouver avec des sommes importantes et si on ne met pas la main à la poche au niveau de l'Agglomération comme de celle des communes, il n'y aura pas de logements sociaux sur notre territoire, soyez-en certains !
Il nous faudra donc trouver des moyens, je pense que ce sera un partenariat, mais il faudra également que ce ne soit pas que le bloc local qui participe. Ce sera important qu'il y ait également d'autres financeurs sur ce dossier-là, autrement on va avoir un gros souci.
Vous avez vu qu'aujourd'hui, il y a une tension énorme sur le logement, qu'il soit social ou privé et pour moi, c'est une des priorités. C'est pourquoi il faut qu'on mette les moyens en face et notamment l'instauration de cette taxe LV et je vous appelle également à la solidarité, comme je l'ai fait pour les communes qui avaient délibéré. Merci.

Vincent LE MEAUX : Merci, Vincent. Voilà, l'appel est lancé, on a une prise de conscience urgente à faire sur les plans de financement du logement social, sur les dispositifs qui permettent d'équilibrer les opérations et aujourd'hui, on ne peut plus s'appuyer sur les anciens mécanismes. On l'a bien vu, sur des opérations déjà les années passées où on était en rupture sur l'équilibre des opérations, mais là, clairement, on est face au mur, on est véritablement dans la crise du logement social sur notre territoire.
J'ai un témoignage de Josette CONNAN, elle va peut-être pouvoir le redire, je l'ai utilisé l'autre jour devant 250 personnes à Kerfot. Josette a témoigné de la pression qui existe sur une commune comme Lanleff, si tu veux le dire au lieu que ce soit moi qui rapporte.

Josette CONNAN : Tout simplement un logement qui va se libérer, dont la communication n'est pas encore faite, et on est à peu près à une cinquantaine de demandes. Le bouche-à-oreille circule déjà, avant même que la publication soit faite. C'était un logement qui était occupé depuis quelques années et il va falloir faire aujourd'hui les diagnostics et les travaux qui s'imposent, donc il ne sera pas loué cette année, mais pour ces personnes-là, il y a des situations vraiment particulières. J'ai notamment un père de famille avec un jeune enfant dont la maman est déchue de ses droits maternels parce qu'elle est internée malheureusement. Il n'a pas de logement, il est hébergé. Voilà un exemple parmi tant d'autres. Donc, oui, il y a une crise du logement.

Vincent LE MEAUX : Elle éclate véritablement dans cette période où en sent qu'il y a aussi une crise sociale qui était sous-jacente à la crise économique et on la ressent notamment sur le bâtiment.
Sujet grave et on aura l'occasion d'y revenir, les travaux vont être lancés à la commission Revitalisation et Aménagement du territoire, c'est Élisabeth qui va piloter les discussions et faire des propositions de coups de pouce et on verra comment on va mettre nos priorités budgétaires le moment venu. Ce n'est pas 10 000 €, c'est des centaines de milliers d'euros pour assumer un coup de pouce, d'ailleurs le Département l'avait fait également, donc on va devoir nous aussi regarder de plus près nos interventions.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Cependant, la proposition de Vincent CLEC'H est faite d'une instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, ça sera une petite poire pour la soif face au grand gouffre du financement du logement social dans notre pays.
Avant de mettre cette délibération aux voix, y a-t-il d'autres observations ? Oui, Joseph.

Joseph BERNARD : Simplement pour vous dire que dans le secteur sud, on a beaucoup de logements vacants qui sont propriété d'Anglais et on a d'énormes difficultés pour les contacter. C'est vraiment un souci et ce sont souvent des logements qui sont délaissés ; on intervient même à leur place pour faire l'entretien des haies, c'est compliqué.
Est-ce qu'on peut les taxer sur… ?

Vincent LE MEAUX : Bonne question, on ne va pas y répondre maintenant, je t'engage à en discuter en commission.
On ne va pas ouvrir la guerre entre la France et l'Angleterre après le bon séjour du Roi Charles III dans notre pays la semaine dernière, mais ça renvoie à la notion de propriété privée. C'est tout un débat historique en France, le droit de propriété existe dans notre pays ; en Angleterre, il n'existe pas par exemple, donc on est sur des sujets aussi constitutionnels. On verra les possibilités d'intervention pour récupérer du logement. On voit bien dans nos communes que parfois c'est compliqué de récupérer du logement vacant en état de désuétude. Vous avez connu ça ? Et ça a fini par un incendie au bout du compte, donc il faut être extrêmement précautionneux lorsqu'on parle du droit de la propriété.
En tout cas, sujet qui pourra être évoqué en commission. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'autres observations. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions pour l'instauration de cette taxe ? Oui, deux abstentions, c'est la commune de Grâces.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 02 abstentions (LE GOFF Yannick et MOURET Patricia) et 66 votes pour décide :

- **D'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur le fondement de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts ;**
- **D'appliquer pour chaque logement vacant le taux de la part intercommunale de la taxe d'habitation, établi à 13,30 %.**

DEL2023-09-183 DEVELOPPEMENT SOCIAL
MOTION : SITUATION DES EHPA ET EHPAD

Claudine GUILLOU : Nous allons soumettre à votre avis une motion concernant les EHPAD. Aujourd'hui, la quasi-totalité voire la totalité des EHPAD se trouve en grande difficulté financière. Un collectif s'est constitué. Une réunion a eu lieu à Bégard, cette semaine, qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes et qui a mis en évidence les déficits abyssaux que vivent aujourd'hui les EHPAD. Alors, ce n'est pas un problème de gestion, parce que les EHPAD sont bien gérés. D'ailleurs, j'ai salué et je salue à nouveau ce soir les directions de ces établissements qui sont toujours en recherche d'un équilibre. Ce sont de véritables funambules face à des exercices quasiment impossibles à tenir. Alors, pourquoi ? Pour différentes raisons. Tout d'abord, l'explosion des coûts de fonctionnement, l'énergie, l'alimentation, l'évolution des masses salariales, dont, certes, on peut se louer totalement, puisque ces mesures salariales sont les bienvenues pour les agents, mais n'étant pas compensées, elles mettent à mal les finances des structures. Donc, je vais vous lire la motion. Elle résume parfaitement la situation et vous serez invités à l'approuver et à la reprendre dans vos Conseils municipaux. Je pense qu'il faut vraiment se serrer les coudes pour interpeller les autorités de tutelle, l'État, notamment concernant la loi Grand Âge que nous attendons depuis bientôt une décennie et qui ne vient toujours pas, quand

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

bien même l'évolution du vieillissement est telle que la situation de nos structures ne va pas s'améliorer. Donc, je vais vous lire la motion. Vous l'avez sous les yeux, je crois.

« *Un très grand nombre d'EHPAD publics et associatifs territoriaux en Bretagne sont en difficulté. Si la plupart des budgets ont été votés en déficit pour 2023, la situation tend encore à s'aggraver, justifiant le mouvement d'ampleur lancé pour y porter durablement remède. L'agglomération Guingamp-Paimpol, gestionnaire de l'EHPAD Les Magnolias, à Pontrieux, est directement concernée. Plus d'une cinquantaine de maires et présidents d'EPCI gérant des EHPAD se mobilisent et se sont notamment constitués en collectif. Ils ont alerté les autorités de tarification et leurs partenaires pour faire face à l'urgence en sollicitant, entre autres, une rencontre avec la ministre des Solidarités pour rechercher des solutions pérennes dans le cadre d'une loi Grand Âge tant attendue, mais sans cesse reportée.*

Des échanges bienveillants ont déjà été engagés avec le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, l'Agence Régionale de Santé, le syndicat départemental d'énergie, l'Office Public de l'Habitat Terres d'Armor Habitat et l'ARO Habitat Bretagne, générant quelques mesures ponctuelles, que nous saluons, mais elles ne sont pas satisfaisantes. Les déficits constatés partout ne relèvent pas d'anomalies de gestion, mais résultent d'un mécanisme de financement des autorités de tarification qui ne correspond plus à la réalité de gestion des EHPAD.

Trop de facteurs extérieurs impactent le budget des établissements et finalement, les sommes allouées ne permettent plus de faire face aux évolutions des masses salariales suite aux différentes mesures salariales, certes justifiées, mais hélas, partiellement ou pas du tout compensées, à l'explosion des coûts de fonctionnement. Les maires et présidents au sein du collectif ont sollicité un cabinet d'avocats pour évaluer les possibilités d'ester en justice afin que toutes les sommes dues aux EHPAD leur soient attribuées au regard des responsabilités et des décisions relevant des autorités de tutelle. Le collectif est déterminé à obtenir le rétablissement d'une prise en charge durable du grand âge en proximité lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Les structures dont nous assumons la gestion sont à taille humaine, souvent habilitée à l'aide sociale pour que les personnes âgées les plus modestes ne soient pas laissées pour compte.

En suspendant symboliquement, dès cet été, le paiement de certaines factures d'électricité, multipliées a minima par trois, les EHPAD tirent la sonnette d'alarme démontrant qu'ils sont ou vont être amenés à hiérarchiser le paiement de leurs fournisseurs au regard des besoins des résidents et des salariés pour garantir la qualité du service rendu. »

Pour vous donner un exemple concernant l'EHPAD Les Magnolias de Pontrieux, qui n'est pas celui qui affiche le plus gros déficit, loin de là, nous avions budgété 100 000 € en dépenses d'électricité pour l'année. Nous avons dépensé cette somme sur les quatre premiers mois de l'année. Donc, vous imaginez le déficit engendré. C'est un exemple, mais il y en a plein d'autres comme celui-là. Cette réunion, qu'il y a eu à Bégard, a eu le mérite, pour les gestionnaires et les responsables de ces établissements, de se rendre compte qu'ils n'étaient pas seuls dans ce bateau, malheureusement, et que le problème est d'ampleur. Il dépasse les frontières des Côtes-d'Armor. Il concerne la France entière. Nous avions, à cette rencontre, des représentants des structures d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan. Donc, voyez, c'est un mouvement qui gagne et on doit tous se sentir concernés, même si on n'a pas un EHPAD sur sa commune, parce que ce sujet concerne nos aînés et nous en avons tous sur nos territoires. Je pense qu'il faut qu'il y ait vraiment un mouvement de masse pour se faire entendre de l'État. Vous voyez bien que les autorités de tutelle, le Département, l'ARS se trouvent pris en étau entre les structures et ces décisions gouvernementales et personne ne sait plus comment s'en sortir.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait.

Claudine GUILLOU : Voilà.

Vincent LE MEAUX : C'est exactement ça.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Claudine GUILLOU : Donc, il est demandé au Conseil d'agglomération de se prononcer sur cette motion et de donner l'autorisation au CIAS de participer au financement des éventuels contentieux. Un cabinet d'avocats va essayer de partir en contentieux contre l'État, parce que l'on considère que c'est une faute de l'État que de ne pas garantir la survie des établissements.
Le CIAS votera cette motion le 28, cette semaine, jeudi prochain, en Conseil d'administration.

Vincent LE MEAUX : Si on donne l'autorisation.

Claudine GUILLOU : Si déjà, le Conseil donne l'autorisation, ce que j'espère.

Vincent LE MEAUX : Très bien, Claudine. Je crois qu'il y a des prises de parole. Il y a : Morgan RASLE-ROCHE, président de l'UDCCAS, l'Union Départementale du CCAS des Côtes-d'Armor, par ailleurs.

Morgan RASLE-ROCHE : Par ailleurs. Je vais vous décevoir, Monsieur le Président, je ne vais pas intervenir à ce titre-là, même si néanmoins ce serait important, mais je reviendrai plutôt vers le collectif et au niveau de l'association, parce que c'est important que l'on ait aussi des échanges.
Je voulais juste excuser Fanny CHAPPE, qui a dû partir au congrès des régions, à Saint-Malo, et plutôt m'exprimer au nom des conseillers d'agglomération de Paimpol et vous dire un peu notre opinion aussi sur le sujet.
Nous soutenons bien évidemment le collectif et la motion, mais il nous semblait important de vous faire part des motions que l'on a votées à la fois en Conseil municipal, hier soir, et en Conseil de surveillance du centre hospitalier, cet après-midi, dont Fanny CHAPPE est présidente. Elles expriment leur soutien à cette motion, mais mettent en plus l'accent sur la situation des EHPA territoriaux, donc, c'est sans le « D », mais ça existe, ce sont les résidences autonomie, les communes ont aussi des résidences, et les EHPAD hospitaliers, dont les situations financières et humaines sont aussi très inquiétantes. Vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, en préambule de séance. Nous voterons donc pour, mais nous souhaitons vous alerter sur le fait que les EHPA, sans le « D », territoriaux sont eux aussi en grande difficulté financière, notamment celui de Paimpol. Merci.

Vincent LE MEAUX : On peut l'insérer, au départ, dans les premières lignes, effectivement. Ça renvoie au financement global du grand âge en plus, ce qui est logique. Donc, on rajoute cette observation.
Donc, Madame la conseillère d'agglomération ? C'est ça qui est ambivalent, des fois. Donc, Madame CADUDAL, voilà, en vos titres et qualités, et notamment en tant qu'élue de la République.

Véronique CADUDAL : Oui, oui, effectivement. Alors, je vais parler, là, bien évidemment avec ma casquette un peu d'élue départementale et vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'autonomie, puisque ce sujet revient dans ma délégation de façon automatique et c'est un sujet que je connais depuis un moment, que j'évoque depuis longtemps et qui m'inquiète fortement depuis de nombreux mois.
On parlait tout à l'heure de la construction des logements. Je pense que, sur les EHPAD, on est exactement dans la même grande difficulté, à savoir qu'en termes d'investissement, aujourd'hui, lorsqu'on a des projets qui étaient présentés à, disons, 10 M€, 12 M€, aujourd'hui, avec le coût des matériaux, on arrive à des choses à 15 M€. Si on doit faire supporter ça par le résident en répercutant ces travaux sur le prix de journée, on arrive à des prix de journée qui ne sont plus du tout abordables pour les personnes de notre territoire, qui ont souvent des retraites pas très élevées. Donc, en termes d'investissement, on a une vraie difficulté, mais en termes de fonctionnement, on en a une aussi. Je rejoins ce qu'a dit Claudine, tout à l'heure, sur le fait que, effectivement, il ne s'agit pas de dire qu'il y a eu une mauvaise gestion, parce que ce n'est pas du tout le cas. Bien évidemment, les crises que l'on traverse actuellement sont sans doute à l'origine d'un certain nombre de difficultés, mais pas que. Cette loi Grand Âge, que tout un chacun attend depuis une dizaine d'années au moins, ne voit pas le jour. Aujourd'hui, c'est véritablement le mode de financement même des EHPAD qu'il va falloir revoir.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Avec toute la bonne volonté du monde et avec les aides qui sont portées par le Conseil départemental et aussi par l'ARS, parce qu'il faut souligner qu'il y a eu des moyens qui ont été mis, et sur notre Département, c'est 2 750 M€ à peu près, de toute façon, tout ça, ce ne sont que, j'allais dire, des pansements sur des jambes de bois. Ce n'est pas avec ces mesures-là que l'on va réussir à sortir les EHPAD de la situation dans laquelle ils sont aujourd'hui.
Je voudrais juste rappeler quand même que le Conseil départemental, l'année dernière, a voté des taux directeurs de 3,5 %, ce qui a permis quand même d'avoir un peu plus de rentrées d'argent. Ce n'est pas suffisant. On est bien d'accord. Le Conseil départemental a voté, l'année dernière, une aide exceptionnelle de 1 M€. On avait bien dit que c'était exceptionnel. 1 M€ pour couvrir les EHPAD qui étaient les plus en difficulté financière. Cette année, on va revoter la même enveloppe, mais ça ne va pas être possible non plus que les Conseils départementaux, de manière générale, pas que celui des Côtes-d'Armor, continuent à financer de cette manière. On voit bien que l'on ne va pas pouvoir continuer à prendre en charge nos aînés dans ces conditions. La crainte que j'ai, et je sais que je ne suis pas la seule à l'avoir, c'est que l'on ait des groupements, des investisseurs, qui aient envie de venir faire des propositions à des EHPAD qui sont en grande difficulté financière, parce que certains groupes privés sont tout à fait prêts à venir se saisir du sujet. Au Conseil départemental, on est extrêmement vigilants sur le fait de ne pas confier la prise en charge des personnes vulnérables à des entreprises privées, qui ont un vrai but lucratif. Pour autant, si j'affirme haut et fort que je soutiens bien évidemment les EHPAD, je ne participerai pas au vote de cette motion. Je pense que vous le comprenez parfaitement, parce qu'il y a cette idée de faire une procédure contre les autorités de tutelle, dont fait partie le Conseil départemental et dans ces conditions, je peux difficilement voter pour, mais pour autant, je veux aussi affirmer, ici, haut et fort la volonté du Conseil départemental d'accompagner ce collectif. J'ai déjà reçu des personnes représentant ce collectif. Gaëlle ROUTIER, qui est la présidente de Terres d'Armor Habitat, les a reçus également. Il y a des conseillers départementaux qui font partie du collectif en question. Donc, véritablement, ma volonté, ce n'est pas de manifester une volonté contre cette motion, bien évidemment, c'est simplement dire qu'eu égard à ma position au Conseil départemental, je ne participerai pas au vote.

Vincent LE MEAUX : Ce qui est logique. Rappelez-vous la situation laissée par une entreprise privée dans le SAAD, dans le secteur de Plouaret, et qui n'est pas terminée, c'est ce que j'allais dire, qui est toujours en contentieux, parce qu'on a fait reprendre un service public par une entreprise privée venant de l'Est de la France, qui aujourd'hui, met en grande difficulté tout un territoire. Et cela se finit au contentieux. Vincent CLEC'H.

Vincent CLEC'H : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, à Bégard, l'autre jour, il y avait énormément de monde. Il y avait 126 personnes en présentiel et 28 en visio. C'est un collectif de maires qui a commencé, mais je tiens à préciser qu'il n'y a pas d'invitation officielle sur ce collectif-là. Les gens qui veulent venir à ce collectif sont les bienvenus. Bien sûr, les EHPA, tout ce qui est autonomie, il y en avait de présents. Donc, ils sont bienvenus. Le monde associatif à but non lucratif est également le bienvenu. Je tiens à préciser également que suite à cette réunion-là, nous avons appris que dans le 29, le 35 et le 56, c'est-à-dire les quatre départements bretons, il va y avoir des réunions comme à Bégard pour avoir un mouvement breton, en espérant que ça fasse tache d'huile sur toute la France. Également, le collectif a rencontré les parlementaires. Il y avait tous les parlementaires costarmoricains, plus trois du Finistère, qui ont donné la garantie qu'ils allaient s'associer à notre soutien par une lettre au ministre concerné. Et je tiens à préciser également que la motion qui serait prise ce soir pourrait être transmise au ministère symboliquement, lors de la journée des salons des maires, avec toutes les personnes qui seraient sur Paris ce jour-là, pour pouvoir le déposer. Ça aura une symbolique importante. Également, vous donner quelques chiffres, parce qu'il faut vraiment avoir conscience de la gravité financière dans laquelle sont les EHPAD. Et ce n'est pas François, qui est derrière Jacky, là, qui me contredira, sur le Département, en 2022, 65 % des EHPAD costarmoricains sont déficitaires de 10 000 € environ en moyenne. Au niveau France, il y a une enquête

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

qui a été faite par les directeurs d'EHPAD, sur 1 500 établissements, ce n'est pas rien, 65 %, en 2022, étaient déficitaires de 143 000 € en moyenne. Ce n'est pas rien. Pour expliquer ce déficit-là, il y a de la non-compensation, notamment de décisions de l'État, sur le personnel. Rien que sur le personnel, la moyenne de déficit sur les décisions, c'est 108 000 €. Quand on prend les Ségur 1 et 2, qui ne sont pas compensés intégralement, légalement, les aides concernant les aides-soignantes ne sont pas compensées et les trois points et demi d'augmentation du point d'indice n'ont pas été compensés par l'État. Donc, vous comprenez bien que sur le personnel, en plus des problèmes d'attractivité et de recrutement, sur les EHPAD, ça devient très compliqué d'avoir du personnel. Juste pour donner un exemple, il est préconisé un taux d'encadrement concernant que la dépendance et les soins, sans les administratifs, de 0,8 %. Dans les Côtes-d'Armor, on est à 0,55 % ou 0,65 %. C'est une tradition en Bretagne d'avoir des établissements publics à but non lucratif. À un moment ou à un autre, même si on veut bien s'occuper de nos anciens, ce sera très compliqué, parce qu'on aura des problèmes de personnel. Un autre exemple également. Sur l'énergie, comme ça a été dit tout à l'heure, sur l'EHPAD de Bégard, l'année dernière, on est chauffé au gaz, mais on a de l'électricité, on payait 37 000 € d'électricité sur l'année 2022. Premier trimestre 2023 : 45 000 €. Si on extrapole sur une année, c'est 160 000 €. Ça fait 120 000 € en plus.

Juste vous dire également que ce collectif-là ne s'est pas mis en marche uniquement pour critiquer, mais également pour proposer des choses. C'est la loi Grand Âge, que l'on attend depuis 2017, qui doit pérenniser, si on peut dire, les financements. La cinquième branche a été créée. Il y a 2,5 Md€ en attente au niveau de l'État, sur cette branche-là, qui ne sont pas affectés. Sachant que pour préciser, tout à l'heure, quand on a parlé des établissements privés, on a bien précisé que la banque des territoires avec l'appui de l'État a débloqué 1,5 Md€ pour recapitaliser ORPEA. 1,5 Md€ ! Voilà.

Également, l'ensemble des EHPAD des Côtes-d'Armor a reçu des sollicitations. C'est déjà fait par des organismes privés parisiens, qui nous proposent et qui nous disent tout simplement : « *Vous ne savez pas gérer*. *Donnez-nous l'établissement et vous verrez, ça marchera mieux, mais en contrepartie, on divisera par deux le personnel »* et on n'aura plus l'aide sociale, c'est-à-dire qu'on n'aura que des personnes qui sont capables de payer 3 000 € à 4 000 €. Voilà. Et vous savez qu'aujourd'hui, dans nos EHPAD, ce n'est pas ces personnes-là que nous avons. Alors, le collectif préconise, avec le cabinet Coudray, de Rennes, d'avoir une action en justice sur le principe d'un contentieux. Ce n'est pas pour aller au tribunal et passer à la télé, si on peut dire, mais c'est juste pour qu'il y ait un engagement dans le cadre d'une procédure de contentieux, avec les services de tutelle, notamment le Conseil départemental, qui a déjà pris attache du collectif, puisque, je ne sais pas si Véronique est au courant, on a une invitation par Monsieur COAIL, le Président, le 5 octobre. Donc, voyez, ça débouche. Voilà. Par contre, on veut également, avec l'ARS, forcément, on n'a pas la même écoute au niveau des EHPAD, qu'il y ait une discussion au niveau des EHPAD, des EHPA, mais également de toutes les structures associatives à but non lucratif. Aujourd'hui, on est dans l'urgence. On ne pourra pas attendre la loi Grand Âge pour avoir des systèmes de financements pérennes. Il faudra rapidement des aides d'urgence conséquentes, sinon, d'ici deux ans, 80 % des EHPAD seront en cessation de paiement et ne pourront plus payer leur personnel. Il faut savoir qu'à la fin de l'année, 55 % des EHPAD n'auront plus de trésorerie. Je ne vous dis pas la difficulté aujourd'hui pour un EHPAD, quand il est déficitaire, d'aller voir une banque pour demander une ligne de trésorerie. Si on vous la donne, ce sont vraiment des sommes modiques qui ne payent même pas la moitié d'un mois. Énormément d'EHPAD n'ont plus de trésorerie et n'en auront plus à la fin de l'année. À la fin de l'année 2024, quasiment l'ensemble des EHPAD ne pourront plus payer leur personnel. Aujourd'hui, on a effectivement fait des choix. En ce qui me concerne, on n'a pas payé l'EHPAD de Bégard. On ne paye plus l'électricité, parce que l'on préfère payer le personnel. Nous avons encore un peu de réserves, mais à la fin de l'année, on n'aura plus de réserves. Voilà. Il faut savoir que déjà, dans le 56 et dans le 29, des EHPAD ont fermé, tout simplement. Également, pour vous dire que ce qui a été bien à Bégard et à Plouha, et à la Roche-Jaudy avant, c'est que cette réunion-là qu'on a faite, c'est un peu une thérapie de groupe. Avant, on était tout seul devant nos autorités de tutelle et on nous disait : « *Vous ne savez pas gérer. Vous êtes déficitaires. Vous ne remplacez pas votre personnel. Regroupez-vous avec un EHPAD privé*. » Voilà ce que l'on nous disait.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le fait de s'apercevoir que l'on n'est pas seul à être déficitaire, alors bien sûr, ce n'est pas satisfaisant, mais ce n'est pas forcément qu'on est mauvais gestionnaires, puisqu'en fait, tout le monde est déficitaire sur 2023. Tout le monde, sur des montants conséquents. Le fait de dire qu'il nous faut nous regrouper, parce qu'on ne sait pas gérer, on a eu l'exemple à Bégard et à Quimper, quatre EHPAD publics. Ils ont regroupé leurs quatre EHPAD : 2 M€ de déficits. Voilà. Donc, tout simplement, ce n'est pas un problème de gestion. Ce sont des faits structurels et conjoncturels que l'on ne maîtrise plus du tout au niveau des EHPAD, puisqu'on ne peut plus gérer nos dépenses, sauf à diminuer le soin, à diminuer les services d'aide à la dépendance pour les personnes. Ça, on refuse de le faire. Sinon, on demandera certainement aux familles de revenir chercher leurs anciens et on arrêtera, on fermera nos EHPAD. Il faut vraiment qu'il y ait une prise de conscience rapide et que l'on ait des moyens conséquents pour tenir jusqu'à la loi Grand Âge qui doit pérenniser, mais il faudra que l'on ait l'appui de tout le monde, du Département, des parlementaires, mais également des maires. Comme l'a dit Claudine, tout à l'heure, c'est important. Même si, vous, élus, vous n'avez pas d'EHPAD, je suis sûr et certain que vous avez un résident ou un personnel de votre commune qui travaille dans un EHPAD. Donc, on est tous concernés. Ce sont nos anciens, nos vieux comme on dit. Il est important que l'on ait conscience de ça. Je vous remercierai de bien vouloir voter cette motion, ce soir.

Gilles PAGNY : Ce n'est pas une réaction en tant que maire, c'est en tant que conseiller départemental. Je suis sur la même ligne que Véronique Cadudal. Donc, je ne prendrai pas part au vote, même si je suis bien conscient de ce que l'on vient d'entendre.

Vincent LE MEAUX : Merci, mais c'est bien de vous avoir aussi dans une assemblée locale. Ça permet de sentir la température en proximité immédiate et de pouvoir remonter ces informations. Je sais qu'à LTC, ils ont eu les mêmes discussions. Il faut savoir à un moment donné que le Département aujourd'hui est entre le marteau et l'enclume. Et un moment donné, quand on n'a pas les moyens de soutenir des politiques publiques qui sont de compétences obligatoires, ça devient sans doute pénible pour vous aussi. Comme le disait Claudine, tout à l'heure, à un moment donné, que faire ? Mais c'est la loi. C'est le rôle de la loi de donner des solutions à un nouveau temps. La loi Quinchard-Kunstler date de 2002, je crois.

Gilles PAGNY : 2001. C'est quand j'ai commencé à travailler.

Vincent LE MEAUX : 2001. Donc, cette loi-là a 22 ans, 23 ans, et elle n'a pas été revue depuis. C'est une loi qui a une vingtaine d'années. À 20 ans, on devient vieux. C'est terrible. Mais en tout cas, la loi est obsolète. François LE MARREC.

François LE MARREC : Je voudrais intervenir aussi sur la souffrance du personnel au travail dans les EHPAD. On ne connaissait pas forcément ce problème-là, je vais dire, peut-être, avant le COVID ou il y a quelques années. On est confronté à des personnes qui sont à bout, qui sont très fatiguées, et on est obligé de faire appel à ce personnel quand il y a des arrêts, quand il y a des absences ou bien, c'est l'intérim, mais on connaît le tarif de l'intérim, qui continue de creuser aussi notre déficit. Personnellement, au niveau de Belle-Isle-en-Terre, on est au-dessus de 200 000 € de déficit et ça ne s'arrange pas. Comme l'a dit Véronique tout à l'heure, on a eu des rustines. On a quelques sommes qui nous sont données, mais ça ne suffit pas et ça ne suffit toujours pas. L'électricité, chez nous aussi, c'est comme tu l'as dit, Vincent, en un trimestre, c'est ce qu'on avait payé, l'an dernier, en totalité. Je voudrais dire quand même que le personnel fait un énorme travail, mais ça se répercute aussi sur nos résidents, parce que les résidents sont habitués à certaines personnes qu'ils voient tous les jours. Lorsque l'on a des intérimaires qui changent pratiquement tous les jours, nos anciens perdent leurs repères et sont en grande difficulté aussi. Donc, c'est un tout. Je pense, oui, que depuis qu'on s'est structurés, depuis qu'on avance, quelque part, ça nous réconforte, on n'est pas seuls, mais ce n'est pas suffisant non plus là-dessus. La loi Grand Âge, il est plus que temps qu'elle arrive ou bien on va

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

être au bout d'un système qui est très bien, mais qui ne suit plus financièrement.

Claudine GUILLOU : Je vous remercie pour toutes ces interventions. On a évoqué les investisseurs privés. Attention, il faudra être attentifs à cette question-là. Nos EHPAD publics fragilisés peuvent devenir des proies faciles pour ces investisseurs privés. Aujourd'hui, la plupart des EHPAD sont habilités à l'aide sociale, donc accueillent des personnes qui, sans cette aide sociale (et merci, le Département qui finance), sans cette possibilité-là, ces gens, ces personnes-là, seraient encore à domicile dans des conditions de vie désolantes. Ce que font les EHPAD publics, les EHPAD privés ne le feront pas. C'est ce que je voulais ajouter. J'espère que l'on vous a convaincus de cette nécessité de réagir. Nous sommes vraiment dans le rouge. Il est urgent de faire quelque chose.

Vincent LE MEAUX : C'est Octobre rouge bientôt, là. Il faut faire attention aux symboles, mais mine de rien, quand on parle de l'énergie, quand on parle du logement social, du logement en général, quand on parle du soin aux personnes les plus âgées dans notre pays, ça en fait des sujets, quand même, dans cette rentrée politique. Je ne parle pas de la mobilité, puisque j'étais en réunion sur la mobilité. Depuis jeudi dernier, j'ai eu trois réunions sur les mobilités et le CPER, le Contrat de Plan État-Région. Ce sont des murs financiers, devant nous. On nous parle de milliards d'euros qu'il faut financer, après, dans nos intercos à 5 M€, 6 M€. Donc, je vous engage à être très attentifs dans les semaines et mois à venir sur le plan pluriannuel d'investissement de notre agglomération. Au regard de tous les enjeux qui sont externes à notre agglomération, notre budget pourrait être consommé en moins de deux.
J'ai compris qu'il y avait deux conseillers départementaux qui ne prennent pas part au vote en leur titre et qualité. Y a-t-il d'autres personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ? Avec les modifications présentées par oral sur les EHPA et la formulation pour intégrer les EHPAD hospitaliers, qui seront rajoutés, il y a une formulation à reprendre tout simplement je mets aux voix, tout simplement avec d'abord les abstentions. Y a-t-il des abstentions sur cette motion ? Y a-t-il des oppositions ? Cette motion est adoptée à l'unanimité. Bien sûr, on fera porter au PV que deux personnes n'ont pas pris part au vote.

*****

Un très grand nombre d'EHPA et EHPAD publics et associatifs en Bretagne sont en difficulté. Si la plupart des budgets ont été votés en déficit pour 2023, la situation tend encore à s'aggraver, justifiant le mouvement d'ampleur lancé pour y porter durablement remède. L'agglomération Guingamp-Paimpol, gestionnaire de l'EHPAD « Les Magnolias » à Pontrieux, est directement concernée.

Plus d'une cinquantaine de Maires et Présidents d'EPCI gérant des EHPA et EHPAD, se mobilisent et se sont notamment constitués en collectif. Ils ont alerté les autorités de tarification et leurs partenaires pour faire face à l'urgence, en sollicitant entre autres une rencontre avec la Ministre des Solidarités pour rechercher des solutions pérennes dans le cadre d'une Loi Grand Age tant attendue mais sans cesse reportée. Des échanges bienveillants ont déjà été engagés avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat Départemental d'Energie, l'Office Public de l'Habitat Terres d'Armor Habitat et l'ARO Habitat Bretagne, générant quelques mesures ponctuelles que nous saluons, mais, elles ne sont pas satisfaisantes.

Les déficits constatés partout ne relèvent pas d'anomalies de gestion, mais résultent d'un mécanisme de financement des autorités de tarification qui ne correspond plus à la réalité de gestion des EHPA et EHPAD. Trop de facteurs extérieurs impactent le budget des établissements et finalement les sommes allouées ne permettent plus de faire face :

- Aux évolutions des masses salariales suite aux différentes mesures salariales, certes justifiées, mais hélas partiellement, ou pas du tout, compensées,
- A l'explosion des coûts de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Les Maires et Présidents, au sein du collectif, ont sollicité un cabinet d'avocats pour évaluer les possibilités d'ester en justice afin que toutes les sommes dues aux EHPA et EHPAD leurs soient attribuées, au regard des responsabilités et des décisions relevant des autorités de tarification. Le Collectif est déterminé à obtenir le rétablissement d'une prise en charge durable du grand âge en proximité, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Les structures dont nous assumons la gestion sont à taille humaine, souvent habilitées à l'aide sociale pour que les personnes âgées les plus modestes ne soient pas laissées pour compte.

En suspendant symboliquement, dès cet été, le paiement de certaines factures d'électricité multipliées à minima par trois, les établissements tirent la sonnette d'alarme, démontrant qu'ils sont ou vont être amenés à hiérarchiser le paiement de leurs fournisseurs au regard des besoins des résidents et des salariés, pour garantir la qualité du service rendu.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement sur cette motion ;**
- **De donner l'autorisation au CIAS de participer au financement des éventuels contentieux.**

DEL2023-09-184 **DEVELOPPEMENT SOCIAL**
RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU CIAS

Claudine GUILLOU : Le CIAS, c'est un établissement public administratif intercommunal qui est administré par un conseil d'administration. Il dépend du Code de l'action sociale et des familles. En termes de gouvernance, la gouvernance est assurée par un Conseil d'administration composé de 24 membres, plus son président, une commission permanente, des groupes de travail et une équipe. L'équipe, c'est une équipe de trois personnes : un directeur chargé de la gouvernance ; un agent chargé de la gestion administrative et comptable ; et un poste de chargé de développement social. Le budget s'élève à un peu plus de 300 000 €. 225 000 € sont consacrés au fonctionnement, dont les salaires, 71 000 € à la prévention et 9 600 € au développement social.
Concernant les compétences du CIAS, tout d'abord, la gestion de l'EHPAD Les Magnolias de Pontrieux. On vient d'en parler. En 2022, le CIAS s'est chargé de la direction par intérim de cet EHPAD. Il y avait une vacance sur le poste de direction. Donc, c'est le directeur du CIAS, qui a assuré l'intérim, qui a réalisé l'ERRD, l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses, pour 2021, et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2022. Par ailleurs, l'animation de groupes de travail autour du RIFSEEP et la réorganisation des services ; la poursuite des démarches en lien avec la démolition-reconstruction de l'EHPAD et le suivi du projet de fusion avec le CCAS de la Roche-Jaudy. C'est un projet de fusion des deux EHPAD, celui de la Roche-Jaudy et celui de Pontrieux. Voilà concernant la gestion de l'EHPAD. Ensuite, concernant la compétence Développement social, c'est une compétence importante du CIAS qui œuvre dans la mise en réseau des acteurs sociaux du territoire, qui œuvre également dans le soutien et l'appui au CCAS existant et aux communes et qui accompagne la coordination de dispositifs de développement social. Je précise tout d'abord en termes de développement social, que le CIAS a installé un observatoire de l'action sociale. C'est une instance partenariale qui a été installée en juillet 2022 et qui concrétise la volonté des partenaires de travailler en réseau, les partenaires, la maison du département, la CAF, les services de l'État, les élus communaux et les administrateurs du CIAS. En 2022, les membres ont échangé sur la présentation des travaux réalisés pour l'élaboration de l'ABS, l'Analyse des Besoins Sociaux, sur la préfiguration du schéma départemental de l'animation de la vie sociale et sur l'activation d'un réseau pour la mise en place d'un forum pour l'accès aux droits.
Il y a également eu six rencontres sur des temps de travail avec les CCAS et les communes. Six rencontres qui ont réuni 26 CCAS et communes, puisque certaines communes n'ont pas de CCAS. Lors

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

de ces temps de travail, plusieurs thématiques ont été abordées.
Plusieurs réunions d'information et d'échange sur l'organisation des services de la Maison du Département, sur la feuille de route du CCAS.
Par ailleurs, des présentations de dispositifs et de programmes de prévention : la mutuelle solidaire, la mutuelle JUST, la plate-forme de mobilité, la plate-forme WIMOOV et le programme CISPDR, Contrat Intercommunal pour la Sécurité, la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.
D'autre part, toujours dans ces temps de travail avec les CCAS, la concrétisation d'outils. Ont été mis en place un annuaire des aides sociales qui a été transmis à toutes les communes et un règlement pour l'attribution des aides facultatives.
Toujours sous le volet Développement social, des actions de développement social ont été suivies et financées. Le CIAS a publié un appel à initiatives locales de développement social et a soutenu trois initiatives locales. Tout d'abord, le développement d'activités pour des personnes concernées par des troubles du spectre de l'autisme ou en situation de handicap psychique. C'est un projet porté par le groupe d'entraide mutuelle LE PHARE, à Paimpol ; la création d'une plate-forme de mobilité sur le territoire de l'agglomération en réponse aux problèmes identifiés. C'est un projet qui est porté par l'association WIMOOV ; et le dispositif DAO, Dynamique, Apprentissage et Orientation, pour la mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques à destination des publics étrangers. C'est un projet porté par le CCAS de Guingamp. Toutes ces structures ont été accompagnées dans le cadre du développement social par le CIAS.
Par ailleurs, le CIAS a également suivi et financé des dispositifs. Il a souhaité s'engager sur trois expérimentations : le suivi du dispositif Mutuelle Solidaire, la co-animation d'une plate-forme de mobilité ; et la délivrance de titres de transport aux réfugiés ukrainiens. D'ailleurs, aux réfugiés d'une manière générale, puisque 1 870 tickets ont été donnés aux réfugiés. Le CIAS a également pris en charge les cartes de transport scolaire pour des enfants réfugiés utilisant les réseaux AXEO. Voilà concernant le développement social, l'activité en 2022 du CIAS.
Par ailleurs, autre volet d'importance porté par le CIAS, qui touche le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le CISPDR. Il a pour objectif d'assurer la qualité de vie et la tranquillité publique sur le territoire. C'est un outil de coordination qui permet de faire jouer des synergies entre tous les acteurs de la sécurité et de la prévention. Chaque année, il y a un programme de prévention ambitieux qui s'adresse à plusieurs publics : les élèves de primaires, les élèves de secondaire, les seniors, les professionnels et les élus. Les actions proposées se font sur la base de besoins identifiés dans le diagnostic local de sécurité. Plusieurs constats ont été révélés par le diagnostic : un mauvais impact d'internet et des réseaux sociaux. En face de chaque constat, il y a des actions. Sur ce constat-là du mauvais impact d'internet et des réseaux sociaux, il y a eu des interventions de l'association E-enfance, en mai-juin, pour 23 écoles primaires du territoire, 757 élèves de CM1-CM2 ont été sensibilisés. Autre constat : un développement de la prostitution. Et oui, ça existe sur notre territoire. Face à cela, une formation programmée au collège Albert-Camus, à Grâces, en septembre, sur le système prostitutionnel « Comprendre, réagir », a permis de former 15 professionnels, dont six professionnels des établissements scolaires. Autre constat : un manque d'occupation chez les jeunes, une des causes de la délinquance juvénile. Face à cela, un travail a été engagé avec l'inspection académique et l'association Beauvallon sur l'accompagnement des jeunes exclus des établissements scolaires. Sur le constat des violences intrafamiliales, plusieurs actions ont été engagées. Tout d'abord, le financement des postes d'accompagnatrices sociales du service AVEC ELLES, à la maison d'Argoat et le poste de l'intervenante sociale en gendarmerie. Autre action : un spectacle a été programmé, intitulé « Pas seul », sur les violences intrafamiliales, auprès de trois classes. 70 élèves de primaire ont été sensibilisés. Une semaine sur les violences intrafamiliales en novembre 2022 a été organisée. Il y a eu une distribution de 44 000 sacs à pain dans plusieurs boulangeries du territoire. Un ciné-débat à Callac : 40 spectateurs. Deux spectacles à Guingamp et à Bégard : 100 personnes. Le loto des droits des femmes auprès de quatre établissements scolaires, qui a touché 340 élèves. Le volet violences intrafamiliales est un volet d'importance au sein du CISPDR. On sait que c'est une grande cause nationale.
Sur le constat de l'égalité femme-homme, un problème de société, un ciné-débat a été organisé en

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

mars 2022, qui a rassemblé 52 spectateurs. Sur le constat de la consommation d'alcool et de stupéfiants importante sur le territoire, il y a eu deux conférences sur les addictions au lycée Jules Verne, à Guingamp : 80 personnes. 545 lycéens ont assisté à la représentation « Le tribunal, pas banal », en octobre. Cinq lycées ont été mobilisés. Un spectacle « Cocktail à gogo », en décembre : 240 lycéens provenant de cinq établissements scolaires ont été concernés.
Sur le volet de la sécurité, le constat qui est fait, c'est qu'il y a un nombre important d'accidents. Deux journées Sécurité routière ont été organisées à Bourbriac. 212 seniors et 40 personnes ont assisté aux ateliers proposés. Sur le constat des agressions et des incivilités envers les élus, 12 élus ont assisté à une formation proposée par le groupement de gendarmerie, à Paimpol. En 2022, ce sont 2 500 personnes qui ont été sensibilisées et mobilisées par les actions proposées par le CIAS.
Par ailleurs, des groupes de travail ont également été organisés avec les chefs d'établissement sur différentes thématiques.
Je pense que j'ai fait à peu près le tour. Je suis désolée, c'est peut-être un peu long, mais c'est l'activité d'une année pour le CIAS. Donc, de multiples actions et avec toujours l'humain au cœur des actions.

Vincent LE MEAUX : Bien. Merci, Claudine. C'est important, mais je sais que l'heure est tardive. Nous arrivons à 22h. L'activité du CIAS est quand même remarquable dans la mesure où on est dans des actions concrètes et pas simplement des prises de parole. On est vraiment sur de l'action sur le terrain avec Yannick LE GOFF, notamment, sur la dimension radicalisation de la société, les problèmes d'égalité, les problèmes de violence dans la vie de tous les jours et même ce soir, sur mon portable. Donc, on est toujours face à une société qui peut vite perdre la boussole.

Conformément à la délibération du Conseil d'agglomération DEL2022-06-100 en date du 14 juin 2022 approuvant une convention d'Objectifs et de Moyens qui a pour objet de définir les engagements réciproques du Centre Intercommunal d'Action Social et de l'Agglomération, le CIAS est chargé de la conduite de la politique de développement social, l'agglomération lui apporte un accompagnement technique, financier (subvention annuelle de fonctionnement) et opérationnel.

Outre la présentation des comptes administratifs et de gestion, le CIAS doit présenter un rapport d'activité de l'année précédente, validé par le Conseil d'Administration du CIAS

Le Président porte à la connaissance des conseillers d'agglomération le rapport d'activités 2022 du CIAS joint en annexe.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte du rapport d'activité du CIAS 2022.**

DEL2023-09-185 SANTÉ
MAISON DE SANTÉ DE CALLAC : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS

La commune de Callac, sur proposition de la SCI actuellement propriétaire, s'est intéressée au rachat du bâtiment du groupe médical situé rue Anatole Le Braz, maison médicale qui abrite aujourd'hui 4 médecins généralistes. La surface du bâtiment est de 290 m². Le groupe médical est situé au cœur de ville, à proximité immédiate de professions paramédicales.

En parallèle de ce projet d'acquisition, l'association « Réseau de Santé de Callac » a été créée afin d'élaborer une démarche de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) intégrant l'enjeu immobilier dans la dynamique de ce projet. Cette MSP est en cours d'élaboration et accompagnée par l'ARS.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Face aux difficultés grandissantes d'accès aux soins pour nombre d'habitants actuellement, maintenir une offre de soins de proximité répondant aux besoins du territoire et aux attentes de la population est une priorité pour la commune et le secteur de Callac,

Il s'agit donc de conserver une dynamique attractive et une offre immobilière à destination des professionnels de santé afin de conforter la présence médicale existante et d'attirer de nouveaux praticiens.

La commune a présenté le plan de financement suivant :

DEPENSES	**MONTANT HT**	**RECETTES**	**MONTANT HT**	**%**
Détails des principaux postes de dépenses		**Détails des principaux postes de dépenses**		
Montant d'acquisition de la maison médicale	175 000€	Subventions		
Frais d'acquisition	13 900€	Etat		
		Région		
		Département		
		Guingamp-Paimpol Agglomération	60 000€	32%
		Commune	128 900€	68%
Total des dépenses	**188 900€**	**Total des recettes**	**188 900€**	**100%**

Vu le dispositif de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale approuvé par délibération du conseil communautaire du 3 avril 2018 ;
Vu la délibération du 5 juillet 2022 actant les révisions des modalités de fonds de concours pour le maintien et le développement de la présence médicale ;
Vu la délibération du 30 mars 2023 de la mairie de Callac ayant pour objet l'acquisition d'une maison médicale sollicitant la demande financement au titre du fond de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant les modalités du fonds de concours prévoyant une somme de 15 000 € par médecin maintenu en installation ;

Claudine GUILLOU : La commune de Callac est attachée à conserver une dynamique attractive et une offre immobilière à destination des professionnels de santé comme bon nombre de nos communes, ceci afin de conforter la présence médicale existante et, bien sûr, d'attirer de nouveaux praticiens. Sur proposition de la SCI qui est actuellement propriétaire du groupe médical, la commune de Callac s'est intéressée au rachat du bâtiment de ce groupe médical. C'est une maison médicale qui abrite aujourd'hui quatre médecins généralistes. La surface du bâtiment est de 290 m². Ce groupe médical est situé au cœur de la ville de Callac, à proximité immédiate des professions paramédicales.
En parallèle de ce projet d'acquisition, l'association Réseau de santé de Callac s'est engagée dans la rédaction d'un projet de santé, ceci pour avoir l'agrément de l'ARS, nécessaire notamment pour l'accompagnement financier. Ce projet intègre l'enjeu immobilier dans sa dynamique.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le plan de financement. Les dépenses s'élèvent à 188 900 €, dont 175 000 € pour l'acquisition de la maison médicale, plus les 13 900 € de frais d'acquisition. En recettes, est attendu le fonds de concours de l'agglomération qui soutient ces projets à hauteur de 15 000 € pour l'installation de médecins déjà en place. C'est le cas à Callac, puisqu'il y a quatre médecins généralistes, ce qui fait 60 000 €. La commune participe à hauteur de 128 900 €.
Il s'agit d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 €, ce qui représente 32 % de la dépense subventionnable, et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation.

Vincent LE MEAUX : OK. Bien. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Joseph LINTANF ne prend pas part au vote.

Joseph LINTANF : Voilà. Simplement, dire que je ne prendrai pas part en vote, mais je vous remercie quand même d'avance.

Vincent LE MEAUX : Très bien. Nous prenons note de ce souhait-là. Je pense que vous n'êtes pas obligé de le faire, ce retrait de la délibération, mais à tout le moins ça permet à nous tous de délibérer en notre âme et conscience. Y a-t-il d'autres observations ? On voit que l'agglomération est au rendez-vous de la santé sur le territoire de l'agglomération, malgré tous nos efforts. Bien. Pas d'observation. Donc, je vais mettre aux voix.
Après avoir pris acte du rapport du CIAS, je mets aux voix l'attribution de ce fonds de concours de l'agglomération à la ville de Callac. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?
Cette délibération est adoptée. Merci, Claudine.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € représentant 32 % de la dépense subventionnable pour le maintien à l'installation de 4 médecins, sur présentation des éléments et pièces justificatives des dépenses conformément au plan de financement ci-dessus et de l'engagement des médecins (convention individuelle) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des attributions de chacun des fonds sollicités.**

DEL2023-09-186 **HABITAT**

AIDES A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX : RUE DE LA VERTE VALLEE A CALLAC

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la réhabilitation de 18 logements sociaux à Callac.
Les 18 logements, sis 13 à 15 rue de la vallée verte à Callac, vont bénéficier des travaux suivants : changement du mode chauffage fioul par une pompe à chaleur, remplacement des menuiseries, isolation thermique extérieure, isolation des combles, création d'un réseau VMC Hygro B, travaux de plomberie et de mise en sécurité électrique du logement. La consommation énergétique moyenne avant travaux de 280 kWh/m²/an EP atteindra 94 kWh/m²/an EP après travaux, soit un gain thermique de 73 %.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Le chantier doit débuter en fin d'année 2023 et s'achever en fin d'année 2024.

Nom opération *Commune*	**« Vallée verte »** *Callac*
Nombre de logements	18
Type d'opération	Réhabilitation
Coût de revient (TTC)	**965 320,00 €**

Fonds propres bailleur	45 000 €	*4,7%*
Emprunts bailleur	821 320,00 €	*85,1%*
Subventions Etat	0 €	
Autres subventions (CEE 18k€, CD22 54k€)	72 000 €	*7,5%*
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	0,00 €	
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation***	**27 000,00 €**	***2,8%***

** prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)*
*** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction*
**** subvention à la réhabilitation : 1 500€/logement (gain thermique ≥ 50%) x 18 logements = 27 000 €*

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur, cette opération de réhabilitation peut bénéficier d'un accompagnement financier de 1 000 à 1 500 € par logement, selon le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux. Avec un gain moyen estimé à près de 73 % pour le projet, le montant d'aide prévisionnel se situe ainsi à 1 500 € par logement, soit 27 000 € pour 18 logements.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;
Vu la délibération DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'accorder à Terres d'Armor Habitat une subvention de 27 000 € pour l'opération susmentionnée ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.**

DEL2023-09-187 **HABITAT**

AIDES A LA REHABILITATION ET A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : GUINGAMP ET PLOUMAGOAR

Le bailleur social de l'Agglomération « Guingamp Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la réhabilitation de 134 logements situés à Guingamp, sur le site de St Léonard (Castel Pic) et la construction de 4 logements neufs à Pors Pirien, à Ploumagoar.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

La première opération, initialement prévue en juillet 2023, concerne 7 bâtiments situés rue Ker Naon, rue Maez Kamm, et place du Murio à Guingamp. Guingamp Habitat y réalise isolation thermique par l'extérieur, avec changement des menuiseries, ainsi qu'une isolation en toiture. Le gain thermique permettra aux locataires de baisser leurs charges de chauffage grâce à un bilan énergétique qui passera de 206 à 100 kWh/m²/an.

L'opération de 4 logements neufs se situe dans une dent creuse située juste en face de l'église de Ploumagoar (parcelles AO 69 et 70), en plein centre de la commune. La livraison de ces 4 T3 de 64 m² devrait intervenir en juin 2024.

Nom opération *Commune*	**ST LEONARD** **bâtiments A, B, C, D, E, N, O** *Guingamp*
Nombre de logements	134
Type d'opération	Réhabilitation
Coût de revient (TTC)	**3 055 434,84 €**

Fonds propres bailleur	0,00 €	
Emprunts bailleur	2 656 634,84 €	*86,9%*
Subventions Etat	0,00 €	
Conseil départemental	238 000,00 €	*7,8%*
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	0,00 €	
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation***	**160 800,00 €**	***5,3%***

Nom opération *Commune*	**PORS PIRIEN** *Ploumagoar*
Nombre de logements	4
Type d'opération	Neuf
Coût de revient (TTC)	**643 317,45 €**

Fonds propres bailleur	315 036,19 €	*48,9%*
Emprunts bailleur	320 281,26 €	*49,8%*
Subventions Etat	0 €	
Conseil départemental	0,00 €	
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	**8 000,00 €**	*1.2%*
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation***	0,00 €	

** prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)*
*** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction*
**** subvention à la réhabilitation : 1 200€/logement (45% < gain thermique < 50%) x 134 logements = 160 800 €*

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur :

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

- L'opération de réhabilitation peut bénéficier d'un accompagnement financier de 1 000 à 1 500 € par logement, selon le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux. Avec un gain situé entre 45 % et 50 %, le montant d'aide prévisionnel se situe ainsi à 1 200 € par logement, soit 160 800€ pour 134 logements ;
- L'opération de constructions neuves peut bénéficier d'une subvention de 2 000€ par logement « PLUS » créé, soit 8 000€ pour 4 logements.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Cyril JOBIC : Je m'interroge juste sur l'aide à la réhabilitation des logements sociaux de Guingamp et Ploumagoar. Quand je vois les subventions, je m'interroge. Je vois qu'il y a une subvention du Département pour les logements de Guingamp, mais pas pour Ploumagoar. Y a-t-il une raison précise sur le fait que le Département subventionne un programme et pas l'autre ?

Élisabeth PUILLANDRE : En fait, on a un programme de réhabilitation d'une part, et du neuf, d'autre part. Le neuf n'étant pas accompagné.

Vincent LE MEAUX : Ça fait partie du débat de tout à l'heure, ce que tu poses-là, c'est-à-dire qu'il va falloir que l'on revoie nos façons de subventionner, sachant que la Région Bretagne va ouvrir son dispositif Bien vivre partout en Bretagne, sur les questions de logement. Donc, on est quand même sur aujourd'hui de grandes questions de financement et les principes d'hier ne seront pas les principes de demain. Je pense aussi à Lanloup, par exemple. Des dossiers comme cela, il faut effectivement les regarder plus près.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'accorder à Guingamp Habitat une subvention de 160 800 € pour l'opération de réhabilitation « St Léonard », et une subvention de 8 000 € pour l'opération neuve « Pors Pirien » ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.**

DEL2023-09-188 REVITALISATION
TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE GABRIEL LE BRAS PAIMPOL : SUBVENTION

La ville de Paimpol, l'Etat, la Région Bretagne, la Banque des Territoires, l'EPF et l'Agglomération ont signé le 6 janvier 2020 un protocole relatif au plan d'action du centre de « Paimpol-cycle Travaux » au titre de l'appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne ».
Ce protocole d'engagement court jusqu'au 31 décembre 2024.

Au regard des nouvelles priorités définies en 2021, la ville de Paimpol sollicite l'Agglomération pour une révision des sommes allouées aux opérations n°9 et n° 12 du protocole initial :

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Intitulé des opérations initiales	Maîtrise d'ouvrage	Montant des Dépenses € HT	Participation de l'Agglomération	
			%	Montant
N°9 : Réaménagement rue Brassens ,…	Ville de Paimpol	598 500	5,33%	31 880
N°12 : Réaménagement rue des Huit Patriotes	Ville de Paimpol	683 000	4,05%	27 640
Total € HT		**1 281 500**	**4,64%**	**59 520**

La ville propose de réaffecter l'enveloppe au profit des travaux d'aménagement sur la rue Gabriel Le Bras selon le plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération	Coût des travaux (€HT)	Participation de l'Agglomération en € HT	%	Année de versement
Réaménagement avenue Gabriel Le Bras - Phase 1	516 000	18 060	3,5%	2023
Réaménagement avenue Gabriel Le Bras - Phase 2	629 000	22 015	3,5%	2024-2025
Réaménagement avenue Gabriel Le Bras - Phase 3	558 000	19 530	3,5 %	2026
Total	**1 703 000**	**59 605**	**3,5%**	

Considérant que l'objet de la nouvelle opération identifié est conforme aux objectifs des actions listés dans le protocole signé en 2019, et que le montant de subvention sollicité auprès de l'Agglomération reste identique,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider la réaffectation des subventions versées au titre du protocole dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne des opérations n°9 et n°12 à l'opération nouvelle Aménagement de l'avenue Gabriel LE BRAS ;**
- **De prolonger la date limite de versement de ces subventions jusqu'au 31 décembre 2026 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.**

DEL2023-09-189 **MOBILITÉ**

DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC GUINGAMP-PAIMPOL MOBILITÉ : AVENANT N°8

Par délibération du conseil communautaire du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Des avenants ont été passés afin d'ajuster des éléments :

- L'avenant 1 signé le 18 octobre 2019 afin notamment de décaler la date de prise d'effet du contrat au 20 octobre 2019.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

- Un 2ème a été approuvé le 17 décembre 2019 afin d'intégrer notamment l'impact économique et financier du report de l'entrée en vigueur du Contrat.
- Un 3ème a été approuvé le 3 mars 2020 afin de valider la gamme tarifaire 2020.
- Un 4ème a été approuvé le 29 septembre 2020 portant sur la mise à jour du règlement d'exploitation, l'intégration des circuits scolaires primaires à Paimpol, le système de billettique.
- Un 5ème a été approuvé le 6 juillet 2021 portant sur l'impact de la COVID19, le reversement au délégataire de la ligne 24, la compensation pour la non perception de recettes tarifaires scolaires en 2020.
- Un 6ème a été approuvé le 24 janvier 2023 portant sur l'intégration du transport scolaire des élèves ULIS et SEGPA.
- Un 7ème a été approuvé le 27 juin 2023 portant sur le changement de nom de réseau, les surcoûts liés à la prise en charge des services scolaires via des contrats de sous-traitance et les conséquences financières concernant les services qui n'ont pas, ou partiellement, été réalisées.

Il est maintenant proposé d'acter un 8ème avenant portant l'expérimentation d'une ligne de bus à Paimpol entre avril et décembre 2023.
La DSP comprenait une option 3 qui concernait la mise en place de deux lignes urbaines 4 et 5 sur Paimpol. Cette possibilité n'a pas été activée.
Cependant, considérant la nécessité de développer l'offre de transport en commun sur Paimpol, un ligne urbaine expérimentale a donc été mise en place le 4 avril 2023 par Transdev sur demande de l'Agglomération et après accord de la commune.
Cette ligne a été a activée pour une première durée de trois mois à compter du 3 avril, puis constatant que la fréquentation était en hausse au fil des semaines, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.
Dans la DSP, un budget « Laboratoire des Mobilités » a été mis en place avec une enveloppe de 50 000 € HT utilisable d'ici fin 2025. La ligne 4 expérimentale étant éligible au budget « Laboratoire des Mobilités », il a été convenu d'affecter cette enveloppe au financement de ladite ligne.
Le coût de la ligne 4 sur les 9 mois de 2023 est estimé à 92 407 euros HT. Le reste à charge pour l'Agglomération sera donc de 42 407 euros HT, une fois déduite l'enveloppe du « Laboratoire des mobilités » hors intégration des recettes estimées. Ce coût intègre le prix de location d'un véhicule.
Un bilan sera réalisé en octobre 2023, afin de déterminer si l'Agglomération active à compter du 1er janvier 2024 l'option 3 de la DSP de manière partielle afin de poursuivre l'exploitation de la ligne 4. La question de l'achat d'un véhicule ou de la poursuite d'une location se posera.
Sur les 4 premiers mois d'exploitation, 1 170 voyages ont été effectués. Par comparaison, les 3 lignes de l'aire guingampaise ont transporté sur la même période entre 2 873 et 4 616 passagers, avec une ancienneté de 12 ans.
S'agissant de l'activation d'une option prévue au contrat de concession, il sera fait application de l'article R.3135-1 du Code de la commande publique (« *Le contrat de concession peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque* »). Ainsi, à ce stade de l'exécution du contrat, l'activation temporaire et partielle de l'option 3 au contrat de concession, n'aura pas d'impact sur le plafond des 10% d'augmentation maximale de la CFF par rapport à son montant d'origine.
Le reste à charge pour le Concédant au titre de l'exploitation de la ligne 4 fera l'objet d'un avenant de régularisation une fois les comptes 2023 arrêtés.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 -article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;
Vu le projet d'avenant n°8 annexé ;

Considérant que l'économie générale du contrat reste inchangée ;

Jacky GOUAULT : Oui, juste, très brièvement sur l'expérimentation de la ligne 4 sur Paimpol, la ligne urbaine. C'est vrai que c'est une réussite. On a une participation d'usagers, qui est assez remarquable pour un service qui démarre. Une expérimentation de quelques semaines ou quelques mois. Donc, c'est vraiment une réussite. On tient à vous remercier pour cette expérimentation. Bien entendu, on espère qu'on pourra pérenniser cette ligne, avec quelques adaptations, mais on aura l'occasion d'en reparler par la suite. En tout cas, merci.

Guy CONNAN : Juste pour répondre à Jacky Gouault et aux élus de Paimpol, c'était bien une expérimentation dans le cadre un peu de la DSP. C'est-à-dire qu'il y avait une enveloppe de 50 000 € qui avait été fléchée par TRANSDEV, qui a été priorisée sur ce projet-là. Juste deux choses. C'est vrai que l'expérimentation avec un véhicule électrique, par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure sur le PCAET, c'est vrai que c'était plus pertinent. C'était une expérimentation. Il faut savoir qu'aujourd'hui, vous êtes peut-être tous allés en vacances aussi, c'est que l'on voit beaucoup aujourd'hui de véhicules électriques dans les villes, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il y a une forte demande. C'est pour ça qu'on l'a expérimenté sur trois mois. On revient aux thermiques, parce c'est un peu une discussion que l'on a eue avec les élus de Paimpol. Je sais que l'on doit faire le point. J'ai vu quelques élus concernant certaines dessertes. Je pense qu'il y a des choses à revoir. On va s'y atteler. Tout de même une chose par rapport à quelque chose qui est assez récurrent. Quand on lance de nouvelles lignes, il faut savoir que globalement, les lignes arrivent à maturité au bout de trois ans pour qu'elles trouvent leur public. C'est à peu près le délai qui est considéré. C'est ce qu'on avait vu sur Guingamp notamment. Voilà pour compléter ce qui a été dit.

Joseph LINTANF : Juste pour revenir sur les logements de Callac, et il est vrai que ces travaux sont vraiment les bienvenus, parce qu'ils ont un parc à Terres d'Armor Habitat qui commence vraiment à être vieillissant et c'est vrai que les travaux, ce n'est pas un luxe.

Vincent LE MEAUX : Bien. Élisabeth, ça va ? Tu as tes réponses ? Est-ce que tout le monde a pu poser ses questions sur ces dossiers d'aménagement et de revitalisation ? Jacky, une information : nous allons remettre sur la table, les couverts, les assiettes, les verres. Et on va repartir sur une nouvelle délégation de service public ou sur un nouveau mode d'organisation des services de mobilité sur le territoire de l'agglomération. On va très vite rentrer dans le sujet, Guy et Élisabeth, sur les nouveaux services de mobilité sur Guingamp-Paimpol Agglomération. Ça va nous amener à discuter entre nous sur ces prestations attendues de nos concitoyens. Nous étions avec la Région Bretagne, tout à l'heure, en réunion de présidents d'intercommunalités sur le sujet, et nous évoquions notamment le financement des transports ferroviaires, les transports autour du Pôle d'Échanges Multimodaux, le PEM, et sur les derniers kilomètres pour faciliter la vie au quotidien de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Ce n'est pas le dernier kilomètre. Souvent, c'est : qui gère le dernier kilomètre ? Nous, sur Guingamp-Paimpol Agglomération, on gère les cinq, six derniers kilomètres. C'est bien la différence par rapport au milieu urbain où effectivement il y a des solutions de transport plus aisées. Cette réflexion est lancée avec la région de Bretagne et avec les autres intercommunalités. Il y aura sans doute des investissements à prévoir de notre côté également pour favoriser le ferroviaire, mais ce qui n'empêche que nous allons devoir réfléchir aussi aux mobilités du quotidien dans la proximité avec notre propre délégation de service public ou avec un autre mode de gestion. Moi, je le dis clairement, parce que j'ai quand même un peu souffert en 2019. C'est un euphémisme quand je dis « un peu »,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_192-DE

j'ai beaucoup souffert, et je le dis clairement, c'est sur les réseaux sociaux, mais ce n'est pas grave, et je l'ai dit à la presse également, j'ai beaucoup souffert de la fin de négociation de la délégation de service public en 2019. J'ai été attaqué de façon injuste et de façon personnelle, parfois, et même de façon inacceptable sur les réseaux sociaux. Je n'ai pas déposé plainte, mais aujourd'hui, je pense que mon cas a été repris parmi les élus mis en difficulté de façon inacceptable. Donc, je le dis à dessein pour l'avenir, que ça ne se reproduise pas. Je souhaite que tout le monde soit vraiment réuni sur l'enjeu de la mobilité. Quand je constate l'exécution des marchés publics aujourd'hui et les entreprises qui ont été retenues, même si c'est un délégataire qui a été retenu, TRANSDEV, je vois que l'ensemble des entreprises de transport sur le territoire de l'agglomération ont été sollicitées, voire plus sollicitées que par le passé. Je trouve que le procès d'intention aujourd'hui tombe à plat de la part de celles et ceux qui disaient qu'on avait vendu l'agglomération à un seul transporteur du territoire national. Tous les transporteurs ont bien vécu pendant cette période. Je tiens à remercier les anciens vice-présidents qui avaient conduit cette délégation de service public, notamment Jacky, qui avait montré l'équité de traitement à l'occasion de cette délégation de service public. Mais là, on va ouvrir un nouveau chapitre. J'espère qu'il sera plus joyeux que celui que j'ai fermé pendant l'été 2019.
Je vais mettre aux voix, du coup, s'il n'y a pas d'autres questions ou d'observations sur les rapports de la Commission Aménagement et revitalisation des territoires.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ